



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Projet TCP/TOG/3604 : Appui à la valorisation et à la modernisation de la  
filière des produits forestiers non ligneux au Togo

# **PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX DU TOGO : ETAT DES LIEUX DU POTENTIEL, DE LA GESTION ET DE LA VALORISATION**

**Version provisoire**

**Janvier 2018**

## Sommaire

SIGLES ET ACRONYMES.....	III
LISTE DES ANNEXES.....	V
LISTE DES ENCADRES.....	V
LISTE DES FIGURES.....	V
LISTE DES PLANCHES.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
RESUME.....	VIII
INTRODUCTION.....	1
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE LA VALORISATION DES PFNL.....	2
CADRE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	2
CHAPITRE I : DEFINITION DES CONCEPTS, PRESENTATION DU TOGO ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	5
1. 1. DEFINITION DE CONCEPTS.....	6
1. 2. BREVE PRESENTATION DU TOGO.....	8
1. 3. APPROCHES METHODOLOGIQUES.....	13
CHAPITRE II : ETAT DU POTENTIEL ET NIVEAU DE GESTION DES PFNL DU TOGO.....	17
2. 1. POTENTIEL NATIONAL EN PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.....	18
2. 2. GESTION DES PFNL AU TOGO.....	22
2. 3. ANALYSE DES ACTEURS DES FILIERES DE PFNL.....	34
CHAPITRE III : TRANSFORMATION DES PFNL AU TOGO.....	42
3.1. CARACTERISATION DE LA TRANSFORMATION DES PFNL.....	43
3.2. ANALYSE FFOM DES UNITES DE TRANSFORMATION DES PFNL.....	53
CHAPITRE IV : SYSTEME DE COMMERCIALISATION DES PFNL AU TOGO.....	56
4. 1. TYPES DE PFNL COMMERCIALISES.....	57
4. 2. TYPES DE MARCHES ET CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES PFNL AU TOGO.....	58
4. 3. ORGANISATION DES FILIERES.....	63
4. 4. PLAN DE MARCHEAGE RENCONTRE DANS LES FILIERES DE PFNL.....	63
4. 5. ANALYSE FFOM DE LA COMMERCIALISATION DES PFNL.....	66
PARTIE V : DEFIS MAJEURS ET CRITERES DE CHOIX DES FILIERES DES 5 PFNL.....	67
5. 1. DEFIS MAJEURS.....	68
5. 2. PROPOSITION DE CRITERES DE PRIORISATION DES PFNL.....	72
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	74
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	79
TABLE DES MATIERES.....	81
ANNEXES.....	84

## Sigles et acronymes

<b>5M</b>	Milieu, Matière première, Méthode, Matériel, Main d'œuvre
<b>5S</b>	Séparation des Secteurs Sains des Secteurs Souillés
<b>A3T</b>	Association des Thérapeutes Traditionnels du Togo
<b>AAP</b>	Plateforme Africaine d'Apiculture
<b>AGOA</b>	African Growth Opportunities Act (Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique)
<b>AGR</b>	Activité Génératrice de Revenus
<b>AGRIFEF</b>	Accès des Agriculteurs aux Services Financiers
<b>AP</b>	Aire Protégée
<b>BPH</b>	Bonnes Pratiques d'Hygiène
<b>CDB</b>	Comité de Développement à la Base
<b>CIDAP</b>	Centre International de Développement Agropastoral
<b>CPP</b>	Cadre de Programmation Pays
<b>CUFFAB</b>	Coopérative Union Fait la Force d'Affem Boussou
<b>DGCNS</b>	Direction Générale de la Comptabilité Nationale et de la Statistique
<b>DPERF</b>	Direction Préfectorale de l'Environnement et des Ressources Forestières
<b>DRERF</b>	Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières
<b>DRF</b>	Direction des Ressources Forestières
<b>ESTBA</b>	Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FDS</b>	Fonds De Soutien
<b>FFOM</b>	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
<b>FNFI</b>	Fonds National de la Finance Inclusive
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>ICAT</b>	Institut de Conseil d'Appui Technique
<b>INFA</b>	Institut National de Formation Agricole de Tové
<b>INSEED</b>	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
<b>ITRA</b>	Institut Togolaise de Recherche Agronomique
<b>LBEV/UL</b>	Laboratoire de Botanique et d'Ecologie Végétale de l'Université de Lomé
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MERF</b>	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
<b>NIOTO</b>	Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable

<b>OKM</b>	Oti-Kéran-Mandouri
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>OTR</b>	Office Togolais des Recettes
<b>PAFN</b>	Plan d'Action Forestier National du Togo
<b>PET</b>	Poly Ethylène Téréphtalate
<b>PFNL</b>	Produit Forestier Non Ligneux
<b>PGICT</b>	Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes Industries
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PRADEB</b>	Programme d'Appui au Développement à la Base
<b>PRAPT</b>	Projet de Renforcement du rôle de Conservation du Système d'Aires Protégées du Togo
<b>ProDRA</b>	Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>REDD</b>	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population de l'Habitat
<b>SCAPE</b>	Stratégie de Croissance Accéléré et de Promotion de l'Emploi
<b>SIALO</b>	Salon International de l'Agroalimentaire de Lomé
<b>UA-BIRA</b>	Bureau Interafricain pour les Ressources Animales
<b>USA</b>	Etats Unis d'Amérique
<b>UAVGAP</b>	Union des associations villageoises de gestion des aires protégées
<b>UT</b>	Unité de Transformation

## Liste des annexes

Annexe 1 : Groupes d'acteurs et type de données collectées .....	85
Annexe 2 : Zones visitées et acteurs rencontrés .....	86
Annexe 3 : Espèces à fruits comestibles.....	91
Annexe 4 : Quelques espèces à usage médicinal .....	93
Annexe 5 : Quelques espèces à usage médicinal en voie de disparition dans la région Centrale.....	96

## Liste des encadrés

Encadré 1 : Quelques actions des partenaires techniques et financiers (PTF) en faveur du développement des filières de PFNL au Togo.....	40
Encadré 2 : Quelques success stories de valorisation des PFNL au Togo .....	62

## Liste des figures

Figure 1 : Classification préliminaire des produits des forêts et des arbres.....	7
Figure 2 : Carte d'occupation des sols du Togo.....	11
Figure 3 : Phases de l'approche méthodologique utilisée.....	13
Figure 4 : Carte des acteurs intervenant dans les filières de PFNL au Togo .....	37
Figure 5 : Schéma technique de production de la moutarde de néré .....	45
Figure 6 : Schéma technique de production du beurre de karité .....	46
Figure 7 : Schéma technique de production du miel.....	47
Figure 8 : Schéma technique de production du jus de baobab.....	48
Figure 9 : Schéma technique de production du jus de tamarin.....	49
Figure 10 : Schéma technique de production de l'huile de neem .....	49
Figure 11 : Schéma technique de production de la poudre de moringa .....	50
Figure 12 : Schéma technique de production du thé de curcuma.....	51
Figure 13 : Schéma technique de production du champignon.....	52
Figure 14 : Circuit de distribution des PFNL au Togo .....	61

## Liste des planches

Planche 1 : Quelques produits phytothérapeutiques commercialisés.....	21
Planche 2 : Quelques matériels distribués par le PRAPT aux groupements de producteurs de beurre de karité à Sansiéga dans la préfecture de Kpendjal .....	40
Planche 3 : Commerce des PFNL dans les marchés.....	59
Planche 4 : Quelques produits artisanaux réalisés à base de PFNL vendus aux touristes au Togo ...	61
Planche 5 : Siège social de la société ALAFFIA .....	62
Planche 6 : Quelques produits démontrant d'une certaine application d'une politique de produits dans les filières de PFNL au Togo.....	64
Planche 7 : Exemples de défaillance dans le conditionnement de produits à base de PFNL des GIE	64

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Occupations du sol au Togo par région .....	12
Tableau 2 : Espèces utilisées comme légumes et assaisonnements .....	18
Tableau 3 : Espèces à fruits comestibles usuelles du Togo .....	19
Tableau 4 : Espèces à usage artisanal .....	21
Tableau 5 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gestion des PFNL .....	31
Tableau 6 : Contraintes des acteurs des filières de PFNL .....	41
Tableau 7 : Quelques PFNL faisant objet de transformation au Togo .....	43
Tableau 8 : Equipements et matériels de production .....	46
Tableau 9 : Equipements et matériels de production du beurre de karité .....	47
Tableau 10 : Equipements et matériels de production du jus de baobab au Togo .....	48
Tableau 11 : Equipements et matériels de production de l'huile de neem .....	50
Tableau 12 : Equipements et matériels de production de la poudre de Moringa .....	51
Tableau 13 : Equipements et matériels de production du thé de curcuma .....	51
Tableau 14 : Equipements et matériels de production du champignon .....	52
Tableau 15 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces des unités de transformation de produits à base de PFNL .....	53
Tableau 16 : Principaux PFNL faisant objet de commerce au Togo .....	57
Tableau 17 : Principaux marchés réputés pour les échanges de PFNL au Togo .....	59
Tableau 18 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système de commercialisation des PFNL au Togo .....	66
Tableau 19 : Critères proposés pour le choix des 5 PFNL à appuyer .....	72

## Résumé

Le projet TCP/TOG/3604 dénommé « Appui à la valorisation et à la modernisation des filières des PFNL au Togo » tire sa source dans le Cadre de Programmation par Pays (CPP-Togo) qui est l'outil d'orientation des interventions de la FAO en accord avec le Gouvernement du Togo. Il est initié par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). Ce projet vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL). Sur la base d'un appui-accompagnement, de formation et du suivi des activités, le projet permettra aux bénéficiaires d'augmenter la disponibilité des PFNL et de mieux les valoriser, de réduire les pressions sur ces ressources et d'améliorer leurs techniques d'exploitation ainsi que leur productivité.

Le présent document tient lieu de rapport de l'étude diagnostique permettant de faire l'état des lieux du potentiel et sa gestion, d'examiner les unités de transformation et de faire le point sur les systèmes de commercialisation des PFNL au Togo. Par ailleurs, cette étude devra dégager des critères objectifs permettant de choisir des PFNL de 5 filières à valoriser et à moderniser. Elle s'est déroulée en 3 phases (phases préparatoire, d'investigation et de rapportage). Le travail de terrain a permis de visiter 39 villes et villages répartis dans 20 préfectures du pays et de rencontrer 403 acteurs.

Il ressort de cette étude qu'il existe une diversité d'espèces pourvoyeuses de PFNL au Togo dont les plantes à usage alimentaire, médicinal et artisanal auquel il faut ajouter le miel, les champignons, les escargots et les insectes. Concernant les acteurs, on distingue les acteurs primaires et secondaires. Les acteurs impliqués dans la gestion des PFNL au Togo sont les services étatiques en charge des forêts, de l'agriculture et de l'élevage, de l'action sociale, des recettes fiscales, les collectivités territoriales, les faitières de regroupements d'exploitants et les entreprises, les organisations de la société civile et les institutions de recherches. Il existe des modèles de réussite de filières PFNL sur lesquelles les décideurs peuvent s'appuyer pour le développement des marchés de PFNL au Togo. Parmi celles-ci, on peut citer les filières du miel, des plantes médicinales, du néré (*Parkia biglobosa*) et du karité (*Vitellera paradoxa*) qui disposent des chaînes de valeur bien structurées dans plusieurs régions du pays. Afin que les PFNL puissent jouer pleinement leur rôle de sécurité alimentaire et de création de richesse nationale, le Togo doit relever les défis d'ordre politique et réglementaire, institutionnel, technique et commercial. Enfin, le choix des 5 filières devra reposer sur 7 critères identifiés.

# Introduction

## **Contexte et problématique de la valorisation des PFNL**

Les formations boisées et les savanes ainsi que les arbres hors forêt remplissent des fonctions écologiques importantes et fournissent des produits forestiers ligneux et non ligneux. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que les fruits, les légumes, les noix, les graines, les racines, les champignons, les épices, la viande de brousse, les produits de la ruche, les insectes comestibles, les œufs et les plantes médicinales sont particulièrement importants dans la vie socioéconomique des communautés riveraines à ces formations. Les PFNL jouent également un rôle important dans les économies nationales de nombreux pays (Muoghalu, 2014).

Trois raisons fondamentales sous-tendent la nécessité du développement des filières de ressources forestières non ligneuses. La première a trait à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. En effet, les PFNL pourraient avoir un potentiel élevé dans la contribution à l'atténuation des changements climatiques (Kitula, 2014). C'est dans cette perspective que les possibilités de collecte, de traitement et de commercialisation des PFNL sont recommandées comme mesures/approches et incitations pour accroître le rôle et les avantages des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans de changement climatique basés sur la forêt (Okali, 2014). En effet, une plus grande partie des recettes provenant des produits finaux revient à ceux qui gèrent la ressource, c'est-à-dire les communautés riveraines pouvant se charger de la collecte et de la transformation (Taylor, 1999). De ce fait, on accorde désormais davantage d'attention au rôle que pourraient jouer les PFNL pour améliorer les moyens d'existence des ruraux et à l'assistance qui pourrait ou devrait être fournie pour les aider à exploiter ce potentiel (Anderson *et al.*, 1999). La seconde raison est liée à l'utilisation des PFNL pour relever les défis de la sécurité alimentaire. En effet, certains PFNL sont très riches en vitamines (A, B, C, D et E) et en sels minéraux (calcium, magnésium, fer, potassium, zinc, etc.). Par exemple, le moringa (*Moringa oleifera*) est 2 fois plus riche en protéine que le yaourt, 3 fois plus riche en potassium que la banane, 7 fois plus riche en vitamine C que l'orange (Ndoye, 2015). Par ailleurs, ils constituent une source de revenus pour les populations riveraines des forêts et l'ensemble des acteurs intervenant dans les différentes chaînes de valeurs.

## **Cadre et objectifs de l'étude**

L'utilisation des PFNL au Togo est une réalité, tant dans les milieux urbains que dans les contrées rurales. Selon le Plan d'Action Forestier National du Togo (PAFN 2011-2019), les plantes médicinales sont de loin les plus commercialisées (MERF/FAO, 2011). La filière

contient une gamme très variée de produits, allant des écorces d'arbres jusqu'aux racines en passant par les feuilles et les fruits. Le cinquième rapport national sur la diversité biologique 2009-2014 du Togo (MERF, 2014) énumère certains PFNL entrant dans la vie socioéconomique des populations locales. Toutefois, peu de PFNL s'intègrent dans des chaînes de valeur permettant au Togo d'envisager une commercialisation, d'abord à l'échelle nationale puis internationale en vue d'une maximisation des revenus issus de l'exploitation de ces ressources. Par exemple, seulement 40 % de la production nationale d'amandes de karité sont transformés par la société Nouvelle Industries des Oléagineux du Togo (NIOTO), soit 3 200 tonnes, pour la fabrication des produits cosmétiques (MERF/FAO, 2011). En outre, les entreprises nationales (petites ou moyennes) de transformation des PFNL opèrent dans le secteur informel, ce qui compromet leur compétitivité tant sur le plan national qu'international. D'ailleurs la plupart des activités de ce secteur n'est pas inscrite dans les comptes nationaux. Face aux enjeux des effets néfastes du changement climatique et aux défis de l'atteinte de la sécurité alimentaire au Togo d'une part ; et sachant que le référentiel en matière de planification du développement à moyen terme au Togo, à savoir la Stratégie de Croissance Accéléré et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2013 - 2017), préconise de mettre un accent particulier sur la gestion durable des forêts et la valorisation des PFNL d'autre part ; il convient de se pencher sur les filières de ces ressources forestières.

Un travail d'organisation des différentes filières des PFNL est amorcé au Togo. On peut citer en exemple le Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA), de l'agence de la coopération allemande au Togo (GIZ), qui a abouti à une définition de la stratégie nationale de promotion de la filière de la noix de cajou. L'importance de la diversité biologique du Togo en matière de PFNL, oblige à la mise sur pied d'un programme plus élargi intégrant la promotion de plusieurs filières à la fois. C'est à ce titre que le projet TCP/TOG/3604 dénommé « Appui à la valorisation et à la modernisation des filières des PFNL au Togo » a été mis en place. Il est une initiative du Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF). Il est financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et il tire sa source dans le Cadre de Programmation par Pays (CPP-Togo) qui constitue un outil d'orientation des interventions de la FAO en accord avec le Gouvernement du Togo. Le CPP-Togo (2013 – 2017) a retenu trois (3) priorités dont la seconde porte sur l'amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts, eaux) où s'inscrit le présent projet. Il vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL). Sur la base d'un appui-accompagnement, de formation et du suivi des activités, le projet permettra aux bénéficiaires d'augmenter la disponibilité des PFNL et de mieux les valoriser, de réduire les pressions sur

ces ressources et d'améliorer leurs techniques d'exploitation ainsi que leur productivité. En outre le projet permettra d'avoir une meilleure connaissance des PFNL au niveau national et une meilleure organisation de leurs filières.

Cette étude a pour objectif de faire l'état des lieux du potentiel en PFNL au Togo et de ressortir leur importance socioéconomique. De façon spécifique, il s'agit (i) d'identifier les PFNL disponibles sur le territoire national, leur niveau de gestion et de valorisation, (ii) d'analyser les procédés et le niveau de transformation de ces PFNL et (iii) examiner les systèmes de commercialisation des PFNL au Togo. En considération de ce diagnostic, il est ensuite proposé des critères objectifs permettant d'identifier des filières de 5 PFNL porteurs devant être appuyées par le MERF et la FAO dans une perspective d'amélioration de leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création de richesse (en terme d'emploi et de réduction de la pauvreté), à l'échelle locale et nationale, et à la gestion durable des forêts. Etant donné que la filière anacarde a bénéficié de plusieurs appuis multiformes qui ont permis de la structurer, de la moderniser et de la valoriser, elle n'a pas été prise en compte dans cette étude. Le présent document tient lieu de rapport de cette étude.

Le rapport est structuré en 5 parties essentielles :

- La première partie est consacrée à la clarification des concepts, à une brève présentation du Togo. Il expose également la méthodologie utilisée pour la réalisation de cette étude.
- La seconde partie aborde l'état du potentiel du Togo en PFNL, son niveau de gestion des PFNL et analyse l'organisation des parties prenantes.
- La troisième partie traite des procédés et du niveau de transformation des PFNL.
- La quatrième partie analyse les systèmes de commercialisation des PFNL.
- La cinquième partie présente et passe en revue les défis majeurs en vue du développement des filières de PFNL au Togo.

# **Chapitre I : Définition des concepts, présentation du Togo et approche méthodologique de l'étude**

---

## 1. 1. Définition de concepts

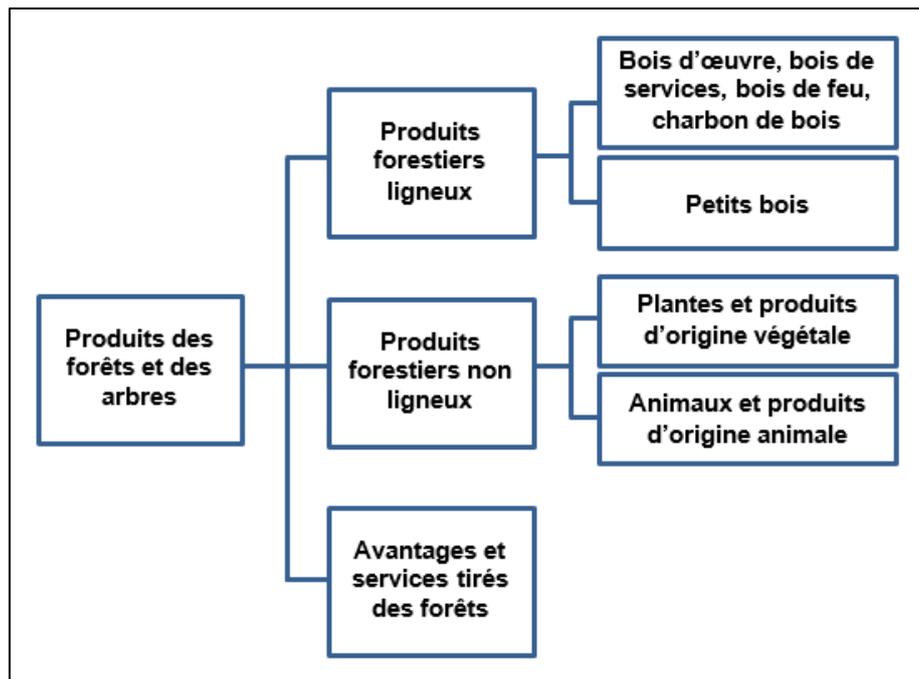
### 1. 1. 1. Notion de produit forestier non ligneux (PFNL)

La notion de produit forestier non ligneux (PFNL) fait intervenir des écoles de pensées aussi nombreuses que les sujets d'étude s'y rapportant. Dans le cadre de cette étude, c'est la définition de la FAO (1999) qui est adoptée. A cet effet, il faut entendre par produits forestiers non ligneux, « **des biens d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts** ».

Cette définition appelle à la clarification des mots suivants suit :

- **Produits** : dans la définition proposée, le terme «produits» désigne des biens qui sont des objets physiques et tangibles d'origine biologique, tels que les plantes, les animaux et leurs produits. Les services forestiers (par exemple écotourisme, pâturage et bioprospections) et les avantages forestiers (par exemple conservation des sols, fertilité des sols et protection des bassins versants) sont exclus. Les services et les avantages sont encore plus difficiles à évaluer et à quantifier que les PFNL, si bien qu'ils ont déjà été exclus de la majorité des publications sur les PFNL. Il reste à élaborer une définition claire des services et des avantages forestiers.
- **Forestiers** : Les PFNL devraient être dérivés des forêts et des utilisations similaires des terres. La FAO a mis au point des définitions des «forêts» et des «autres terres boisées», dans un document de travail intitulé Evaluation des ressources forestières 2000. Les plantations étant incluses dans la définition des forêts de la FAO, les PFNL qui en dérivent, comme la gomme arabique (*Acacia senegal*) ou le caoutchouc (*Hevea brasiliensis*), sont donc eux aussi inclus dans la définition des PFNL.
- **Non ligneux**: Le terme PFNL exclut toutes les matières premières ligneuses. Sont donc exclus le bois, les copeaux de bois, le charbon de bois et le bois de feu, ainsi que les «petits bois», comme les outils, l'équipement ménager et les sculptures. A la différence des PFNL, les produits forestiers autres que le bois d'œuvre comprennent généralement le bois de feu et les petits bois.

Cette définition de PFNL prend en compte aussi bien des produits d'origine végétale que des produits d'origine animale. La figure 1 met en exergue l'ensemble des produits tirés des forêts et des arbres.



**Figure 1 : Classification préliminaire des produits des forêts et des arbres**  
**Source : FAO (1999)**

Une classification standard des PFNL n'existe pas encore. La classification des PFNL la plus simple et la mieux adaptée est celle en fonction de leur origine et en fonction de la diversité de leurs usages (Tabuna, 1999). Ils sont divisés en deux catégories : les produits d'origine animale et les produits végétaux. Ils sont issus spontanément de la forêt, des agroforêts et des plantations. Selon l'usage des produits obtenus, les espèces pourvoyeuses de PFNL peuvent se regrouper de la façon suivante :

- les plantes alimentaires (condiments, écorces, noix, fruits, feuilles, fleurs, champignons, légumes, tubercules, épices, etc.) ;
- les plantes médicinales (écorces, racines, graines, tige, latex, etc.) ;
- les plantes à usage artisanal<sup>1</sup> et autres (feuilles, tiges, etc.) ;
- les autres produits forestiers non ligneux (autres origines).

A partir de cette classification, les filières correspondantes peuvent également être regroupées en différents types ou catégories de filières : filière<sup>2</sup> fruits, filière gomme, filière produits pharmaceutiques, filière produits textiles, filière vannerie, filière épices, etc.

Cette étude met l'accent principalement sur les PFNL d'origine végétale et accessoirement sur quelques produits forestiers non ligneux d'origine animale et fongique.

<sup>1</sup> Des plantes utilisées pour la fabrication d'objets (meubles, éponges, fibres, cordage).

<sup>2</sup> Ensemble des phases d'un processus de production qui permettent de passer de la matière première au produit fini vendu sur le marché.

### 1. 1. 2. Autres définitions

**Valorisation** : c'est l'action de valoriser. Valoriser une espèce de PFNL, c'est lui donner une aptitude à servir et à donner satisfaction au cours de sa consommation. Cette valorisation consiste à l'intégrer dans un processus de transformation et/ou de commercialisation permettant d'en tirer un revenu lors de son utilisation ou de sa cession à autrui pour jouissance.

**Transformation** : dans le domaine agro-alimentaire transformer un aliment, c'est modifier son aspect, sa composition et ses caractéristiques dans le but de lui assurer une meilleure conservation, une meilleure présentation et faciliter un transport et une mise en évidence d'éléments ou caractéristiques nécessaires à la consommation humaine. Il faut entendre par PFNL transformé, le résultat de diverses opérations physiques, mécaniques et chimique subit par ce produit dans le but de modifier son aspect, sa composition et ses caractéristiques et de prolonger sa durée de conservation. Au cours du processus de transformation, les PFNL peuvent subir plusieurs sortes de traitements à savoir le séchage, la cuisson (pasteurisation, stérilisation), le refroidissement, la fermentation, etc.

**Commercialisation** : c'est l'action de disposer d'un objet et de céder sa jouissance en contrepartie d'un revenu dans un lieu de rencontre de l'offre et de la demande, c'est-à-dire un marché.

**Gestion** : c'est l'action de gérer. Gérer les PFNL, c'est les administrer. Cette administration requiert la mise en place d'un certain nombre de règles régissant l'exploitation et des actions assurant la pérennisation ou la durabilité de ces ressources non ligneuses dans le temps et l'espace.

### 1. 2. Brève présentation du Togo

Situé sur la côte du Golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest, le Togo couvre une superficie de 56 600 km<sup>2</sup>. Il est limité au Sud par l'Océan atlantique, au Nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Localisé entre le 6<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> degré de latitude nord et entre 0 et 2 degré de longitude Est, le pays s'étend du Nord au Sud sur 660 km. Sa largeur varie entre 50 et 150 km. Le territoire national est divisé en 5 régions administratives et économiques qui sont : Région Maritime (6 100 km<sup>2</sup>), Région des Plateaux (16 975 km<sup>2</sup>), Région Centrale (13 317 km<sup>2</sup>), Région de la Kara (11 738 km<sup>2</sup>) et Région des Savanes (8 470 km<sup>2</sup>) (MERF, 2014). Le pays compte actuellement 39 préfectures et 116 communes dont 21 communes opérationnelles.

Sur le plan géomorphologique, le Togo est pris en écharpe dans la direction Sud-Ouest-Nord-Est par la chaîne des monts Togo qui constitue la partie principale de la chaîne de l'Atakora. Dans l'extrême nord du pays, une vaste plaine orientale sillonnée par la rivière Oti et ses affluents s'étend entre 9°20 N et 11°N. Cette plaine orientale qui se relève du Sud au Nord se prolonge vers le Sud, donnant le plateau de terre de barre qui domine la zone lagunaire et couvre plus des 2/3 de la Région Maritime.

Sur le plan écologique, le pays est subdivisé en 5 zones écologiques à savoir :

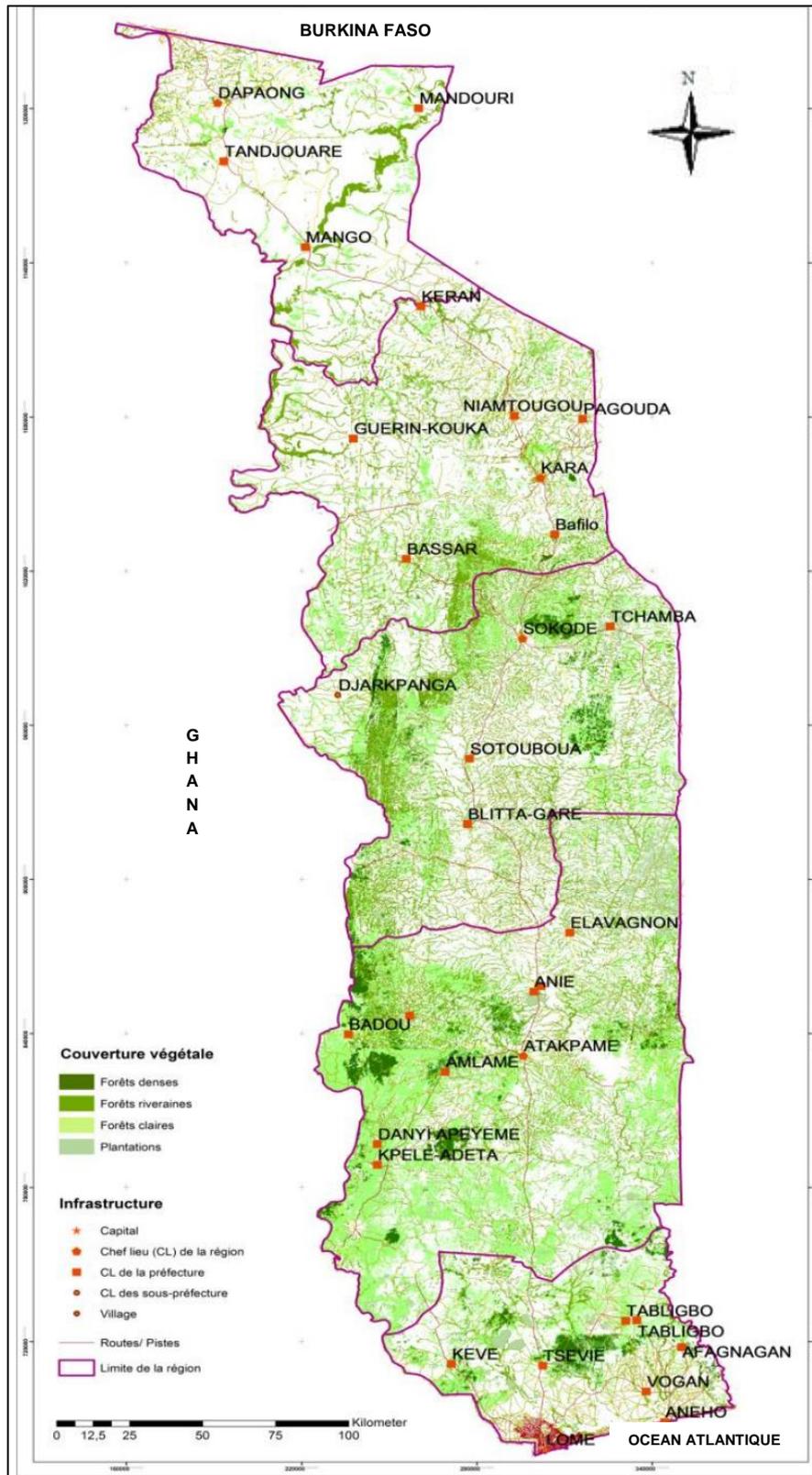
- **Zone 1** : zone des plaines du nord avec un climat de type soudano-sahélien caractérisé par une saison pluvieuse et une saison sèche, et correspondant aux savanes soudaniennes et des îlots de forêts denses sèches qui abritent les principales aires protégées (Oti-Kéran et Mandouri) du complexe des aires protégées transfrontalières entre 4 pays (Togo, Bénin, Ghana, Burkina Faso).
- **Zone 2** : montagnes du nord avec un climat de type soudano-guinéen d'altitude caractérisé par une saison pluvieuse et une saison sèche, et correspondant au domaine de mosaïque de forêts denses sèches et de savanes arborées.
- **Zone 3** : plaine du centre avec un climat tropical marqué par une saison pluvieuse et une saison sèche correspondant au domaine des forêts denses sèches et des savanes boisées guinéennes et abritant 2 importantes aires protégées du pays (Fazao-Malfakasa et Abdoulaye).
- **Zone 4** : zone méridionale des Monts du Togo marqué par un climat subéquatorial de transition caractérisé par une grande et petite saisons pluvieuses correspondant aux domaines des forêts denses semi caducifoliées et des forêts de montagne par excellence ;
- **Zone 5** : plaine côtière du sud Togo, climat subéquatorial marqué par un déficit pluviométrique et qui concentre toute les mangroves du pays avec des aires protégées intéressantes et forêts sacrées de petites tailles.

Sur le plan pédologique, les sols dominants au Togo selon le système de classification français (Commission de Pédologie et de Cartographie des Sols (CPCS), 1967) sont les sols ferrugineux tropicaux, les sols ferralitiques et les sols hydromorphes. Les sols ferrugineux, à eux seuls, représentent plus de 50% des sols du pays. On trouve au sein du grand groupe des sols ferrugineux, les sous-groupes lessivés à pseudogley, lessivés à concrétions, lessivés indurés. Les sols ferrugineux à concrétions ou lessivés indurés sont dominants avec près de 70% des sols de ce groupe. Deux types de sols ferralitiques ont été identifiés : les sols ferralitiques développés sur socle et les sols ferralitiques développés à partir des apports

continentaux (terre de barre). Les sols hydromorphes se retrouvent dans les dépressions et le long des cours d'eau. (MERF, 2017).

Sur le plan environnement biologique, les 10 espèces les plus fréquentes dans l'ensemble des forêts du Togo sont : *Vitellaria paradoxa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Lannea acida*, *Anogeissus leiocarpus*, *Daniellia oliveri*, *Crossopteryx febrifuga*, *Burkea africana*, *Ficus sur*, *Piliostigma thonningii* et *Parinari culatellifolia*. Pour l'ensemble des écosystèmes, la potentialité des ressources forestières est de 54,42 m<sup>3</sup>/ha en termes de volume total moyen par ha avec 228 tiges par ha comme densité (MERF/GIZ, 2016).

Suivant l'analyse des occupations du sol du Togo réalisé en 2016 dans le cadre de l'inventaire forestier national, le taux de couverture national est estimée à 24,24%. Les strates concernées par ce taux de couverture sont les forêts denses, les forêts galeries forestières ou rupicoles, les forêts claires puis les Plantations (figure 2).



**Figure 2 : Carte d'occupation des sols du Togo**  
 Source : MERF (2016)

La région des plateaux a le plus grand taux de couverture forestière (32,81%) contrairement à la région des Savanes qui dispose du plus faible taux (9,46%). Par contre, c'est la région Maritime qui dispose d'une plus grande superficie occupée par l'agriculture et les infrastructures (51,32%) (tableau 1). Ce sont les arbres de faibles diamètres et dimensions qui dominent la structure de la végétation forestière actuelle du Togo. Les arbres de grande dimension sont extrêmement rares. On note une forte présence de peuplement dont le nombre de pied par hectare est comprise entre 10 et 19 cm, et peu d'arbres se retrouvent dans les classes de diamètre d'exploitabilité de bois d'œuvre.

**Tableau 1 : Occupations du sol au Togo par région**

Régions	Taux (%)			Total	Vtot/ha (m <sup>3</sup> /ha)
	Forêts	Savanes	Agriculture / Infrastructures		
Savanes	9,46	25	65,54	100	16,66
Kara	17,04	40,46	42,5	100	39,66
Centrale	26,83	45,34	27,83	100	78,03
Plateaux	32,81	33,59	33,6	100	65,59
Maritime	29,06	19,62	51,32	100	16,49

Source : MERF / GIZ (2016)

Sur le plan hydrographique, le Togo est subdivisé en 3 grands bassins hydrographiques dont le bassin de l'Oti (47,3 % du territoire), le bassin du Mono (37,5 % du territoire) et le bassin côtier du Lac Togo (15,2 % du territoire).

Au plan démographique, selon les résultats du 4<sup>ème</sup> recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 4) de 2010, le Togo comptait 6 191 155 habitants dont 51,3 % de femmes avec un taux de croissance démographique de 3 % l'an. La région maritime est la plus peuplée et concentre 41,7 % de la population. La moins peuplée est la région centrale avec 10,1 % des habitants. La population togolaise est particulièrement jeune avec 60,6 % de personnes de moins de 25 ans et 42 % de personnes de moins de 15 ans. Les personnes de 60 ans ou plus représentent 4,2 % de la population. La population qui réside en milieu rural est de 62,3 % contre 37,7 % en milieu urbain (DGSCN, 2013). L'espérance de vie à la naissance est estimée à 60 ans en 2015 contre 54 ans en 2000 (Banque mondiale, 2017). Le scénario moyen de la projection qui est le scénario de croissance modérée de la population prévoit 9,76 millions d'habitants en 2031, soit un taux de croissance d'environ de 2,16 % l'an par rapport à 2011 (INSEED, 2015).

Sur le plan socio-économique, l'indice de développement humain est passé de 0,452 en 2010 à 0,487 en 2015 et le Togo occupe le 166<sup>ème</sup> rang mondial (PNUD, 2016). Le seuil de pauvreté au niveau national est estimé à 344 408 F CFA et celui extrême est de 202 560 F CFA en

2015 contre respectivement 276 400 F CFA et 107 088 F CFA en 2006 (INSEED, 2016). L'accélération de la croissance économique observée depuis 2007, quoique influencée par des chocs exogènes de natures diverses, se poursuit après la phase des taux négatifs de croissance du PIB, notamment entre 2000 et 2002. En valeur réelle, le PIB s'élève à 2 000,7 milliards FCFA, soit une progression de 5,7 % par rapport à son niveau de 2014. Toutefois, cette croissance est toujours inférieure au 7 % nécessaire à une réduction sensible de la pauvreté dans le pays. La production en valeur du secteur primaire s'est accrue de 4,0 % en 2015 contre 3,1% en 2014. Sa valeur ajoutée est en hausse de 3,8 % au cours de cette année contre 2,3 % en 2014 et s'établit à 602,5 milliards FCFA soit 24,4 % du PIB nominal. La branche « Education » a connu une baisse de sa valeur ajoutée brute en valeur courante de 1,7 % passant de 89,5 milliards FCFA en 2014 à 87,9 milliards FCFA en 2015. Son poids dans le PIB réel est estimé à 4,0 % (INSEED, 2017).

### 1. 3. Approches méthodologiques

Cette étude s'est déroulée en 3 phases distinctes mais organiquement liées. Il s'agit de :

- la phase préparatoire qui a vu l'organisation d'une réunion de cadrage, l'exploitation de la documentation existante sur les PFNL et l'élaboration des outils de collecte de données ;
- la phase d'investigation qui a permis de rencontrer les parties prenantes à l'utilisation et à la gestion des PFNL au Togo ;
- la phase de rédaction des rapports au cours de laquelle, il y a eu l'organisation de l'atelier de validation du rapport de l'étude.

La figure 3 présente de façon succincte ces différentes phases de l'approche méthodologique.

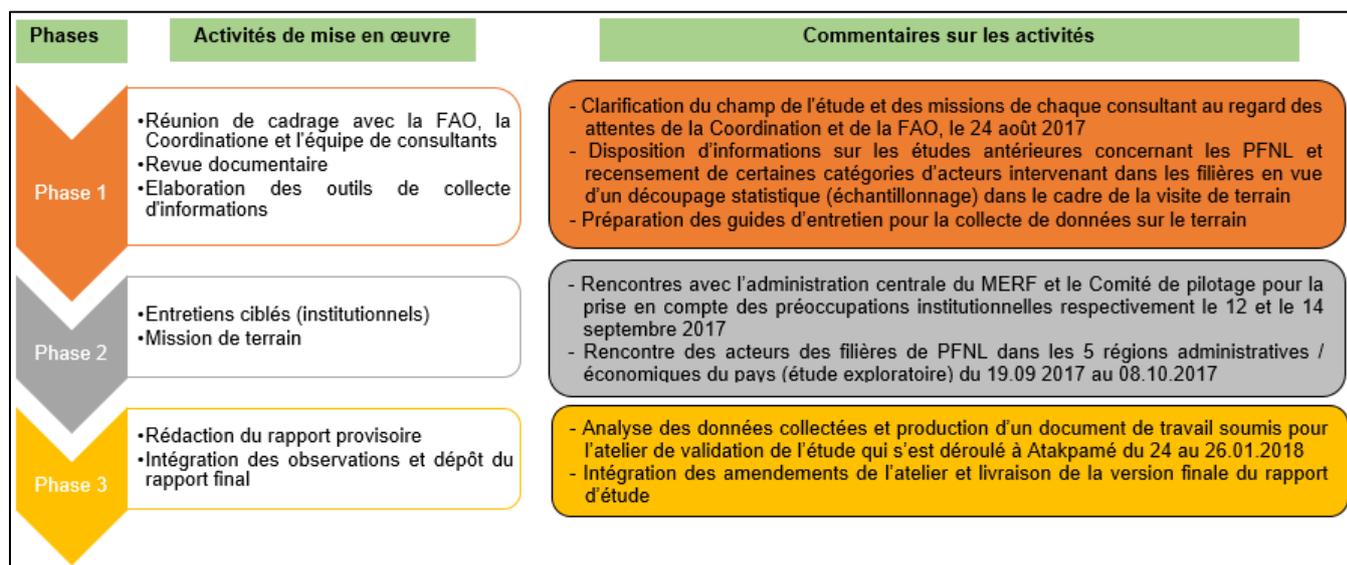


Figure 3 : Phases de l'approche méthodologique utilisée

### **1. 3. 1. Types d'informations recherchées, échantillonnage et méthodes de collecte**

Cette étude s'est beaucoup appuyée sur la visite de terrain qui a permis de rencontrer les acteurs intervenant dans les différentes filières de PFNL. En considération des informations issues de la revue de la littérature et l'entretien institutionnel, un échantillonnage par grappe a été adopté. A cet effet, les acteurs ont été subdivisés en deux (02) grandes catégories à savoir :

- les acteurs intervenant dans la gestion et le développement des filières de PFNL ;
- les acteurs utilisant directement les PFNL.

Cette subdivision se justifie par le fait que le répertoire des acteurs utilisant directement les PFNL n'était pas connu au départ. Etant donné que les structures d'appui interviennent dans l'accompagnement de ces acteurs, et qu'elles sont peu nombreuses par rapport à la seconde catégorie d'acteurs, il était judicieux de les rencontrer au préalable afin qu'elles servent d'orientation ; eu égard à leur promiscuité avec les utilisateurs directs de ces ressources. Le recensement des structures d'appui de chaque région a été réalisé par les points focaux du projet dans les directions régionales de l'environnement et des ressources forestières (DRERF) qui sont des structures décentralisées du MERF<sup>3</sup>. Ce travail de base a permis de disposer d'une liste d'acteurs qui ont fait l'objet de rencontre par la suite.

#### **1. 3. 1. 1. Acteurs intervenant dans la gestion et le développement des filières de PFNL**

L'on regroupe sous cette dénomination, l'ensemble des acteurs intervenant dans l'organisation, l'appui technique et financier ainsi que dans la réglementation des activités des acteurs utilisant directement les PFNL. Ces acteurs se retrouvent aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. Ce sont des structures techniques et des personnes ressources. Au niveau central la gestion des PFNL incombe au ministère de l'environnement et des ressources forestières. Ainsi les structures centrales dudit ministère ont été consultées à Lomé pour recueillir l'ensemble des informations permettant d'apprécier la priorité accordée à la gestion des PFNL et de souligner les enjeux et défis liés à ces produits. Au niveau déconcentré, les structures d'appui sont plus importantes et comprennent les services déconcentrés des ministères de l'environnement, de l'agriculture, de l'action sociale, de la santé, de la planification du développement et de l'administration fiscale, les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales ainsi que les faitières des groupements

---

<sup>3</sup> Un protocole d'accord a été signé entre la FAO et les DRERF en vue de l'organisation des acteurs régionaux pour la valorisation des produits forestiers non ligneux. A cet effet, chaque région dispose d'un point focal du projet. Ce point focal est un agent de la DRERF.

et plateformes des exploitants de PFNL. Les personnes ressources sont constituées d'acteurs individuels ou collectifs détenant des données et des informations nécessaires à l'étude. Ce sont les chercheurs des universités de Lomé et de Kara.

La rencontre avec cette catégorie d'acteurs a permis de disposer des informations sur les principaux PFNL utilisés dans leurs différentes zones d'intervention, leur importance socioéconomique, le niveau d'intégration de ces PFNL dans leur planification, le système de gestion ainsi que les défis liés à la gestion durable de ces ressources. La technique de collecte de données utilisée avec ces structures d'appui est la réunion de groupe (rencontre institutionnelle) qui s'est déroulée dans les directions régionales de l'environnement et des ressources forestières (DRERF) des 5 régions administratives du Togo.

### **1. 3. 1. 2. Acteurs utilisant directement les PFNL**

Il s'agit des acteurs intervenant dans la collecte, la transformation et la commercialisation des PFNL. Ce sont des ménages, des commerçants, des unités de transformation et leurs différents regroupements. Les données importantes sur les PFNL ont été recueillies auprès de ces acteurs lors de la visite de terrain (annexe 1).

La rencontre avec cette catégorie d'acteurs a permis de dresser la liste des PFNL et les méthodes d'exploitation, d'identifier les produits commercialisés et les stratégies de marketing (prix, distribution et communication) mis en place dans le cadre des échanges de ces PFNL. Les informations sur les quantités de produits et leurs saisonnalités, les coûts des facteurs, de production et de commercialisation, la fiscalité liée aux activités d'exploitation des PFNL ont également été recueillies. Les responsables des unités de transformation ont été interrogés sur des questions relatives aux locaux de productions, aux matières premières, aux équipements et matériels, aux méthodes de production, aux produits fabriqués, aux contrôles qualité réalisés et aux difficultés majeures rencontrées dans le secteur.

Concernant le diagnostic des unités de transformations (UT), l'accent a été mis sur l'évaluation des locaux de production, l'approvisionnement en matière première, les conditions de travail du personnel, le matériel et équipements utilisés sans oublier les méthodes de production. Le choix de ces variables se justifie par leur importance dans l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments produits. En effet, la salubrité de l'environnement de travail est un indicateur en matière de certification des aliments. Par ailleurs, les conditions de réception des matières premières et le contrôle interne qui s'en suit constituent un gage d'hygiène de production de denrées alimentaires. A ces deux indicateurs s'ajoutent évidemment les normes de production

qui donnent des informations sur le savoir-faire des UT. A cet effet, les matériels et équipements, les procédés de production ainsi que les conditions offertes aux personnels dans le cadre de leurs activités de production ont été prises en compte dans l'évaluation de ces UT de PFNL.

Enfin une observation participante et directe sur les sites de production et de transformation ainsi que les marchés des milieux visités a permis de s'imprégner des réalités de la récolte, du stockage, de la transformation et de la commercialisation des PFNL dans les villages et centres urbains, et de recueillir des informations sur les prix. Elle a aussi permis de recouper les données obtenues auprès des structures d'appui sur les acteurs intervenant dans la production, la transformation et la commercialisation des PFNL. Le choix de l'observation participante est motivé par le fait que cette méthode permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité (Bastien, 2007).

Au total, 39 villes et villages répartis dans 20 préfectures du pays ont été visités (annexe 2). Au cours de cette visite, 403 acteurs dont 54 acteurs provenant des structures d'appui ont été rencontrés.

### **1. 3. 2. Analyse des données**

Les informations recueillies ont permis de réaliser la carte des acteurs de PFNL au Togo. Par ailleurs, l'analyse de contenu a permis d'analyser les modes de coordination et les logiques de comportement des différents acteurs et de ressortir leurs différentes contraintes. En effet, l'analyse de contenu propose un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » extrêmement diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence. Cette méthode fait appel à un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles ; d'une part, la rigueur de l'objectivité et d'autre part, la fécondité de la subjectivité (Bardin, 1977). L'analyse de contenu est un outil adapté aux études de commercialisation car elle permet de comprendre les logiques de comportement et de se faire une idée du mode de coordination des acteurs grâce aux discours tenus par chacun des acteurs au cours des entretiens, qu'ils soient individuel ou en groupe.

## **Chapitre II : Etat du potentiel et niveau de gestion des PFNL du Togo**

---

## 2. 1. Potentiel national en produits forestiers non ligneux

Les écosystèmes forestiers du Togo regorgent d'importantes espèces pourvoyeuses de produits à l'usage des populations. On dénombre une centaine d'espèces végétales spontanées ou plantées utilisées dans l'alimentation des communautés sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, plus d'une centaine d'espèces sont couramment utilisées dans la médecine traditionnelle, plein d'autres sont utilisés de diverses manières dans l'artisanat.

### 2. 1. 1. Plantes alimentaires

Selon les parties des plantes utilisées, on distingue les espèces utilisées comme légumes (feuilles et fleurs), les fruits, les graines (huile et oléagineux) ainsi que les sèves et vins.

#### 2. 1. 1. 1. Espèces utilisées comme légumes et assaisonnements

Les populations ont souvent recours à certaines espèces pour un usage alimentaire essentiellement sous forme de légumes et épices d'assaisonnement. Autrefois localisée dans certaines régions du pays, l'utilisation de ces légumes issus des forêts est aujourd'hui répandue sur l'ensemble du territoire grâce, notamment au brassage culturel, mais aussi grâce à la découverte de nombreuses vertus de ces espèces. Le cas des feuilles de baobab est bien illustratif. Riches en fer, en magnésium et en d'autres éléments, leur consommation gagne toutes les régions du pays. Dans l'ensemble, on dénombre 16 espèces dont les feuilles, fruits et graines entrent activement dans l'alimentation des populations aussi bien des campagnes que des centres urbains (tableau 2). Certaines espèces comme *Xylopia*, *Monodora* et *Piper* font l'objet d'un commerce international.

Tableau 2 : Espèces utilisées comme légumes et assaisonnements

N°	Espèces	Noms communs	Parties utilisées
1	<i>Adansonia digitata</i>	Baobab	Feuilles, graines
2	<i>Bombax costatum</i>	Kapokier	Feuilles, graines
3	<i>Ceiba pentandra</i>	Fromager	Calice de la fleur
4	<i>Vitex doniana</i>	Prunier sauvage	Feuilles
5	<i>Cissus populnea</i>		Feuilles, graines
6	<i>Annona senegalensis</i>	Pomme cannelle du Sénégal	Feuilles
7	<i>Grewia cissoides</i>		Feuilles
8	<i>Vernonia amygdalina</i>		Feuilles
9	<i>Zanthoxylum</i> <i>Zanthoxyloides</i>	Fagara	Ecorce-racine
10	<i>Xylopia aethiopica</i>	Piment de guinée	Fruits, graines
11	<i>Monodora myristica</i>	Faux muscadier	Graines
12	<i>Blighia sapida</i>	Fisanier	Graines

N°	Espèces	Noms communs	Parties utilisées
13	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré	Graines transformées en moutarde
14	<i>Piper guineense</i>	Poivrier	Fruits
15	<i>Afraegle paniculata</i>		Graines
16	<i>Moringa oleifera</i>	Moringa	Feuilles, graine
17	<i>Cucurma longa</i>	Curcuma	Rhizome

## 2. 1. 1. 2. Espèces à fruits comestibles

Plus d'une centaine d'espèces d'arbres produisent des fruits qui sont consommés par les communautés locales. Les fruits sont consommés soit crus, bouillis ou fumés. Ces espèces sont disséminées sur l'ensemble du territoire national (annexe 3). Une trentaine d'espèces à caractère spontané produisent des fruits qui entrent dans l'alimentation des populations locales (tableau 3). En plus de ces espèces, il convient de signaler des espèces domestiquées qui comprennent les agrumes (oranger, pamplemoussier, mandarinier et citronnier), l'avocatier, le palmier à huile, l'anacardier, etc.

**Tableau 3 : Espèces à fruits comestibles usuelles du Togo**

N°	Noms scientifiques	Nom communs et/ou vernaculaire	Régions de production <sup>4</sup>				
			RS	RK	RC	RP	RM
1	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Karité	X	X	X	X	X
2	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré	X	X	X	X	X
3	<i>Annona senegalensis</i>	Pomme cannelle du Sénégal (Annone)	X	X	X	X	X
4	<i>Detarium microcarpum</i>	Grand détar	X	X	X	X	
5	<i>Detarium senegalense</i>	Grand détar			X	X	
6	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier	X	X	X		
7	<i>Adansonia digitata</i>	Baobab	X	X	X	X	X
8	<i>Borassus aethiopicum</i>	Rônier	X	X	X	X	X
9	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Dattier du désert	X	X			
10	<i>Lannea microcarpa</i>	Raisinier	X	X			
11	<i>Lannea acida</i>	Raisinier	X	X	X	X	
12	<i>Lannea kerstingii</i>	Raisinier	X	X	X	X	X
13	<i>Vitex doniana</i>	Prunier sauvage	X	X	X	X	X
14	<i>Diospyros mespiliformis</i>	Ebérier	X	X	X	X	X
15	<i>Blighia sapida</i>	Fisanier	X	X	X	X	X
16	<i>Strychnos spinosa</i>	Oranger sauvage	x	x	x	x	x
17	<i>Spondias monbin</i>	Prunier monbin	X	X	X	X	X
18	<i>Ficus gnaphalocarpus</i>	Figuier	X	X	X	X	X
19	<i>Cissus populnea</i>		X	X	X	X	X
20	<i>Gardenia erubescens</i>		X	X	X		
21	<i>Hyphaene thebaica</i>	Palmier doum		X	X		
22	<i>Xylopia aegyptiaca</i>	Piment de Guinée		X	X	X	

<sup>4</sup> RS= région des savanes ; RK = région de la Kara ; RC = région centrale ; RP= région des plateaux et RM = région maritime

N°	Noms scientifiques	Nom communs et/ou vernaculaire	Régions de production <sup>4</sup>				
			RS	RK	RC	RP	RM
23	<i>Dialium guineense</i>			X	X	X	X
24	<i>Uvaria chamae</i>				X	X	X
25	<i>Cola ssp</i>	Colatier		X	X	X	X
26	<i>Pentadesma butyracea</i>	Arbre à beurre			X	X	X
27	<i>Phoenix reclinata</i>	Palmier dattier sauvage		X	X	X	X
28	<i>Irvingia gabonensis</i>	Manguier sauvage				X	X
29	<i>Monodora myristica</i>	Faux muscadier				X	
30	<i>Garcinia kola</i>	Petit cola				X	
31	<i>Ancyrotrichys amoena</i>					X	
32	<i>Ximenia americana</i>		X	X	X	X	X

### 2. 1. 1. 3. Espèces dont les graines sont transformées en beurre ou en huile

Concernant la transformation en beurre, on note *Vitellaria paradoxa* et *Pentadesma butyracea*. Celles dont les graines sont transformées en huile sont *Elaeis guineensis*, *Azadirachta indica* et *Bombax costatum*.

### 2. 1. 1. 4. Espèces servant dans l'extraction de vins

Plusieurs espèces de la famille des *Aracaceae* sont utilisées dans l'alimentation pour leur sève. Extraite, la sève sert de vin. Les espèces servant dans l'extraction de vins sont *Elaeis guineensis* et *Raphia spp.*

### 2. 1. 2. Plantes médicinales

Les populations recourent aux plantes médicinales pour leurs soins de santé. Les organes prélevés sont entre autres les feuilles, les rameaux feuillus, les tiges, les racines ou les graines. Près d'une centaine<sup>5</sup> d'espèces ligneuses sont signalées comme plantes médicinales (voir annexe 4). Mais en réalité, la liste serait plus longue car l'effectif des praticiens est très important et les vertus médicinales de certaines plantes restent méconnues par certaines communautés. A ces espèces forestières, il convient d'ajouter un nombre important d'espèces herbacées utilisées en médecine traditionnelle qui se rencontrent aussi bien en forêts qu'en d'autres lieux comme dans les champs. Ces plantes entrent dans la préparation des produits phytopharmaceutiques qui servent dans le traitement de diverses maladies et infections (planche 1).

<sup>5</sup> 89 espèces



Planche 1 : Quelques produits phytothérapeutiques commercialisés

### 2. 1. 3. Plantes à usage artisanal

Certaines espèces sont utilisées dans l'artisanat pour la fabrication de biens divers (mobilier, nattes, éventails, éponge traditionnelle, etc.). On dénombre 13 espèces dont les organes non ligneux sont exploités pour la fabrication de divers objets et biens (tableau 4).

Tableau 4 : Espèces à usage artisanal

N°	Espèces	Organes utilisés	Produits dérivés
1	<i>Borassus aethiopum</i>	Feuilles	Eventails, nattes, paniers, Chapeaux
2	<i>Hyphaene thebaica</i>	Feuilles	Eventails, nattes, paniers, chapeaux
3	<i>Elaeis guineensis</i>	Feuilles	Balais, nattes, paniers, meubles
4	<i>Crescentia cujete</i>	Fruits	Calebasses
5	<i>Raphia ssp</i>	Tiges	Meubles
6	<i>Landolphia dulcis</i>	Tiges	Eponge traditionnelle
7	<i>Secamone afzelii</i>	Tiges	Eponge traditionnelle
8	<i>Flabellaria paniculata</i>	Tiges	Eponge traditionnelle
9	<i>Aphanostylis mannii</i>	Tiges	Eponge traditionnelle
10	<i>Bambusa vulgaris</i>	Tiges	Meubles
11	<i>Bambusa vulgaris striata</i>	Tiges	Meubles
12	<i>Oxytenanthera abyssinica</i>	Tiges	Meubles
13	<i>Calamus rotang</i>	Tiges	meubles

### 2. 1. 4. Autres PFNL

Hormis les produits forestiers non ligneux tirés directement des espèces forestières, le Togo compte d'autres types de produits d'origines diverses tirés des forêts qui participent également au bien-être des populations qui les exploitent. Les plus importants de ces produits sont :

- **Le miel** : produit par les abeilles, il est récolté par les populations dans toutes les régions du pays tant dans les formations forestières naturelles que dans les

plantations. Jadis récolté librement et de façon traditionnelle dans les forêts, la production de miel constitue aujourd'hui une activité professionnelle. Il existe des PME apicoles sur l'ensemble du territoire, surtout dans les régions des savanes, kara et centrale.

- **Les champignons** : la récolte de champignons macromycètes en forêt pour l'alimentation est une activité répandue sur l'ensemble du pays. Ces derniers temps le champignon fait objet de culture et alimente un commerce national très florissant.
- **Les escargots** : leur chair se consomme traditionnellement chez les populations rurales du Togo. Leur coquille et leur liquide intérieur sont utilisés dans la pharmacopée pour la guérison de diverses maladies (Ekoué et Kuevi-Akue, 2002). En effet, les escargots sont une source de protéine et de lysine. Ils sont utilisés dans l'alimentation des animaux en complément de la farine de poisson et luttent contre le kwashiorkor des enfants (Codjia et Noumonvi, 2001 ; Cobbinah *et al.*, 2008). Les escargots consommés au Togo proviennent en grande partie du ramassage ce qui crée déjà une pénurie (Ekoué et Kuevi-Akue, 2002). Les deux espèces les plus recherchées sont *Achatina* et *Archachatina* (Codjia et Noumonvi, 2001).
- **Les insectes pour ornements** : les insectes sont capturés et mis dans des boîtes entomologiques ou emballés et vendus surtout à l'extérieur du pays. La chasse-vente et revente d'insectes et autres arthropodes constituent une activité génératrice de revenus pour les jeunes (MERF, 2014).

## 2. 2. Gestion des PFNL au Togo

La gestion des PFNL au Togo s'inscrit dans un contexte international, national, local et voir sectoriel. En effet, à l'échelle internationale, le Togo a souscrit à des dispositions juridiques qui engagent la gestion durable de ses ressources naturelles au profit, non seulement de ses générations futures, mais également pour le bénéfice de celle de la planète entière. Parmi les ressources naturelles faisant objet d'accords internationaux, la forêt et par ricochet les produits forestiers, tant ligneux que non ligneux, occupent une place de choix. Par ailleurs, l'Etat a pris des dispositions juridiques pour faciliter cette gestion des ressources naturelles au niveau national à travers une rationalisation de leur exploitation et une perpétuation de leur présence grâce au reboisement et l'aménagement forestier. Les instruments utilisés par l'Etat à cet effet sont les lois, les politiques, les stratégies et plans d'actions, les textes réglementaires, etc. Au niveau local, des communautés prennent aussi des dispositions pour la sauvegarde de leur patrimoine forestier. A cet effet, elles mettent en place des règles de conduite dans l'accès et l'exploitation de ces ressources naturelles. On constate également la naissance des initiatives sectorielles pour éviter l'amenuisement des ressources et leur utilisation pérenne. C'est le cas

par exemple de la filière anacarde et du karité. Somme toute, la gestion des PFNL au Togo peut être appréhendée en distinguant la contribution du secteur public de celle du secteur privé ; la première prenant en compte les efforts de l'Etat et la seconde se penchant sur les efforts de la société civile.

## **2. 2. 1. Contribution de l'Etat à la gestion des PFNL**

### **2. 2. 1. 1. Cadre juridique international impactant les PFNL et auquel le Togo adhère**

Parmi les dispositions juridiques internationales ayant un lien avec les PFNL et auxquelles le Togo fait partie, on peut citer, entre autre :

#### ❖ **Sur le plan politique :**

- la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** de 1948 qui voudrait, en son article 25, que toute personne ait droit à « un niveau de vie suffisante pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux... » ;
- le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** de 1966 qui recommande aux Etats parties d'assurer une alimentation et à un niveau de vie suffisant ;
- la **Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples** de 1981 qui recommande en son article 1<sup>er</sup> aux Etats parties de « prendre toutes les mesures appropriées en vue de la concrétisation progressive des droits de l'homme y compris du droit à une alimentation adéquate » ;
- la **Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones** de 2007 qui reconnaît également le droit à une alimentation adéquate.

#### ❖ **Sur le plan commercial**

- l'**Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce** de 1947 qui couvre les questions relatives au commerce international ;
- l'**Accord de Marrakech** de 1994 qui a abouti à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995. Il intègre le commerce des services et l'Accord sur les aspects liés aux droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce 5 avril 1994 ;
- la **Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction (C.I.T.E.S)** de 1973 qui reconnaît l'importance de la protection des produits issus de la faune et la

flore sauvages contre une surexploitation dans le cadre du commerce international.

❖ **Sur le plan écologique**

- la **Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIVP)** de 1951 qui protège et prévient les végétaux contre la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles ainsi que l'adoption des mesures appropriées de lutte contre ces nuisibles ;
- la **Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles ou Convention d'Alger** de 1968 qui prône une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- la **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)** de 1992 qui œuvre pour la conservation de la diversité biologique et une utilisation durable des ressources biologiques ainsi que le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- le **Protocole de Nagoya** de 2011 qui constitue un cadre juridique pour la formulation du système de contrepartie sur lequel repose la CDB.

A ces diverses dispositions, on peut ajouter la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1992), le Protocole de Kyoto (1997), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (1994), la Convention révisée de Maputo (2003), le Règlement n°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA, etc.

## **2. 2. 1. 2. Cadre juridique national impactant les PFNL**

Sur le plan national, la gestion des PFNL peut trouver des arguments juridiques, entre autre, dans :

- la **Constitution togolaise** adoptée par référendum et promulguée en 1992, révisée par les lois n°2002-029 du 31 décembre 2002 et n°2007-008 du 07 février 2007. Cette constitution reconnaît plusieurs droits et libertés au citoyen, notamment le droit à l'exercice des activités économiques (article 11), le droit au développement personnel (article 12), le droit de propriété (article 27), le droit à la santé (article 34), le droit à un environnement sain (article 41) ;
- la **loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'Environnement** qui constitue le cadre juridique général de gestion de l'environnement au Togo ;
- la **loi n°2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier** qui constitue la loi de gestion des ressources forestières par excellence. Elle fait un clin d'œil aux PFNL de façon spécifique en ses articles 2 (définition des ressources forestières), 54 (commerce international des PFNL) et 117 (dispositions pénales aux contraventions de l'article 54) ;

- la **loi n° 2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique** qui reconnaît la fonction de tradithérapeute, qualifiée de « médecine traditionnelle ». Le code lui consacre entièrement son titre III. Les plantes médicinales sont également prises en compte dans le livre IV de ce code qui touche au médicament, aux dispositifs médicaux et à la pharmacie ;
- la **loi n° 2012-001 du 20 janvier 2012 portant code des investissements** qui favorise la création d'emploi pérennes et qualifiés, la création d'activités à forte valeur ajoutée mais également encourage l'utilisation et la valorisation des ressources naturelles et des matières premières locales entre autre (article 1). Pour assurer la garantie et la sécurité des investissements, ce code a créé une Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF) (article 10) ;
- la **charte des PME/PMI** à travers laquelle l'Etat envisage appuyer et renforcer la compétitivité des PME/PMI par la formation pour l'amélioration de la qualité des produits et services dans des secteurs jugés porteurs comme l'agro-alimentaire, l'artisanat et la pharmacie, l'industrie forestière, etc. (article 12) ;
- la **loi n°2014-014 du 22 octobre 2014 portant modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'économie** qui présente les orientations du Partenariat Public Privé (PPP).

### 2. 2. 1. 3. Politique, stratégies, plans et programmes en faveur des PFNL

Il existe au Togo, des politiques qui influencent le développement des PFNL. Parmi celles-ci, on peut citer :

- la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) ;
- la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PONAT) ;
- la Politique Forestière (PF) (2011-2035).

Adoptée par le gouvernement le 23 décembre 1998, la PNE vise la promotion de la gestion durable de l'environnement pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations. De son côté, adoptée en septembre 2009, la PONAT ambitionne de construire un espace national équilibré parfaitement intégré dans l'environnement régional dans lequel règnent la paix, la cohésion sociale et la solidarité qui assurent le bien-être des populations. L'amélioration de la gouvernance nationale de gestion de l'environnement est l'un de ses objectifs sectoriels. L'Etat entend réaliser cet objectif sectoriel par la protection des ressources naturelles, la réhabilitation des ressources naturelles dégradées (aires protégées et des zones d'exploitation minière), la restauration des ressources naturelles fortement compromises,

l'évaluation du degré d'application de la législation foncière et domaniale, l'identification de zones socio-économiques homogènes pour faciliter le développement des activités de production en fonction des ressources du milieu, etc. Enfin, l'adoption par décret n° 2011-002/PR du 5 janvier 2011 d'une Déclaration de politique forestière a permis d'élaborer une Politique Forestière du Togo (PFT 2011-2035) qui tarde à être adoptée. La PF a distingué 5 axes stratégiques dont les deux (2) premiers se rapportent à la promotion de la production forestière et la restauration des peuplements dégradés, et à la conservation de la biodiversité.

Parmi les stratégies ayant un lien avec la gestion des PFNL, on peut retenir :

- la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2013 - 2017) qui est le référentiel du Togo en matière de développement de court terme. Il table sur le secteur forestier comme un secteur à fort potentiel de croissance ;
- la Stratégie de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique (SCUDDB) (2014) qui œuvre pour une gestion durable de la diversité biologique au Togo.

Il existe également des plans et programmes se rattachant au développement durable des PFNL au Togo. Entre autre, on peut citer :

- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui est un corollaire du PNE ;
- le Plan d'Action Forestier National (PAFN) Phase 1, 2011-2019 qui découle de la PF et dont un des programmes phares est le Programme National de Reboisement (PNR) (Phase I 2017 - 2021) ;
- le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) (2016) ;
- le Programme National d'Investissement Forestier (PNIF 2018 – 2022)

#### **2. 2. 1. 4. Cadre réglementaire de gestion des PFNL**

Relégués au second plan, les PFNL font l'objet de peu d'attention en matière de réglementation. Cette faiblesse est consécutive à la place occupée par ces produits dans la gamme des biens et services tirés de la forêt et l'absence d'études socioéconomiques permettant de ressortir son importance dans l'économie locale et nationale.

#### **2. 2. 1. 5. Cadre institutionnel de gestion des PFNL**

Suivant le décret n° 2012 – 004/ PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres, la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'environnement, des ressources forestières et de la faune revient au Ministère de l'Environnement et des

Ressources Forestières (MERF).

Quatre (4) structures interviennent dans la gestion des PFNL au sein du MERF. Il s'agit de :

- l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF) qui est chargé des plantations se trouvant dans les domaines permanent et non permanent de l'Etat ;
- la Direction des Ressources Forestières (DRF) qui est chargée de l'aménagement des forêts naturelles et des plantations communautaires ;
- l'Inspection des Ressources Forestières (IRF) qui intervient dans le contrôle de l'exécution des travaux de reboisement, d'aménagement, d'entretien et de protection des forêts sur l'ensemble du territoire national ;
- la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) qui a pour rôle de planifier les activités forestières du MERF, de suivre et d'évaluer les activités du secteur forestier dans son ensemble.

A travers la Direction des ressources forestières (DRF) et les structures déconcentrées que sont les directions régionales et préfectorales de l'environnement et des ressources forestières (DRERF / DPERF), le MERF appuie et conseille aussi les acteurs intervenant directement sur la ressource. En application de la réglementation forestière les agents forestiers déployés sur l'ensemble du territoire participent à la sensibilisation des populations sur la préservation et le reboisement des espèces pourvoyeuses des PFNL qui, pour la plupart, sont des essences protégées. Il veille aussi à l'application de la réglementation concernant l'exploitation forestière et sanctionne les coupes abusives, les incinérations et mutilations d'essences forestières. Toutefois, il faut noter que l'implication actuelle du MERF en matière de gestion durable des PFNL se limite à l'organisation de certains acteurs comme les UAVGAP/AVGAPG qui développent des activités alternatives génératrices de revenus, notamment l'apiculture.

D'autres ministères interviennent également dans la gestion des PFNL. Il s'agit du :

- **ministère en charge de l'agriculture** : il intervient dans la promotion de l'agroforesterie et dans la recherche et formation à travers l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), l'Institut de Conseil d'Appui Technique (ICAT) et l'Institut National de Formation Agricole de Tové (INFA) qui forme des ingénieurs de travaux des eaux et forêts. L'ITRA intervient aussi dans la certification des produits à base de PFNL avant leur exportation. Il faut également signaler que le Ministère en charge de l'agriculture est le point focal du Togo au Bureau International des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) qui constitue une plateforme continentale des apiculteurs ;
- **ministère en charge de l'économie et des finances** : il intervient dans les filières de

PFNL par l'intermédiaire des services douaniers de l'Office Togolais des Recettes (OTR) qui sont chargés du recouvrement de la fiscalité de porte, d'entrée et de sortie du territoire national dans le cadre du commerce international des produits à base de PFNL ;

- **ministère en charge du commerce** : il intervient dans la commercialisation des PFNL et produits dérivés ;
- **ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche** : il est représenté dans la gestion des PFNL par les universités de Lomé et de Kara qui apportent leur savoir-faire dans la recherche et dans la formation en gestion des ressources naturelles en général et celle des forêts en particulier ;
- **ministère chargé de l'aménagement du territoire** : il intervient dans le suivi-évaluation des projets et programmes en relation avec l'aménagement du territoire. Il abrite aussi l'observatoire national d'analyse spatiale ;
- **ministère en charge de la justice** : il intervient dans la mise en application des textes régissant le secteur forestier ;
- **ministère en charge de la sécurité** : tout comme son homologue de la justice, il intervient dans l'application des textes en vigueur dans le secteur forestier
- **ministère en charge de la décentralisation et des collectivités locales** : il participe à la gestion des produits forestiers non ligneux pour le bien-être des collectivités. Aux termes de la loi sur la décentralisation, les collectivités territoriales ont compétence à la gestion sur leur territoire des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier.
- **ministère en charge de l'énergie** : il intervient dans la promotion de l'économie énergétique. Sachant que certains PFNL sont utilisés dans la production du bois-énergie (charbon de bois, bois de chauffe), ce ministère constitue une partie prenante à part entière dans le cadre de la gestion des PFNL au Togo ;
- **ministère en charge du développement à la base** : il intervient dans la structuration et l'accompagnement des communautés à la base, la promotion de l'inclusion financière, l'encadrement des jeunes à leur autonomisation socio-économique et professionnelle et la promotion de l'artisanat.

### **2. 2. 2. Contribution des organisations de la société civile à la gestion des PFNL**

Sur le plan national et local, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des associations spécialisées dans la gestion de l'environnement et des changements climatiques œuvrent pour le développement durable des communautés locales. Ces organisations de la

société civile (OSC) commencent à se regrouper en réseau. Parmi ces organisations, on peut citer :

- le Groupe National de Travail sur la Gestion Durable des Forêts du Togo (GNT/GDF-Togo) ;
- le Consortium des ONG en Matière d'Environnement au Togo (COMET) ;
- le Réseau des Organisations de la Société Civile Togolaise sur les Changements Climatiques et l'Energie au Togo (ROCCET) ;
- l'Association pour une Afrique Verte Togo (AVT) qui est une association de planteurs privés ;
- le Réseau Interprofessionnel du Karité au Togo (RIK-TOGO) ;
- l'Association des Thérapeutes Traditionnels du Togo.

Ces OSC utilisent la sensibilisation, le reboisement et l'organisation des populations riveraines comme outils d'aide à la gestion des forêts au Togo. Elles participent également à l'élaboration des textes forestiers et prennent part activement aux débats sur des questions de gestion forestière.

Parfois, les communautés elles-mêmes s'organisent pour la gestion de leurs forêts. Leurs règles de gestion vont de la réglementation de l'accès à la ressource à l'interdiction, voire la privation volontaire de certains droits d'usage pour la pérennisation de la ressource.

### **2. 2. 3. Modes d'accès aux PFNL**

En général, l'accès aux produits forestiers non ligneux est libre pour la plupart des espèces. Cependant, l'accès à certains PFNL faisant l'objet de commerce (néré, karité, Cola, rônier, Xylopia, Monodora, etc.) relève du droit de propriété privée. En effet, si ces plantes demeurent libre d'accès dans les formations forestières naturelles, celles qui se retrouvent dans les champs, les jachères et sur les sites plantés relèvent du domaine privé. A cet effet, l'exploitation n'est autorisée qu'aux ayants droits, souvent issus du lignage du ou des propriétaires. Dans ce cas, toute exploitation par autrui sans autorisation préalable des ayants droits est inopportune et sujette à des conflits. L'extraction traditionnelle du miel répond également à ces conditions. Par contre la notion de propriété prend tout son sens au niveau des PFNL « cultivés ». En effet, certains PFNL sont obtenus au bout d'un processus de production qui regroupe les activités de plantation d'espèces pourvoyeuses et des élevages spéciaux. Plusieurs espèces (Xylopia, Néré, Cola, etc.) font l'objet de reboisement. Dans ce registre, on peut citer l'apiculture qui est aujourd'hui une activité fortement lucrative et qui enregistre davantage d'acteurs sous la forme d'entreprise individuelle ou de société

coopérative. La production de champignons et d'escargot est également en développement au Togo.

#### **2. 2. 4. Méthodes d'exploitation des PFNL**

Au Togo, les PFNL sont couramment exploités suivant quatre (4) méthodes selon les organes et les espèces concernées.

##### **2. 2. 4. 1. Cueillette ou ramassage des fruits**

C'est la méthode la plus courante dans l'exploitation des fruits sauvages au Togo. Elle consiste, pour ce qui est du ramassage, à laisser les fruits arrivés à maturité se détacher de leur pédoncule. Cette méthode s'observe, notamment, dans l'exploitation du Karité. Les fruits ainsi ramassés fournissent un meilleur rendement et une meilleure qualité du beurre. D'autres fruits s'obtiennent par la même voie, rônier, vitex, cola, Detarium, Balanites, Baobab etc. Les fruits qui s'obtiennent par cueillette sont ceux dont les pédoncules sont plus fermes et ne cèdent pas à maturité ou qui perdent leur qualité une fois tombés. C'est le cas du Blighia, du néré, du Lannea, du Moringa, etc. On y accède en grim pant les arbres ou à l'aide d'outils confectionnés à cet effet (tuteurs). A défaut d'outils confectionnés, l'on assiste souvent à des élagages de branches (surtout du néré) qui sont des pratiques non durables.

##### **2. 2. 2. 2. Cueillette et/ou arrachage des tiges feuillées**

C'est la méthode utilisée dans l'exploitation des légumes sauvages, des plantes médicinales et des PFNL utilisés en artisanat. Cette méthode est à l'origine de mutilations des espèces et on assiste le plus souvent à l'élagage de branches et rameaux.

##### **2. 2. 2. 3. Ecorçage des tiges ou des racines**

Cette méthode consiste à enlever l'écorce des tiges et ou des racines. Elle est plus utilisée par les récolteurs de plantes médicinales. Elle est souvent remarquée dans l'exploitation de toute sorte d'écorces médicinales (*Pteleopsis suberosa*, *Securidaca longepedunculata*, Fagara, Khaya, Sarcocephalus, bonduc, *Terminalia glaucescens*, Vitex, etc.). Parfois, des arbres entiers sont abattus. Cette méthode conduit également à la mort des individus suite à plusieurs mutilations consécutives et menace dangereusement les espèces fréquemment sollicitées.

## 2. 2. 2. 4. Extraction

C'est la méthode par excellence de récolte du miel sauvage. Elle fait appel à l'usage du feu qui tue les abeilles avant d'accéder au miel. Le plus souvent les braises laissées après l'extraction du miel sont à l'origine de feux de végétation incontrôlés. On assiste également à l'abattage des arbres pour accéder au miel.

## 2. 2. 5. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gestion des PFNL au Togo

L'exploitation des PFNL garantit un apport additionnel de produits alimentaires et contribue à améliorer le revenu des couches vulnérables que sont les femmes et les jeunes, surtout dans les zones rurales. Ces PFNL participent également à l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole. Malgré ces apports incontestables à la sécurité nutritionnelle et aux revenus de ces populations, la gestion des PFNL n'est pas encore à la hauteur des enjeux socioéconomiques sus-évoqués. Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) à la gestion des PFNL devra permettre d'orienter les efforts en vue du développement durable de ces ressources non ligneuses. Les éléments de l'analyse de ces FFOM sont présentés dans le tableau 5 en lien avec les grands leviers de la gestion durable des ressources des écosystèmes forestiers qui comprennent la connaissance, l'exploitation, transformation, l'utilisation, la valorisation et la régénération.

**Tableau 5 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gestion des PFNL**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>1. Connaissance de la ressource</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de nombreuses espèces pourvoyeuses de PFNL sur l'ensemble du territoire national</li> <li>- Connaissance de la ressource grâce à la réalisation de l'inventaire forestier national</li> <li>- Importance des PFNL reconnue par la population</li> <li>- Existence d'études sur certaines espèces par les universités et les instituts de recherche nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'espèces font l'objet de recherche</li> <li>- Non intégration des PFNL dans la planification du développement</li> <li>- Insuffisance de données quantitatives sur la plupart des PFNL</li> <li>- Non maîtrise des phénologies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt des institutions de recherche (universités) à l'amélioration des connaissances sur plusieurs espèces de PFNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise gestion des connaissances</li> <li>- Absence d'un mécanisme de suivi des connaissances sur la ressource</li> <li>- Maladies parasitaires des plantes et phytopathologiques</li> </ul>
<b>2. Exploitation de la ressource</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation des PFNL sur le territoire togolais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non réglementation de l'exploitation des PFNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présence de groupements d'intérêt économique de PFNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvaises techniques de récolte des PFNL</li> </ul>

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
- Importance des quantités exploitées	- Absence d'une structure de gestion spécifique aux PFNL - Chevauchements d'attribution des ministères impliquant des conflits de compétence sur le terrain - Absence de contrôle sur l'exploitation des PFNL - Absence de taxation spécifique aux PFNL - Arrimage de la taxation des PFNL au titre des céréales ou produits champêtres - Techniques de récolte inappropriées - Méconnaissance de la contribution des PFNL à l'économie nationale - Absence d'une stratégie de gestion des PFNL	- Existence des acteurs d'appuis dans quelques filières PFNL	- Utilisation de certaines espèces de PFNL à des fins artisanales (sculpture et fabrication de mortier à base de karité et d'ébénier - Surpâturage - Surexploitation forestière - Utilisation de certaines espèces à des fins d'exploitation de bois-énergie

### **3. Transformation de la ressource**

- Transformation artisanale de quelques produits	- Insuffisance de technologies modernes de transformation des produits - Pénibilité de la transformation pour les femmes - Non observations des règles d'hygiène et de qualité dans la plupart des unités de transformation	- Développement de l'entreprenariat rural et de l'entreprenariat des jeunes et des femmes - Existence de plusieurs mécanismes d'accompagnement des jeunes et des femmes - Création des produits de la finance inclusive - Tendance au retour à la consommation de produits biologiques	- Usage incontrôlé des pesticides
--	---	---	-----------------------------------

### **4. Utilisation de la ressource**

- Variété d'usages des PFNL connus par les populations locales	- Faible pénétration des PFNL et à leurs produits dérivés à certains marchés - Absence de promotion pour l'utilisation des PFNL ou leurs produits dérivés - Usage artisanaux de la plupart des PFNL - Exploitation de la plupart des produits sous forme brute	- Initiation de foires d'exposition de produits locaux - Intérêt de la diaspora pour les produits togolais	- Barrières culturelles - Exigence du consommateur vis-à-vis de la qualité
--	---	---	---

### **5. Valorisation de la ressource**

- Début de valorisation de certains PFNL en boisson (baobab, tamarin, rônier,) et en compléments alimentaires	- Manque de valorisation de la plupart des PFNL - Difficulté de conservation des PFNL - Non maîtrise des meilleures techniques de présentation des produits	- Début de prise de conscience par l'Etat de la nécessité de gérer les PFNL - Intérêt des PTF vis-à-vis des PFNL - Orientation du pays vers la gouvernance	- Abondance de produits importés de substitution
---	---	--	--

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
		locale (décentralisation)	

**6. Régénération de la ressource**

- Conservation des jeunes plants dans les champs - Reboisement des espèces à PFNL	- Peu d'attention est accordée à la régénération de la ressource - Non maîtrise de la sylviculture de la plupart des espèces pourvoyeuses de PFNL	-Mécanismes des paiements pour les services environnementaux (CCNUCC, REDD+, etc.)	- Systématisation des feux de végétation - Agriculture itinérante sur brûlis - Mécanisation de l'agriculture - Changements climatiques
--	--	--	---

## **2. 3. Analyse des acteurs des filières de PFNL**

### **2. 3. 1. Caractérisation des acteurs**

Selon la nature et le niveau d'intervention, les acteurs qui participent actuellement à l'utilisation, à la valorisation et à la gestion des PFNL au Togo peuvent être classés en deux grandes catégories à savoir les acteurs primaires et les acteurs secondaires.

#### **2. 3. 1. 1. Acteurs primaires**

Les acteurs primaires interviennent directement dans les chaînes de valeurs des PFNL. Il s'agit des ménages (ruraux et urbains), des transformateurs, des commerçants, de l'Etat, des structures d'appui-conseil, constituées essentiellement des organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers. Parmi ces acteurs, certains sont qualifiés d'« acteurs clés » eu égard à la significativité de l'influence de leurs actions sur la dynamique de ces ressources forestières non ligneuses. Il s'agit des ménages ruraux, des transformateurs, des commerçants, des collectivités territoriales, du Ministère en charge des ressources forestières et les partenaires techniques et financiers (PTF) qui interviennent directement dans l'appui des transformateurs.

##### **❖ Acteurs clés**

- **Les ménages ruraux** : ils interviennent dans la collecte, la production de biens à base de PFNL et leur consommation. La production de biens à base de PFNL des ménages ruraux est soit autoconsommée, vendue ou utilisée pour faire des dons. Ces ménages ruraux s'organisent aussi souvent en groupement d'intérêt économique (GIE) au sein de leur milieu. Ces GIE prennent, la plupart du temps, la forme juridique de groupement ou de coopérative.

- **Les transformateurs** : on regroupe sous ce vocable tous les acteurs qui utilisent les PFNL comme matière première dans leur processus de production. Ces transformateurs se sont installés plus ou moins proches des bassins de production et s'approvisionnent en PFNL soit par ramassage, soit par achat. Les transformateurs de PFNL peuvent être subdivisés en 4 grands groupes à savoir les ménages, les GIE, les petites et moyennes industries (PMI) et les ONG. Les ménages transforment les PFNL en produits finis ou semis finis pour la consommation familiale et la vente sur le marché local. Ils sont considérés comme des collecteurs-transformateurs car la matière première utilisée provient de la collecte dans leur champ. Leur procédé de transformation est traditionnel. Les GIE, constitués de groupements et de coopératives, et les ONG produisent des biens à base de PFNL pour la vente dans le

cadre de l'épanouissement et le bien-être socioéconomique de leurs adhérents. Contrairement aux ménages, les GIE disposent de matériels semi modernes pour la fabrication de leurs produits. Leur système d'approvisionnement en matière première est constitué des apports en nature (chacun apporte un quota de PFNL non traités) et par achat. Les PMI sont des entreprises formellement constituées et spécialisées dans la transformation des PFNL. Elles ont pour ambition l'internationalisation de leurs produits finis. A cet effet, elles investissent pour l'acquisition de matériels de production plus modernes et performants. Il en existe qui sont aux normes de certification de production internationale. Elles s'approvisionnent en matières premières par achat.

- **Les commerçants** : ils assurent l'acheminement des PFNL d'un point du circuit de distribution à un autre. On distingue les commerçants grossistes et les détaillants.

- **Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF)** : il joue le rôle régalien de gestion durable des PFNL au moyen de la réglementation des activités des filières de ces ressources.

- **Les collectivités territoriales et locales** : elles interviennent dans la régie des activités commerciales dans les marchés municipaux. Dans ce cadre, les commerçants de biens à base de PFNL sont assujettis au ticket de marché pour le compte de la mairie et des taxes d'entrée et de sortie des marchandises pour le compte de la préfecture. Certains chefs traditionnels interviennent dans la gestion et la motivation des acteurs clés de leurs localités dans le cadre des activités génératrices de revenus. C'est le cas par exemple au village de Borgou dans la préfecture de Kpendjal (région des savanes) où le chef de village et son secrétaire sont fortement impliqués dans la mobilisation et l'organisation des GIE du village.

- **Les partenaires techniques et financiers** : ils interviennent en appui aux efforts des GIE par le renforcement des capacités techniques et de dons de matériels de production pour l'amélioration du rendement. Les PTF qui ont déjà appuyé les filières de PFNL au Togo sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), par l'entremise du MERF à travers le projet de renforcement du rôle de conservation du système d'aires protégées du Togo (PRAPT) qui a fait don de matériels de production aux GIE des filières miel et karité dans les localités riveraines de l'aire protégée (AP) Oti-Kéran-Mandouri (OKM) ; et la GIZ, qui a contribué à l'organisation de la filière anacarde au Togo dans le cadre de son programme de développement rural et l'agriculture (ProDRA). Aux actions de ces 2 organismes, il faut ajouter l'accompagnement de l'ambassade de France et de la Banque mondiale dans la construction de bâtiments de production et de stockage des produits pour les groupements de transformateurs et l'appui à la filière apiculture. Ces interventions se situent dans le cadre respectivement du Fonds de soutien au développement (FDS Projet 2012-3-12) et du projet gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT).

## ❖ **Autres acteurs primaires**

Parmi les autres acteurs primaires, on retrouve les structures de recherche et d'appui-conseils aux filières de PFNL, les consommateurs et le ministère en charge de l'économie et des finances.

- **Les structures de recherche** : elles contribuent à la connaissance, à la valorisation et à la promotion des PFNL au Togo à travers les recherches qui sont initiées en vue de l'amélioration de la prise de décision en matière de gestion durable de ces produits forestiers autres que le bois. Il s'agit des universités de Lomé et Kara, de l'ICAT et de l'ITRA.

- **Les structures d'appui-conseils** : elles sont représentées par les organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations non gouvernementales (ONG) qui interviennent dans l'encadrement et la promotion des produits finis à base de PFNL, surtout des GIE sur le plan local, national et international.

- **Les consommateurs** : ce sont les utilisateurs finaux des biens produits à base de PFNL. Ils y accèdent à ces produits souvent par achat ou par don.

- **Le Ministère en charge de l'économie et des finances (MEF)** : il intervient dans la fiscalité dans le cadre des activités de commerce international des PFNL.

### **2. 3. 1. 2. Acteurs secondaires**

Les acteurs secondaires ont un rôle indirect dans le développement des filières des PFNL. Dans le domaine des PFNL, on retrouve actuellement dans cette catégorie d'acteurs les institutions de l'Etat, que sont les ministères en charge du commerce, des actions sociales et du développement à la base, et les institutions de microfinances du secteur privé. Le ministère en charge du commerce intervient dans la formalité des petites et moyennes entreprises ou industries (PME ou PMI) et la promotion des produits finis à base de PFNL à l'occasion des expositions commerciales qu'il organise. Le ministère en charge des actions sociales et de la promotion de la femme contribuent au renforcement de capacités des GIE en participant à leur alphabétisation. De son côté, le ministère en charge du développement à la base intervient dans les filières de PFNL par la mise à disposition des plateformes multifonctionnelles aux GIE dans le cadre de son Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB) et par l'entremise de son Fonds national de la finance inclusive (FNFI) dont le produit dénommé Accès des agriculteurs aux services financiers (AGRIFEF) constitue une opportunité de financement des activités des producteurs de biens à base de PFNL les plus vulnérables. En plus de ces opportunités financières qu'offrent l'Etat, le secteur privé intervient dans les filières de PFNL par l'intermédiaire des institutions de microfinances qui assurent les opérations financières dans les zones où l'accès aux produits bancaires reste difficile. A cet effet, ces

microfinances gèrent l'épargne des ménages ruraux et des GIE et elles leur proposent des opportunités d'investissement par l'octroi de crédits. La figure 4 propose une classification matricielle de ces acteurs suivant leur fonction (partenaire technique et financier, secteur public, secteur privé et société civile).

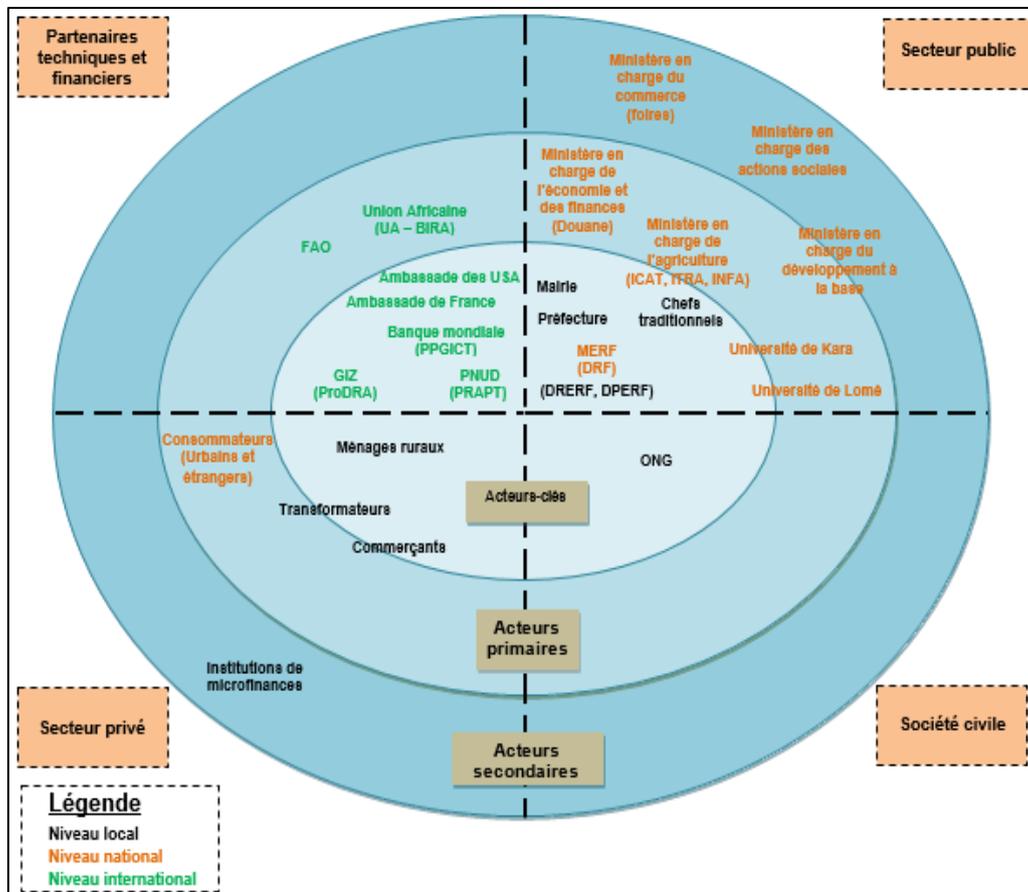


Figure 4 : Carte des acteurs intervenant dans les filières de PFNL au Togo

## 2. 3. 2. Organisation des acteurs

### 2. 3. 2. 1. Producteurs / collecteurs

A part la production pour l'autoconsommation familiale, l'exploitation des PFNL constituent une activité génératrice de revenus (AGR) pour les ménages ruraux. Ces ménages assurent la production par le développement des pratiques agroforestières permettant de préserver dans les champs les pieds d'espèces pourvoyeuses de PFNL. La production de PFNL reste une activité secondaire pour ces populations rurales qui ont pour principale activité l'agriculture. L'exploitation des PFNL est assurée par les femmes, qui sont pour la plupart des analphabètes, et les enfants. Toutefois, pour certaines filières comme le miel, les hommes

sont plus prépondérants. Concernant les espèces comme le néré, les hommes assistent les femmes dans la collecte en montant dans les arbres pour la cueillette des graines. En dehors des champs, la collecte des PFNL se fait dans la forêt et par achat dans les marchés locaux et environnants. L'achat est assuré par des collecteurs grossistes individuels qui approvisionnent les transformateurs en matières premières. Il existe aussi dans certains villages des groupements de femmes spécialisés dans la collecte et la revente des PFNL bruts (non traités). C'est le cas du groupement *Gnabana* à Agbawouliga dans la préfecture de Tchamba. La collecte de PFNL comme AGR pour l'alimentation des chaînes de valeur est plus remarquable dans les régions des Savanes, de la Kara et Centrale où on observe des groupements de femmes collectrices d'amandes de karité, de néré, de tamarin, des cabosses de baobab, etc. Par contre dans la région des plateaux et maritime, les initiatives d'organisation des producteurs autour de la collecte des PFNL pour la revente ou la transformation sont peu développées. Dans ces 2 régions, la collecte reste à l'échelle familiale pour la revente aux collecteurs grossistes.

Concernant l'utilisation des PFNL dans la phytothérapie, la récolte est assurée, la plupart du temps, par des récolteurs autres que les phytothérapeutes eux-mêmes pour des raisons de mythes. En effet, selon certains guérisseurs :

*« Parfois, tu vas chercher une plante, elle est là mais toi le thérapeute, tu ne la vois pas. Elle se cache. Voilà pourquoi nous envoyons quelqu'un d'autre pour nous la chercher ».*

A cet effet, certains recourent aux femmes herboristes Peuhls, notamment celles qui habitent non loin des aires protégées, principalement la réserve de Djamdè et celle de l'Oti-Kéran-Mandouri (OKM). Cependant ces collecteurs ne sont pas organisés, contrairement aux phytothérapeutes qui sont bien structurés au niveau local, régional et national avec une corporation nationale dénommée Association des thérapeutes traditionnels du Togo (A3T).

### **2. 3. 2. 2. Transformateurs**

Dans les régions des savanes, Kara et centrale, la plupart des exploitants de PFNL à des fins commerciales est organisée en groupements et en coopératives dont certains disposent de faitières. Ces différentes unions sont dotées d'un statut et d'un règlement intérieur avec un bureau directoire. Leur niveau d'organisation leur permet de bénéficier d'appuis multiformes. En effet, au-delà de l'assistance des Conseillers agricoles de l'ICAT dans les diverses localités, les groupements et coopératives de transformateurs ont aussi bénéficié de l'appui de certains projets et programmes de développement des partenaires techniques et financiers du Togo (PNUD, Banque mondiale, Ambassade de France et des USA). Ces appuis prennent souvent

la forme de dotation en matériels de transformation ou d'actions de renforcement de capacités en matière d'organisation et d'amélioration des techniques de production (voir encadré 1). A côté de ces groupements et coopératives de transformation, il existe des PMI et des ONG spécialisées dans la transformation des PFNL. Par contre dans les régions des plateaux et maritime, les transformateurs ne sont pas structurés en GIE comme c'est le cas dans les 3 autres régions.

### **2. 3. 2. 3. Commerçants**

Les commerçants des produits à base de PFNL ne sont pas organisés en réseau. Chaque acteur de ce maillon évolue de façon individuelle en se basant sur la loi sur la concurrence au Togo qui prône la libéralisation du marché.

## Encadré 1 : Quelques actions des partenaires techniques et financiers (PTF) en faveur du développement des filières de PFNL au Togo

La filière anacarde est de loin la filière de PFNL qui a le plus bénéficié d'appui de la part des partenaires techniques et financiers (PTF). En 2012, la première entreprise de transformation semi industrielle des noix de cajou au Togo, Cajou Espoir (situé dans la préfecture de Tchamba), a bénéficié d'un prêt de 2 millions d'euros soit un peu plus de 1,3 milliards F CFA de la part de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC). Cet accompagnement était destiné à développer et moderniser sa chaîne de transformation en vue de l'amélioration du rendement. Par la suite, le ProDRA / GIZ a contribué à la modernisation des chaînes de valeur de cette filière par l'organisation des acteurs, l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de la filière et le renforcement des capacités des acteurs en matière de négociation et de contractualisation.

- **Projet de Renforcement du rôle de conservation du système des Aires Protégées du Togo (PRAPT)** du PNUD qui a contribué, entre autre, à l'organisation des populations riveraines, surtout les femmes, du complexe d'aires protégées de l'Oti, Kéran et Mandouri (OKM) en groupements d'intérêts économiques (GIE) et à leur dotation en matériels de production (planche 2) ainsi que leur renforcement de capacités en fabrication des ruches et en techniques de récolte ;

- **Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres PGICT) de la Banque Mondiale** qui a renforcé les capacités des groupements d'apiculteurs à Namab dans la préfecture de Dankpen et leur a doté de matériels de production (ruches) ;

- **Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France** qui a permis la construction d'un bâtiment servant d'usine de transformation et de stockage des produits fabriqués par le groupement féminin de production et de commercialisation du beurre de karité de la préfecture de Cinkassé (Tin Fiil qui signifie « Eveil de la femme » en Moba). Dans la préfecture de Bassar, la SCAC, en association avec le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), a également construit un bâtiment au groupement de femmes intervenant dans la transformation du beurre de karité.

- **Ambassade des USA** dont les moyens mis à disposition ont permis la construction d'un bâtiment devant servir de salle de réunion et de bureau pour Tin Fiil.



Planche 2 : Quelques matériels distribués par le PRAPT aux groupements de producteurs de beurre de karité à Sansiéga dans la préfecture de Kpendjal

### 2. 3. 3. Principales contraintes des acteurs

Les contraintes diffèrent d'une catégorie d'acteurs à une autre. Le tableau 6 résume les contraintes inhérentes à l'Etat et aux GIE, en l'occurrence les groupements et coopérations se trouvant dans les villages et dans les centres urbains à l'intérieur du pays.

**Tableau 6 : Contraintes des acteurs des filières de PFNL**

Catégories d'acteurs	Contraintes
<b>Producteurs / Collecteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de structuration du prix ;</li> <li>- Difficulté de négociation commerciale surtout des collecteurs individuels face aux grossistes ;</li> <li>- Absence d'un système d'informations sur les activités menées (rapport d'activités, compte de résultat des activités) liée à la non scolarisation de la plupart des membres du groupe ;</li> <li>- Saisonnalité de l'activité, ce qui ne garantit pas des revenus réguliers dans l'année ;</li> <li>- Technique de collecte rudimentaire ne garantissant pas la pérennisation de la ressource ;</li> <li>- Difficulté de conservation des produits ;</li> <li>- Problème de motivation de certains acteurs lié à un manque de suivi ;</li> <li>- Utilisation des herbicides dans l'agriculture, surtout pour la filière apicole, ce qui fait fuir les abeilles des ruches,</li> <li>- Rareté de la ressource due à son utilisation dans la production du bois-énergie (par exemple karité et néré)</li> </ul>
<b>Transformateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de structuration du prix de vente ;</li> <li>- Concurrence sur les matières premières avec leurs homologues des pays voisins (Burkina Faso, Benin, Ghana) ;</li> <li>- Manque d'innovation dans la production de biens à base de PFNL (par exemple transformation de certaines racines en gélule pour la conservation de leurs principes actifs) ;</li> <li>- Manque de matériels de transformation d'appoint ;</li> <li>- Problème de stockage de matières premières pour la production à l'échelle annuelle, lié à l'absence de moyens financiers et à la difficulté d'accès au crédit pour l'achat ;</li> <li>- Problème de conditionnement et de standardisation des produits finis ;</li> <li>- Problème de certification du produit fini lié à la lourdeur de la procédure de certification et à sa non-maîtrise ;</li> <li>- Problème de transmission de connaissance, surtout pour la filière des plantes médicinales ;</li> <li>- Problème de débouchés assurant la contractualisation préalable de la production ;</li> <li>- Manque de stratégie de promotion et de marketing approprié des produits finis.</li> </ul>
<b>Commerçants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de communication sur les produits ;</li> <li>- Problème de débouchés lié au fait que les produits à base de PFNL ne sont pas encore totalement ancrés dans les habitudes des consommateurs nationaux ;</li> <li>- Manque de stratégie de promotion et de marketing approprié des produits finis ;</li> <li>- Fiscalité de porte et de sortie très importante pour le commerce sous régional des PFNL.</li> </ul>
<b>Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un cadre juridique et des mesures d'application du code forestier pour le développement et la valorisation des PFNL ;</li> <li>- Non réglementation des activités d'exploitation des PFNL</li> <li>- Absence d'une politique commerciale en faveur de la valorisation des PFNL</li> <li>- Non maîtrise de la traçabilité des produits lié à l'absence d'un système d'informations sur les PFNL (statistiques sur les quantités produites, zones de production et de commercialisation, etc.)</li> </ul>

## **Chapitre III : Transformation des PFNL au Togo**

---

### 3.1. Caractérisation de la transformation des PFNL

#### 3. 1. 1. PFNL objets de transformation

Au Togo bien qu'il existe une diversité de PFNL, très peu de ces ressources non ligneuses rentrent dans la transformation. Ceci est dû au manque d'équipements adéquats, de ressources financières, de personnel qualifié, de disponibilité de la matière première, etc. Les PFNL subissant au moins une forme de transformation avant leur consommation sont regroupés dans le tableau 7.

**Tableau 7 : Quelques PFNL faisant objet de transformation au Togo**

N°	Espèces transformées	Organes transformés	Types de produits finis	Conditionnement	Régions de production
1	Néré	Graines	Moutarde de néré en poudre ou en boule	Vrac, sachets	Savanes, Kara, Centrale
2	Karité	Graines	Beurre de Karité	Vrac	Savanes, Kara, Centrale et plateaux
3	<i>Mellifera</i>	-	Miel	Bouteilles en plastique (PET) bouteilles en verres.	Savanes, Kara, Centrale et plateaux.
4	Baobab	Fruits, feuilles, graines	Jus de baobab, feuille séchée et moulu	Sachets plastique	Kara
5	Tamarin	Fruits	Jus de tamarin	Bouteilles	Savanes
6	Margousier (Neem)	Graine	Huile de Neem	Bouteilles plastiques	Kara
7	Moringa	Feuilles		Pots en plastique (PEBD)	Maritime
8	Champignon	-	Champignon séché, jus de champignons	Vrac, bouteilles	Plateaux et maritime
9	Curcuma	Racines	Thé de curcuma	Sachet de thé	Kara

#### 3. 1. 2. Constats généraux dans les unités de transformation de PFNL

##### 3. 1. 2. 1. Locaux de production

Les unités de transformation (UT) sont à un stade artisanal sauf quelques-unes qui disposent des locaux dignes de ce nom avec des équipements bien adaptés (UT de Tamarin). La plupart de ces UT n'ont pas d'emplacement qui soient dédiés à la production. D'une manière générale, les lieux de production sont les cours de maison, les cuisines ou l'enceinte des locaux des groupements ou association. Ses différents lieux de production ne permettent pas d'éviter l'intrusion de personnes étrangères et ou d'animaux. Certains principes élémentaires en

matière de normes d'hygiène comme « **la marche en avant** » ou les notions de **5S** « **S**éparation des **S**ecteurs **S**ains des **S**ecteurs **S**ouillés » ne sont pas adoptés dans ces unités de transformation. Par ailleurs, on note une absence de vestiaire et de dispositif de lavage de mains. Les toilettes sont également absentes. L'eau utilisée pour la production provient, dans la majorité des cas, de puits, de marigots ou de forages.

### **3. 1. 2. 2. Approvisionnement en matières premières**

L'achat des matières premières se fait dans les marchés locaux. A la réception, certains responsables procèdent à des contrôles visuels afin de s'assurer de la qualité du produit livré. Malheureusement, ces différentes pratiques ne sont pas formalisées. Or la maîtrise de la matière première est un gage de qualité des produits finis fabriqués. La liste des ingrédients et des différents fournisseurs sont absents dans toutes les UT. Il est aussi difficile de retracer l'historique des matières premières en cas de problèmes.

### **3. 1. 2. 3. Personnel**

Dans la plupart des UT, il n'existe pas d'organigramme. Toutefois, certaines unités (groupements, associations) disposent d'une liste des membres mais celle-ci ne donne pas de précisions par rapport au personnel exécutant. Le dossier du personnel est inexistant et les preuves matérielles stipulant que le personnel manipulant a eu droit aux visites médicales dans les unités de soins avant d'être affecté à la production sont absentes. La visite médicale ne se fait donc ni à l'embauche, ni après six mois (06) telle que stipulée dans le code de la santé publique de la république togolaise. Certains acteurs affirment avoir bénéficié des séances de formation mais rien ne prouve l'existence de pareille formation (Absence de certificat de formation). Les opérateurs n'ont pas de tenue de travail convenable à savoir, absence de blouse, de cache-nez, de botte, etc. Les tenues de travail qui sont des habits de ville sont parfois recouvertes de saletés. Les UT ne sont pas équipées de kits de premiers secours.

### **3. 1. 2. 4. Matériel et équipements**

Les unités de transformation ne sont pas loties en matériels et équipements. Ceux qui existent sont des outils rudimentaires. Certaines tâches se font manuellement. Les différents équipements qui entrent dans la transformation ne sont pas bien entretenus du point de vue hygiénique. On note également l'absence de calendrier de nettoyage et d'entretien des équipements.

### 3. 1. 2. 5. Méthode de production

D'une façon générale, les bonnes pratiques d'hygiène de base et de fabrication ne sont pas adoptées et appliquées. Les méthodes de travail ne sont pas formalisées. Les procédures et les enregistrements sont absents dans la plupart des unités.

### 3. 1. 3. Technologies de transformation des PFNL

#### 3. 1. 3. 1. Néré (*Parkia biglobosa*)

Les graines brutes de néré achetées au marché sont triées et lavées à l'entame du processus de fabrication. La plupart du temps, ce lavage se fait au marigot. Une fois le lavage terminé les graines sont soumises à une cuisson qui dure environs 12 heures de temps. Cette cuisson a pour rôle de faire perdre l'astringence ou l'amertume des graines et, surtout, assurer le ramollissement du tégument séminal pour faciliter ensuite le décortiquage. On laisse refroidir environ 30 à 45 minutes puis on passe au décortiquage. Dans certains milieux le décortiquage se fait par pilage avec du sable ou de la cendre qu'on ajoute aux graines. D'après les transformatrices c'est pour assurer une bonne séparation entre les graines et ses enveloppes. Les graines décortiquées sont de nouveau soumises à cuisson d'environ 2 heures de temps. Cette deuxième cuisson va contribuer à minimiser les contaminations secondaires indésirables résultant de diverses manipulations durant le décortiquage. Les graines cuites sont essorées et soumises à un processus de fermentation pendant 24 à 48 heures. Il s'agit en réalité de laisser ces graines cuites dans des marmites, calebasse, panier le tout recouvert de toiles, de foulards ou encore de feuilles à une température d'environ (30-35°C) pendant 24 à 48 heures. Une fois la fermentation achevée on passe à la mouture puis au séchage qui se fait habituellement au soleil. Après un séchage bien réussi la moutarde est mise sous forme de boule. La technique de production peut être schématisée comme suit dans la figure 5.

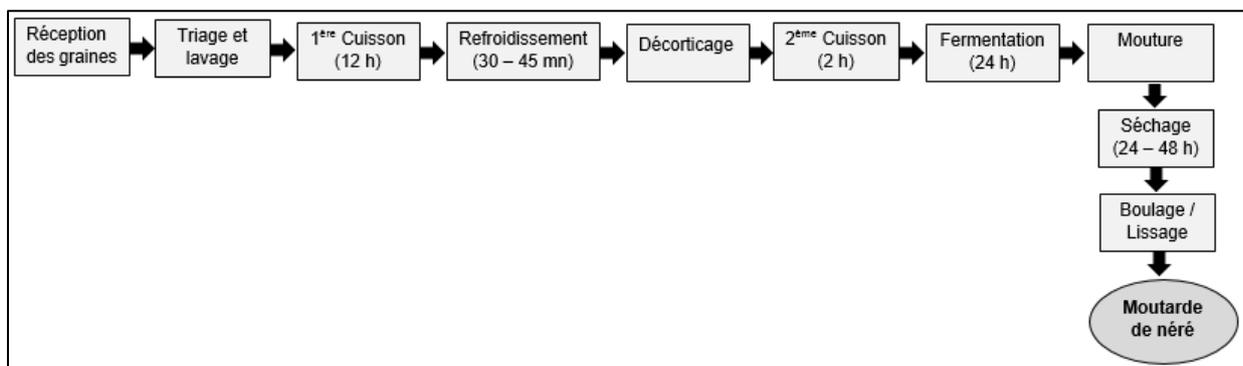


Figure 5 : Schéma technique de production de la moutarde de néré

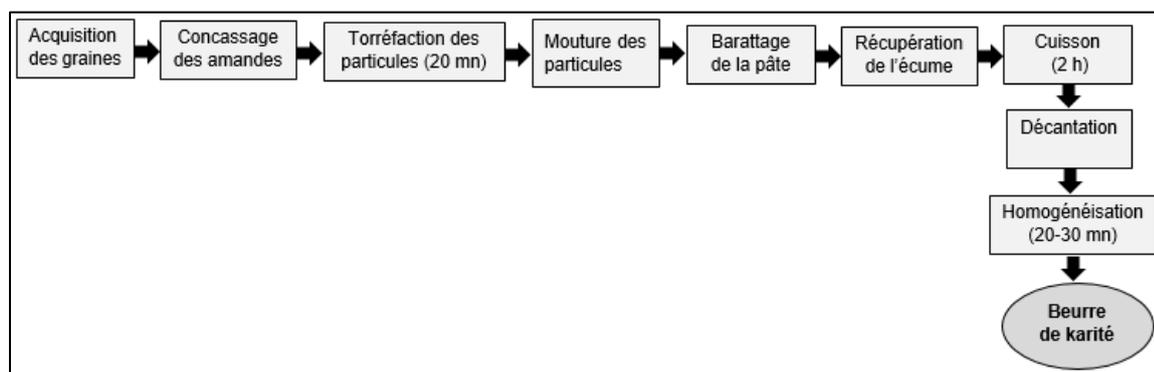
Les équipements utilisés dans la production de la moutarde de néré sont compilés dans le tableau 8.

**Tableau 8 : Equipements et matériels de production**

Etapes de fabrication	Equipements et matériels utilisés	Propositions
Triage et lavage	Marmites, bassines.	-
Cuisson	Foyer, marmite en aluminium, canari en argile	Four amélioré
Refroidissement	Bassines, panier	
Décortilage	Meule, mortier, pilon	Décortiqueuse
Fermentation	Calebasse,	Bacs de fermentation
Mouture	Mortier, pilon	Moulin
Séchage	Bassine, calebasse	Séchoir à gaz, plateforme de séchage solaire

### 3. 1. 3. 2. Karité (*Vitellaria paradoxa*)

Les amandes sont concassées, après acquisition (achat ou ramassage). Les particules fines obtenues vont subir ensuite une torréfaction. Après torréfaction on laisse refroidir puis on passe les particules au moulin pour la phase de mouture. La pâte obtenue mélangée avec l'eau va subir un barattage jusqu'à l'obtention d'une pâte fine et molle. On ajoute l'eau tiède au mélange tout en poursuivant le barattage. L'eau chaude va permettre de séparer le beurre des autres composants de l'amande, notamment les impuretés qui se déposent au fond du récipient. On y ajoute alors suffisamment de l'eau et le beurre encore sous la forme de la pâte remonte à la surface du fait de sa masse volumique par rapport à l'eau. Le beurre (écume) est ainsi extrait. Il ne reste qu'à la récupérer. L'écume récupérée va ensuite être portée à l'ébullition (2 heures) et il laisse apparaître une couche épaisse qui se forme à la surface. On laisse refroidir pendant une durée de 10 -15 heures. L'huile complètement refroidie est transvidée (le lendemain) dans une autre marmite pour laisser à nouveau les déchets déposés. L'huile est maintenant décantée et pure. A l'aide d'une tige bien propre on remue pendant une durée de 20 minutes environ l'huile pour homogénéiser l'épaisseur. Elle devient plus épaisse et assez lourde. La technique de production peut être schématisée comme suit dans la figure 6.



**Figure 6 : Schéma technique de production du beurre de karité**

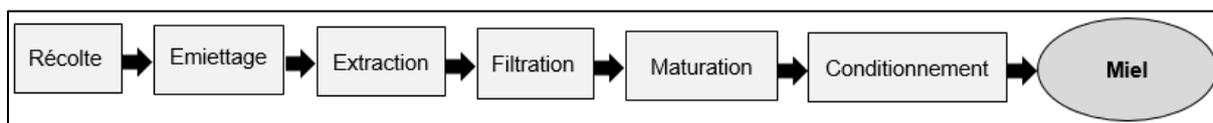
Les équipements utilisés dans la production du beurre de karité sont compilés dans le tableau 9.

**Tableau 9 : Equipements et matériels de production du beurre de karité**

Étapes de fabrication	Equipements et matériels utilisés	Propositions
Concassage	Mortier, pilon	-
Torréfaction	Foyer, marmite, torréfacteur manuelle	Torréfacteur manuelle
Mouture	Moulin, meule	Moulin
Barattage	Manuel dans une bassine, baratteuse	Baratteuse manuelle
Cuisson	Marmite	Four améliorée
Décantation	Spatule, marmite	-

### 3. 1. 3. 3. Miel (*Apis mellifera*)

Le miel produit et recueilli dans les ruches va être émietté à l'aide d'un instrument tranchant. Cette action permet de recueillir le miel brut. Grâce à un tamis (taille plus ou moins grosse), on procède à la séparation du miel de la cire. C'est l'étape d'égouttage. Le miel égoutté va ensuite être filtré puis mis dans un maturateur. Cette action permet d'éliminer l'eau, de faire décanter les impuretés et autres éléments étrangers présents dans le miel. On obtient ainsi du miel liquide prêt pour être conditionné et vendu dans les marchés. On n'a pas pu voir différentes gammes de ruches utilisées pour la production du miel au cours des visites. Les plus usuelles sont les ruches Dadant, les ruches Kényannes et les ruches Langstroth. La technique de production du miel peut être résumée comme suit dans la figure 7.



**Figure 7 : Schéma technique de production du miel**

D'une façon générale, l'essentiel des équipements et matériels de production utilisés pour la production sont les ruches à cadre mobiles, les supports métalliques de la ruche, les enfumoirs, le lève cadre, la brosse à abeilles, la combinaison, les paires de gants, les cuvettes aluminium, les tonnelets plastiques, la balance de portée 25 kg, le coupe-coupe, l'extracteur manuel inoxydable, les feuilles cire gaufrée, les boîtes charme pour la colonisation ou attire essaims, l'égouttoir, la filtre, les pots à miel (emballage étiquettes) pour la commercialisation. Les apiculteurs ne sont pas au même niveau en termes de dotations en équipements.

### 3. 1. 3. 4. Baobab (*Adansonia digitata*)

Le processus de transformation démarre avec l'acquisition des pulpes de baobab. Ces pulpes sont ensuite malaxées dans l'eau puis tamisées. On ajoute au filtrat obtenu un peu d'arôme et du sucre. Le jus de baobab est ensuite ensaché puis mis en vente. D'autres procédés de transformation du jus de baobab plus évolués existent. Malheureusement, on n'en rencontre pas encore au Togo. La figure 8 présente le schéma technique de production du jus de baobab au Togo.

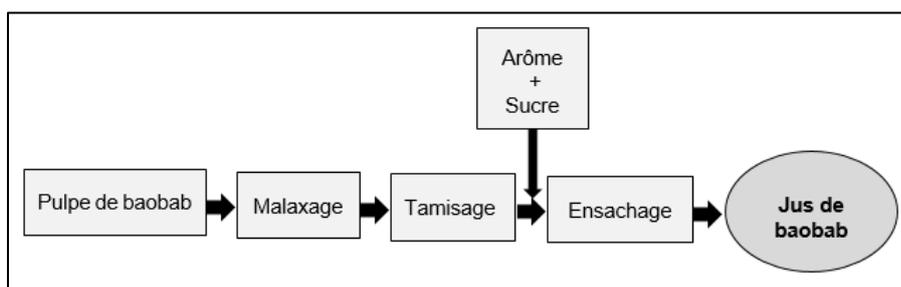


Figure 8 : Schéma technique de production du jus de baobab

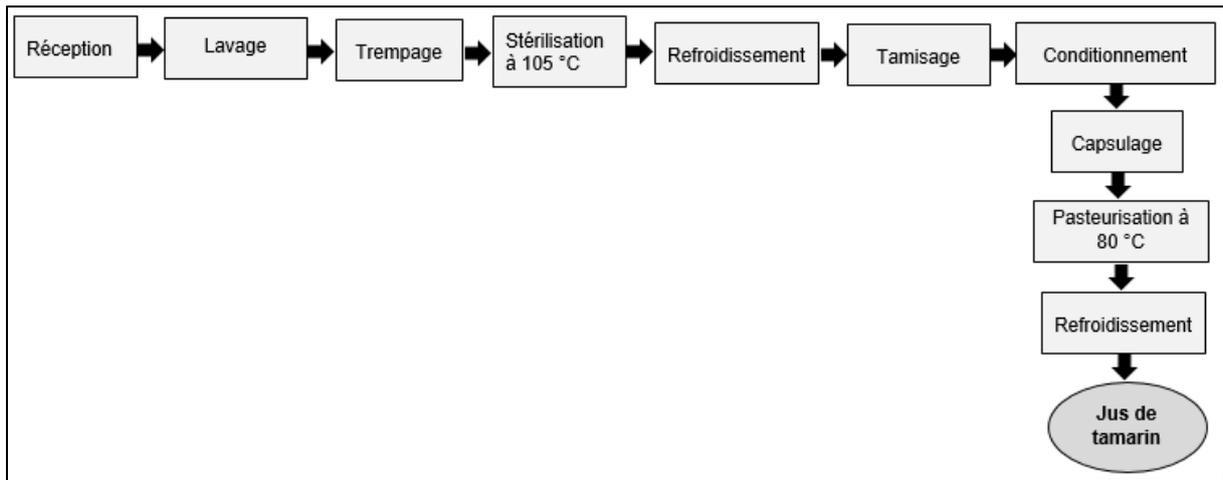
Les équipements utilisés dans la production du jus de baobab sont compilés dans le tableau 10.

Tableau 10 : Equipements et matériels de production du jus de baobab au Togo

Etapes de fabrication	Equipements et matériels utilisés	Propositions
Réception des pulpes	Sac de jute, sachets	-
Malaxage	Spatule, bassine, bac	Mixeur
Tamisage	Filtre traditionnelle (Moustiquaire)	Filtre
Ensachage	Sachet plastique en polyéthylène	Bouteille, cannette

### 3. 1. 3. 5. Tamarin (*Tamarindus indica*)

La gousse de tamarin réceptionnée est lavée puis trempée dans une cuve contenant de l'eau. On procède au chauffage du mélange pour obtenir une décoction. Le chauffage se fait à une température limite de 105°C (stérilisation). Le jus extrait est tamisé après un bref refroidissement et on passe ensuite au remplissage en bouteille, puis au capsulage. Le jus passe ensuite au pasteurisateur où il est soumis à une température de 80°C environ. Cette étape est importante car elle permet d'éliminer les levures et moisissures, susceptibles d'altérer le jus, et de neutraliser certaines bactéries. Une fois pasteurisée le jus de tamarin va être refroidi. La fin de la production va être marquée par l'étiquetage des bouteilles. La description de la technique de production est schématisée à la figure 9.

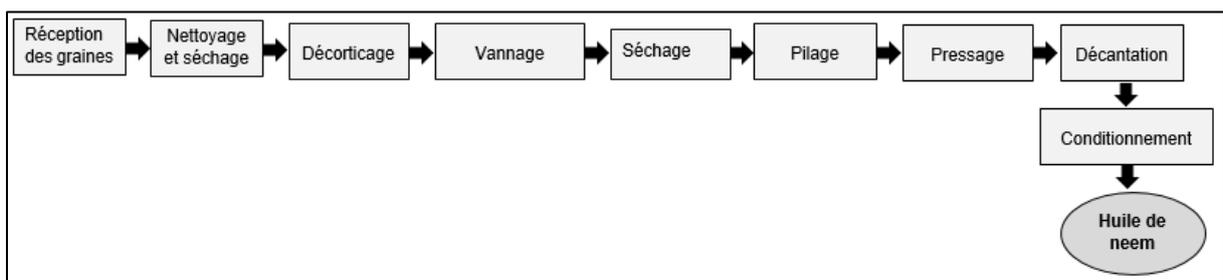


**Figure 9 : Schéma technique de production du jus de tamarin**

Certaines unités de transformation du tamarin en jus sont bien équipées. L'essentiel du matériel de production de ces UT est constitué de stérilisateur, de pasteurisateur, de la machine d'étiquetage, du capsuleur, de la balance, d'un refractomètre, d'un PH-mètre.

### 3. 1. 3. 6. Neem (*Azadirachta indica*)

La première étape de la production consiste à collecter des graines du Neem. Ces graines sont ensuite nettoyées et séchées. A l'aide d'une planche de bois on passe au décorticage des graines séchées à même le sol, puis au vannage en vue de débarrasser les graines des impuretés et autres déchets. Avant de passer au pilage, un deuxième séchage est réalisé pour rendre les graines décortiquées plus sec et faciliter l'opération de pilage. L'étape cruciale de l'extraction de l'huile de Neem est la phase de pressage. Stockées dans des sacs plastiques et coincées entre deux briques de pierre, les graines libèrent l'huile grâce à la force exercée par les pierres sur cette dernière. L'huile brute extraite va être mise dans des seaux plastiques pour permettre l'étape de décantation. L'huile ainsi décantée est conditionnée dans des bouteilles pour la vente. La technique de production est illustrée par la figure 10.



**Figure 10 : Schéma technique de production de l'huile de neem**

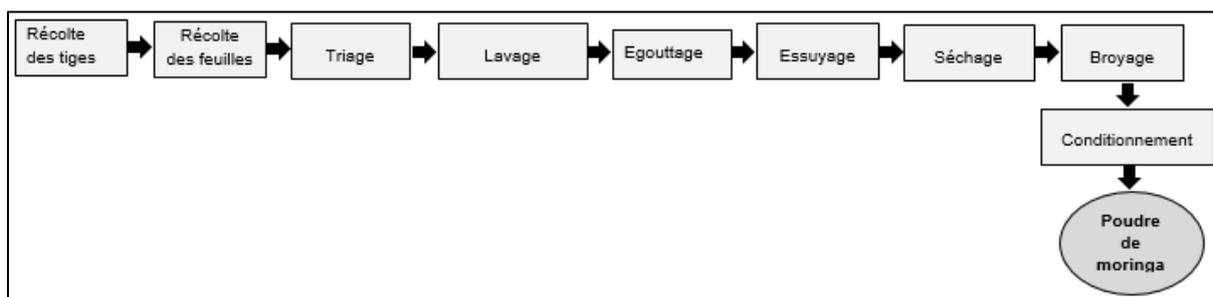
Les équipements utilisés pour la production de l'huile de neem sont compilés dans le tableau 11.

**Tableau 11 : Equipements et matériels de production de l'huile de neem**

Étapes de fabrication	Equipements et matériels utilisés	Propositions
Réception des graines	Sacs de jutes, sacs plastiques	Palettes, sacs de jutes
Nettoyage et séchage	Bassine, aire de séchage	Aire de séchage solaire
Décorticage	Meule, Bassine	Décortiqueuse
Vannage	Bassine	-
Séchage	Aire de séchage (Claie, à même le sol)	Aire de séchage solaire
Pilage	Mortier, pilon	Moulin
Pressage	Brique de pierre, sacs plastiques	-
Décantation	Bassine, seaux plastiques	-
Conditionnement	Bouteilles de récupération	Bouteilles neuves

### 3. 1. 3. 7. Moringa (*Moringa oleifera*)

A partir des tiges de Moringa, on procède à l'enlèvement des feuilles. Ces feuilles enlevées vont subir une série de traitements avant d'être broyées. Elles vont, dans un premier temps être triées afin de les débarrasser de tous dangers physiques. Elles seront ensuite lavées, égouttées et essuyées dans le but de les rendre propres à la consommation humaine. On procède ensuite à leur séchage. Les feuilles séchées sont enfin broyées puis conditionnées pour la vente et la consommation. La technique de production de la poudre de moringa est illustrée à la figure 11.



**Figure 11 : Schéma technique de production de la poudre de moringa**

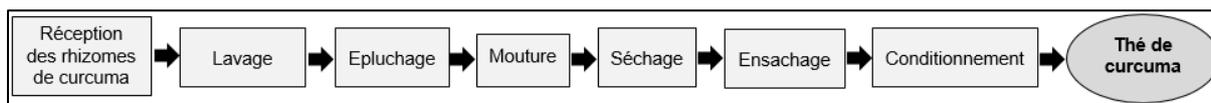
Les équipements utilisés pour la production de la poudre de moringa sont présentés dans le tableau 12 suivant.

**Tableau 12 : Equipements et matériels de production de la poudre de Moringa**

Etapes de fabrication	Equipements et matériels utilisés	Propositions
Récolte de feuille et tige	-	Sécateur
Triage	-	
Lavage	Bassine	
Egouttage	Passoire	
Essuyage		
Séchage	Séchoir à solaire	Séchoir à gaz
Broyage	Broyeur	Broyeur de grande capacité
Conditionnement	Pots neufs	Différentes gammes de pots avec un design attrayant

### 3. 1. 3. 8. Curcuma (*Curcuma Longa*)

Les rhizomes de Curcuma réceptionnés sont nettoyés puis épluchés afin de les débarrasser de l'écorce. Une fois l'épluchage achevé, on passe ensuite à la mouture pour avoir de fine particule de curcuma. Ces fines particules ainsi obtenues vont être séchées au soleil. La mise en sachet et le conditionnement marquera la fin du processus de fabrication du thé de curcuma. Cette production de thé de curcuma est illustrée par la figure 12.



**Figure 12 : Schéma technique de production du thé de curcuma**

Les équipements et matériels utilisés pour la production du thé de curcuma sont listés dans le tableau 13.

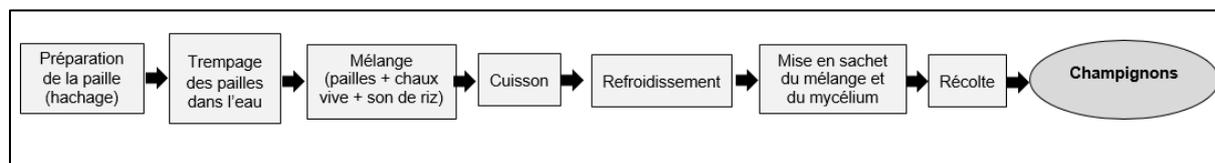
**Tableau 13 : Equipements et matériels de production du thé de curcuma**

Etapes de fabrication	Equipements et matériels utilisés	Propositions
Réception des rhizomes de Curcuma		
Lavage des rhizomes	Bassine	
Epluchage	Couteaux	
Mouture	Pilon, mortier	Racloir
Séchage	Séchage solaire	Plateforme de séchage à gaz
Ensachage	Sachet de thé	•
Conditionnement	Boite en carton	•

### 3. 1. 3. 9. Champignon (*Fungi*)

Après avoir haché au préalable de la paille, on trempe ce dernier dans l'eau pendant une journée. Le lendemain on étale la paille trempée sur un gâchoir mélangé avec la chaux vive et du son de riz. Le mélange est ensuite porté à ébullition. On le laisse refroidir pendant 3

jours. La dernière étape du processus est la mise en sachet du mélange avec le mycélium. Après 21 jours d'incubation les champignons sont recueillis et sont prêts pour la vente et la consommation. La production de champignons est illustrée à la figure 13.



**Figure 13 : Schéma technique de production du champignon**

Les équipements et matériels utilisés pour la production du champignon sont énumérés dans le tableau 14.

**Tableau 14 : Equipements et matériels de production du champignon**

Etapes de fabrication	Equipements et matériels utilisés	Propositions
Préparation de la paille (Hachage)	Couteaux	
Trempage des pailles dans l'eau	Bassine	
Mélange (paille, chaux vive, son de riz)	Bassine, tonneau	
Cuisson	Foyer artisanal, tonneau	Foyer amélioré
Refroidissement		
Mise en sachet du mélange et du mycélium	Sachet plastique, mycélium	Appareil de contrôle de la température et de l'humidité
Récolte	Manuelle	

### 3. 1. 3. 10. Autres produits transformés : cas des produits phytopharmaceutiques

Les plantes médicinales font également objet de transformation. La transformation et le conditionnement apportent une plus-value aux différents produits médicinaux. D'une façon générale le processus de fabrication des produits médicinaux se présente comme suit : **réception, triage, nettoyage, broyage, tamisage, extraction, traitement thermique, conditionnement**. Les parties des plantes utilisées par les acteurs sont 8: les racines, les tiges l'écorce, les feuilles, les fleurs, les fruits et les graines. Les produits se présentent sous des formes différentes à savoir : produits séchés, tisanes, poudres ou encore pommades sur le marché. Plusieurs techniques sont utilisées pour la transformation de ces produits. Il s'agit de :

- dessiccation (séchage solaire habituellement) ;
- stabilisation (désactivation des enzymes avec l'alcool) ;
- extraction des principes actifs (macération dans l'alcool, distillation, etc).

### 3.2. Analyse FFOM des unités de transformation des PFNL

Le développement et la modernisation des unités de transformations des PFNL passent par une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de celles-ci (tableau 15).

**Tableau 15 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces des unités de transformation de produits à base de PFNL**

Forces	Faiblesses	Menaces	Opportunités
<b>Néré</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit à forte valeur ajoutée</li> <li>- Qualité nutritionnelle du produit prouvée</li> <li>- Bonne maîtrise de l'activité avec le peu de moyens disponibles</li> <li>- Organisation des femmes en groupement et autres associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Locaux, matériel et environnement de production insalubres</li> <li>- Manque d'équipement pour une production à grande échelle</li> <li>- Absence de structure d'encadrement,</li> <li>- Qualité nutritionnelle du produit mal connue,</li> <li>- Faible présentation du produit limitant sa présence dans les supermarchés et autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abattage anarchique des arbres de Néré,</li> <li>- Flambée du prix des matières premières,</li> <li>- Produits fortement concurrencés par les bouillons cube,</li> <li>- Faible pouvoir économique des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits de plus en plus prisés en milieu urbain</li> <li>- Possibilité de trouver de nouveaux marchés exemple Bénin, Nigéria où le produit occupe une place importante dans la culture culinaire</li> <li>- Intérêt du gouvernement et de certains bailleurs pour le développement de la filière Néré,</li> <li>- Possibilité de fabriquer les moutardes en cube pour attirer plus de clientèle</li> </ul>
<b>Karité</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vertu du produit prouvée et très appréciée</li> <li>- Bonne maîtrise de l'activité avec le peu de moyens disponibles</li> <li>- Organisation des femmes en groupement et autres associations,</li> <li>- Produit à forte valeur ajoutée très sollicité par les grandes firmes cosmétiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Locaux, matériel et environnement de production insalubres</li> <li>- Manque d'équipement pour une production à grande échelle</li> <li>- Absence de structure d'encadrement</li> <li>- Qualité nutritionnelle du produit mal connue</li> <li>- Pénibilité du travail</li> <li>- Difficultés d'accès aux équipements appropriés</li> <li>- Faible maîtrise des techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flambée du prix des matières premières</li> <li>- Faible pouvoir économique des femmes</li> <li>- Absence d'étiquetage moderne</li> <li>- Faible intérêt des consommateurs en milieu urbains vis-à-vis du beurre de karité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un marché porteur dans la sous-région et à l'international</li> <li>- Intérêt du gouvernement et de certains bailleurs dans le développement de la filière Karité</li> <li>- Possibilité de conditionner le beurre de karité dans des emballages étiquetés pour plus de valeur</li> <li>- Formation des acteurs sur la maîtrise des techniques de production.</li> </ul>
<b>Miel</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits appréciés pour ces vertus</li> <li>- Produit à forte valeur et une source de revenus appréciables</li> <li>- Forte demande des produits très prisés à l'étranger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesses organisations des producteurs à la base</li> <li>- Absence de structure de contrôle qualité</li> <li>- Absence de conditionnement adéquat</li> <li>- Niveau salubrité non conforme</li> <li>- Absence de formation en hygiène</li> <li>- Manque d'équipement de production et de contrôle qualité des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vol des ruches perchées dans les arbres</li> <li>- Feux de brousse décimant les arbres abritant les ruches</li> <li>- Mauvaises pratiques agricoles faisant fuir les abeilles</li> <li>- Abattage anarchique des arbres mellifères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dotation en équipement de certains groupements et UT</li> <li>- Mise en œuvre de nouveaux projets prenant en compte les préoccupations de la filière miel</li> </ul>

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>	<b>Opportunités</b>
		pour le bois d'œuvre et de feu	
<b>Baobab</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matière première disponible et à moindre coût.</li> <li>- Produit fortement riche en nutriments essentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-respect des règles d'hygiène</li> <li>- Faible capacité de production.</li> <li>- Conditionnement non adéquat</li> <li>- Méthodes de production rudimentaire</li> <li>- Pénibilité du travail</li> <li>- Manque d'équipement de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit fortement concurrencé par les jus importés</li> <li>- Hausse du prix de la matière première</li> <li>- Faible pouvoir économique des promoteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de dotation en équipement pour accroître les capacités de production</li> <li>- Possibilité de mise en œuvre des nouveaux projets pour valoriser la filière</li> <li>- Positionnement de d'autres bailleurs et partenaires techniques pour le développement de la filière</li> </ul>
<b>Tamarin</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de la matière première</li> <li>- Produits appréciés pour ces vertus</li> <li>- Unité bien équipée peut produire en grande quantité</li> <li>- Locaux de production bien aménagés et respectant la marche en avant et les 5 S</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de promotion et de publicité</li> <li>- Pratiques d'hygiène non formalisées</li> <li>- Méconnaissance du produit en milieu urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression fiscale</li> <li>- Coût exorbitant des charges d'électricité</li> <li>- Faible pouvoir économique des femmes</li> <li>- Flambée du prix des matières premières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'écouler le produit dans la sous-région</li> <li>- Intérêt du gouvernement et de certains bailleurs dans le développement de la filière des PFNL, notamment le Tamarin</li> </ul>
<b>Neem</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit à forte valeur ajouté</li> <li>- Vertus du produit prouvé par les recherches scientifiques</li> <li>- Matière première disponible et à moindre coût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodes de production rudimentaire</li> <li>- Pénibilité du travail</li> <li>- Manque d'équipement de production</li> <li>- Absence de structure de conseil et d'appui</li> <li>- Absence de publicité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vertus du produit méconnus limitant ainsi l'achat de ce dernier</li> <li>- Produit fortement concurrencé par les produits importés</li> <li>- Disparition de la matière dans le milieu</li> <li>- Positionnement de d'autres acteurs dans la filière entraînant plus de concurrence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de dotation en équipement pour accroître les capacités de production</li> <li>- Possibilité de mise en œuvre des nouveaux projets pour valoriser la filière</li> <li>- Positionnement d'autres bailleurs et partenaires techniques pour le développement de la filière</li> </ul>
<b>Moringa</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit exceptionnel riche en élément nutritif</li> <li>- Disponibilité du produit dans les grandes surfaces et pharmacies</li> <li>- Matière première disponible et à moindre coût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'équipement de production</li> <li>- Absence de structure de conseil et d'appui</li> <li>- Absence de promotion et de publicité</li> <li>- Forte concurrence du produit avec les compléments alimentaires importés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abattage abusif des plants de Moringa</li> <li>- Utilisation des herbicides freinant la production biologique</li> <li>- Matraquage médiatique des produits importés (compléments aliments et autres) au détriment des produits à base de moringa transformés localement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de reboisement de plants de Moringa</li> <li>- Positionnement de d'autres bailleurs et partenaires techniques pour le développement de la filière</li> <li>- Possibilité d'écouler les produits sur d'autres marchés (sous régionaux et internationaux)</li> </ul>

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>	<b>Opportunités</b>
<b>Curcuma</b>			
- Produit à forte, valeurs thérapeutiques - Produit bien conditionné et présentable - Disponibilité du produit dans les grandes surfaces et boutiques de promotion de produits locaux	- Produits méconnus du grand public Absence de promotion et publicité	- Forte concurrence avec les thés importés et certains thés locaux - Absence de vente des produits par manque de connaissance	- Possibilité d'exporter le produit vers d'autres pays où le curcuma est très apprécié - Intérêt du gouvernement et de certains bailleurs dans le développement de certains PFNL - Dotations en équipements pour accroître les capacités de productions
<b>Champignon</b>			
- Produit riche en nutriment important pour un régime pauvre en nutriment - Production locale du mycélium matière première essentielle dans la production des champignons	- Absence d'appareil de contrôle de la température et de l'humidité - Faible transformation du produit pour donner plus de valeur ajoutée	- Toxicité de certains champignons incite moins à l'achat - Augmentation de la demande par rapport à l'offre	- Possibilité d'exportation du produit - Intérêt du gouvernement et de certains bailleurs dans le développement des champignons - Dotations en équipements pour accroître les capacités de productions
<b>Plantes médicinales</b>			
- Traitements réussis de certaines maladies grâce à l'usage des plantes médicinales (Témoignages de certains patients) - Organisation des acteurs de la filière phytopharmaceutique - Forte demande de la part des communautés africaines à l'étranger - Forte demande nationale	- Absence d'étiquettes sur certains produits médicinaux - Usages d'emballage de récupération pour le conditionnement (prétraitement thermiques et lavages inefficaces) - Diffusion, parfois, de fausses informations au sein de la population au cours des promotions par certains tradithérapeutes	- Risques d'intoxication due à un mauvais dosage ou à la mixture des essences - Disparition de certaines espèces utilisées dans la médecine traditionnelle (annexe 5) - Perte des meilleures pratiques de fabrication dues à la non formalisation des pratiques	- Possibilité de domestication de certaines espèces - Intérêt du gouvernement et de certains bailleurs en vue du développement de la filière des plantes médicinales - Possibilités de présentation des produits sous d'autres formes plus usuelles pour attirer plus de clientèle (produits sous formes de gélules, d'ampoules, etc)

Il faut souligner que les produits agricoles en général et les PFNL en particulier qui subissent à une transformation peuvent faire l'objet d'analyses physico-chimique et microbiologique, surtout quand il s'agit de produits alimentaires. Pour réaliser ces différentes analyses l'opérateur économique peut donc s'adresser à l'ITRA, l'Institut National d'Hygiène (INH) ou à l'Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA). Ces analyses sont sanctionnées par un certificat de salubrité délivré par l'Institut Togolais de Recherche Agronomiques (ITRA). Ce certificat confirme et assure l'innocuité des denrées agroalimentaires mises sur le marché national et international. Cependant, seul l'ITRA est habilité à délivrer le certificat de salubrité. La mise sur le marché du produit est en principe subordonnée à l'obtention d'une autorisation du ministère chargé du commerce

## **Chapitre IV : Système de commercialisation des PFNL au Togo**

---

#### 4. 1. Types de PFNL commercialisés

Les PFNL sont commercialisés sous 2 formes : la forme brute, c'est-à-dire non traitée, et la forme transformée. Ces PFNL qu'on retrouve sur les marchés au Togo sont principalement comestibles ou destinés à la pharmacopée et à l'artisanat. Parmi les PFNL directement vendus sans transformation sur les marchés on note les espèces utilisées comme légumes et assaisonnements ainsi que les organes de plantes médicinales (feuilles, écorces, racines) et les fruits. Il s'agit en l'occurrence de *Blighia sapida*, *Borassus aethiopium*, *Garcinia kola*, *Cola gigantea*, les champignons (*Fungi*), *Piper guineensis*, etc. Concernant les PFNL faisant l'objet de transformation en produits finis ou semi-finis, les espèces utilisées dans l'artisanat (qu'elle soit d'origine végétale ou animale) et celles utilisées dans l'alimentation sont les plus sollicitées. Parmi ces essences, on peut citer *Vitellaria paradoxa* (beurre, pommade corporelle), *Parkia biglobosa* (néré), *Moringa oleifera* (huile, baume, thé), *Pentadesma butyracea* (beurre), *Tamarindus indica* (jus), *Adansonia digitata* (jus), etc. Au total, 23 PFNL exploités au Togo font l'objet de commerce et parmi ceux-ci, 8 font l'objet d'échange international (tableau 16).

**Tableau 16 : Principaux PFNL faisant objet de commerce au Togo**

Espèces	Nature des PFNL vendus				Produits dérivés	Niveau de commerce		
	Feuilles	Fruits	Graines	Racines		Local	National	Inter-national
1 <i>Adansonia digitata</i>	x	x	x		x	x	x	
2 <i>Apis mellifera</i> <sup>6</sup>					x	x	x	x
3 <i>Blighia sapida</i>		x				x		
4 <i>Borassus aethiopum</i>		x		x	x	x	x	
5 <i>Cola nitida</i>			x			x	x	x
6 <i>Detarium senegalense</i>			X			x	x	x
7 <i>Dialium guineense</i>		x				x	x	
8 <i>Garcinia kola</i>			x			x	x	
9 <i>Hyphaene thebaica</i>		x			x	x	x	
10 <i>Irvingia gabonensis</i>		x	x			x	x	x
11 <i>Lannea microcarpum</i>		x				x		
12 <i>Monodora myristica</i>			x			x	x	
13 <i>Moringa oleifera</i>	x		x		x	x	x	x
14 <i>Parkia biglobosa</i>		x	x		x	x	x	x
15 <i>Pentadesma butyracea</i>			x		x	x	x	x
16 <i>Piper guineense</i>		x				x	x	
17 <i>Plantes médicinales</i> <sup>7</sup>	x	x	x	x	x	x	x	x
18 <i>Spondias mombin</i>		x				x		
19 <i>Tamarindus indica</i>		x			x	x	x	x

<sup>6</sup> Il existe une diversité de plantes mellifères. Dans l'incapacité de les citer toutes dans ce tableau, il a retenu de considérer uniquement le nom de l'insecte.

<sup>7</sup> Il existe également une diversité de plantes utilisées dans la phytothérapie. Tout comme pour les espèces mellifères, il a été retenu de considérer le terme « plantes médicinales ».

Espèces	Nature des PFNL vendus				Niveau de commerce			
	Feuilles	Fruits	Graines	Racines	Produits dérivés	Local	National	Inter-national
20 <i>Vitellaria paradoxa</i>		x	x		x	x	x	x
21 <i>Vitex doniana</i>	x	x				x		
22 <i>Xylopiya aethiopica</i>		x				x	x	
23 <i>Z. zanthoxyloides</i>				x		x	x	

## 4. 2. Types de marchés et circuits de distribution des PFNL au Togo

On distingue généralement 3 types de marchés de PFNL au Togo. Il s'agit des marchés rural, préfectoral, et international. Les 2 premiers forment le marché national.

### 4. 2. 1. Marché rural

Les marchés ruraux ou locaux constituent le premier maillon de la chaîne de distribution des PFNL. Ils correspondent aux marchés des villages qui s'animent une fois dans la semaine. La plupart du temps, les PFNL vendus sur ces marchés sont non traités. La vente de ces produits constitue une source de revenus permettant aux populations rurales de se ravitailler en denrées de première nécessité comme les condiments, le poisson, le pétrole et les allumettes, etc. Hormis cette affectation, ces revenus ainsi tirés permettent aussi de subvenir aux autres besoins de la famille, en l'occurrence la scolarisation des enfants et les achats vestimentaires. Ce type de marché est animé par les femmes et les jeunes y compris les élèves. Pendant la période d'abondance, les élèves sont parfois obligés de s'absenter toute une journée des classes soit pour aider les parents dans la récolte de ces produits, en prélude à la constitution du revenu familial le jour de l'animation du marché, soit pour disposer eux-mêmes de revenus leur permettant de subvenir à leurs besoins. Les marchés ruraux sont aussi le lieu de l'offre de PFNL des femmes venant des fermes agricoles reculées<sup>8</sup> des villages. Ils correspondent également aux zones d'approvisionnement par excellence des grossistes qui alimentent les marchés des chefs-lieux de préfecture et de région du pays. Enfin, c'est sur ce type de marché que les femmes rurales viennent vendre, le plus souvent les produits issus de la transformation traditionnelle des PFNL, notamment la moutarde (à base de néré), le beurre de karité et du savon corporelle (à base de cabosses de cacao et de l'huile de palme). Le moyen de transport le plus souvent utilisé pour l'acheminement des produits sur ce type de marché est la marche.

<sup>8</sup> Souvent, ce sont les femmes Peuhls provenant des fermes situées dans les aires protégées et celles des métayers qui habitent les terres lointaines des villages qui alimentent le plus les marchés ruraux en plantes médicinales.

#### 4. 2. 2. Marché préfectoral

Les marchés de chefs-lieux de préfecture et de certains villages développés constituent un autre lieu de rencontre de l'offre et de la demande de PFNL bruts et des produits finis à base de PFNL. Ils sont approvisionnés par les villages environnants et les grossistes s'alimentant dans les marchés ruraux. Certains de ces marchés sont très réputés dans le commerce des PFNL (tableau 17). Ils constituent également des marchés transfrontaliers sur lesquels les PFNL font l'objet de commerce sous régional.

**Tableau 17 : Principaux marchés réputés pour les échanges de PFNL au Togo**

Régions	Préfectures	Dénominations du marché	Jours d'animation	Pays étrangers concernés
<b>Savanes</b>	Cinkassé	Marché de la ville de Cinkassé	Dimanche	Burkina Faso
	Oti - Sud	Marché de Gando	Samedi	
<b>Kara</b>	Binah	Marché de Kétao	Mercredi	Bénin
<b>Centrale</b>	Tchamba	Marché de la ville de Tchamba	Dimanche	Bénin
	Sokodé	Petit marché	Jeudi	Bénin
<b>Plateaux</b>	Wawa	Marché de Badou	Jeudi	Ghana
	Akébou	Marché de Kougnohou	Vendredi	Ghana
<b>Maritime</b>	Golfe	Marché d'Adawlato	Tous les jours	Bénin - Ghana
		Marché d'Akodésséwa	Tous les jours	
		Marché de Hédzranawoé	Jeudi	
	Agoè	Marché d'Agoè-Assiyéyé	Chaque 5 jour	Ghana

Ces marchés préfectoraux sont aussi animés par les femmes (planche 3). Ils sont une source d'entrée fiscale pour les collectivités locales que sont les mairies et les préfectures. Il faut signaler qu'il existe aussi un commerce transfrontalier de PFNL très florissant entre le Togo et ses pays voisins, notamment sur les marchés des villes de Badou, Cinkassé et Tchamba. Les moyens de transport utilisés pour l'acheminement des PFNL vers les marchés préfectoraux sont : la marche, le vélo, la moto et le véhicule (taxi et camion).



**Planche 3 : Commerce des PFNL dans les marchés**

**Photo A : Etalage d'une herboriste au marché d'Anié et Photo B : Vente de feuilles de baobab séchées au marché de Mandouri aux détaillantes par une grossiste**

### 4. 2. 3. Marché international

Le marché international des PFNL n'est pas encore bien développé au Togo. La plupart du temps, les exportations de produits finis ou semi-finis à base de PFNL se limitent à la consommation individuelle. Toutefois, il existe des modèles de partenariat en faveur de l'exportation de ces produits provenant du Togo. A ce titre, 3 modèles se côtoient :

- l'achat direct par l'étranger de passage au Togo ;
- l'approvisionnement d'une filiale étrangère ;
- la commande d'un partenaire pour la revente ou son utilisation comme matière première dans un processus de production.

Le premier modèle prend en compte les achats effectués par les non-résidents au Togo au cours de leur passage pour quelque raison que ce soit (tourisme, travail, etc.). Dans ce cas de figure, les produits artisanaux réalisés à base de PFNL sont les plus sollicités (planche 4). Concernant le second cas d'exportation, c'est une seule entreprise qui arrive, à ce jour, à exporter des produits à base de PFNL vers une filiale étrangère. Il s'agit de la société Alaffia Agbanga Karité dans la préfecture de Tchaoudjo (encadré 2). Par ailleurs, certains GIE arrivent à placer des produits sur le marché international par le biais de connaissances ou de partenaires d'affaires. C'est le cas de la coopérative CUFFAB d'Affem Boussou qui vend une partie de son miel à un natif du village qui vit en Allemagne, de la société NIOTO à Lomé qui exporte une partie de sa production d'huile de karité vers les marchés de la sous-région ou encore du Centre international de développement agropastoral (CIDAP) dans la préfecture de Doufelgou qui exporte sa moutarde à base de néré sur commande. Il faut préciser que l'une des conditions sine qua non pour le développement de ce type de marché est la certification des produits et la stabilité de la production. Les pays avec lesquels, les transformateurs nationaux ont eu une fois à échanger des produits à base de PFNL sont les USA, l'Allemagne et la France. Les voies de transport utilisées pour le convoiement de ces produits sont la voie terrestre (voiture), la voie maritime et la voie aérienne.

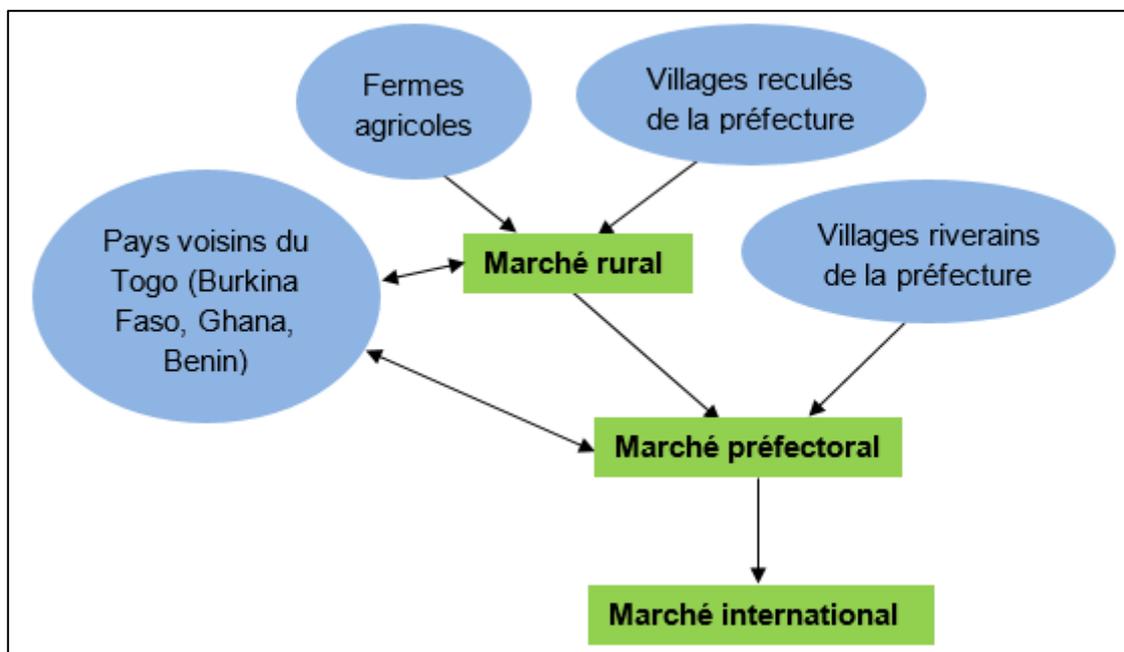


**Planche 4 : Quelques produits artisanaux réalisés à base de PFNL vendus aux touristes au Togo**

**Photo A :** cendrier fabriqué avec le fruit d'*Hura crepitens* et la coquille d'escargot (*Achatina achatina*) dans la préfecture de Kloto et **Photo B :** boîte entomologique réalisée avec des insectes

L'importation des PFNL est également une réalité au Togo. En effet, Les revendeuses de cola (*Cola nitida*) des préfectures de Wawa et d'Akébou s'approvisionnent souvent au Ghana, en dehors de la production nationale. Il en est de même pour les transformateurs de karité (*Vitellaria paradoxa*) et du néré (*Parkia biglobosa*) qui se ravitaillent au Bénin et au Burkina Faso qui sont des pays transfrontaliers du Togo.

En tenant compte des marchés, le circuit de distribution des PFNL au Togo peut être illustré comme suit à la figure 14.



**Figure 14 : Circuit de distribution des PFNL au Togo**

## Encadré 2 : Quelques réussites de valorisation des PFNL au Togo

### A/ ALAFFIA AGBANGA KARITE SARL

ALAFFIA est une société à responsabilité limitée (SARL) située dans la préfecture de Tchaoudjo. Elle est certifiée *Fair For Live*, ce qui lui permet de vendre ses produits aux USA. Son activité principale est la transformation des amandes de karité en beurre qu'elle exporte vers son unité de transformation aux USA pour la fabrication de pommades et savons corporels. Elle s'approvisionne chez les groupements de collecteurs des régions des Savanes, Kara et Centrale. Elle majore de 20 % le prix du marché conformément aux règles du commerce équitable. Créée en 2003 avec 19 femmes, la société travaille aujourd'hui avec environ 610 femmes dont 114 employés permanents qui sont déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Ses approvisionnements en matière première mobilisent environ 5 000 personnes dont 98 % sont des femmes. Elle exporte par voie maritime environ 20 tonnes de beurre 3 fois par mois ; et 16 tonnes 2 fois dans le mois par voie aérienne. Pour sécuriser ses approvisionnements, elle explore les marchés de la sous-région (Bénin, Ghana et Burkina Faso). La société dispose d'un plan social qui lui permet de contribuer au développement de la préfecture par la construction et dons de matériels aux centres de santé et écoles des localités d'approvisionnement. Elle est lauréate du prix AGOA 2017.

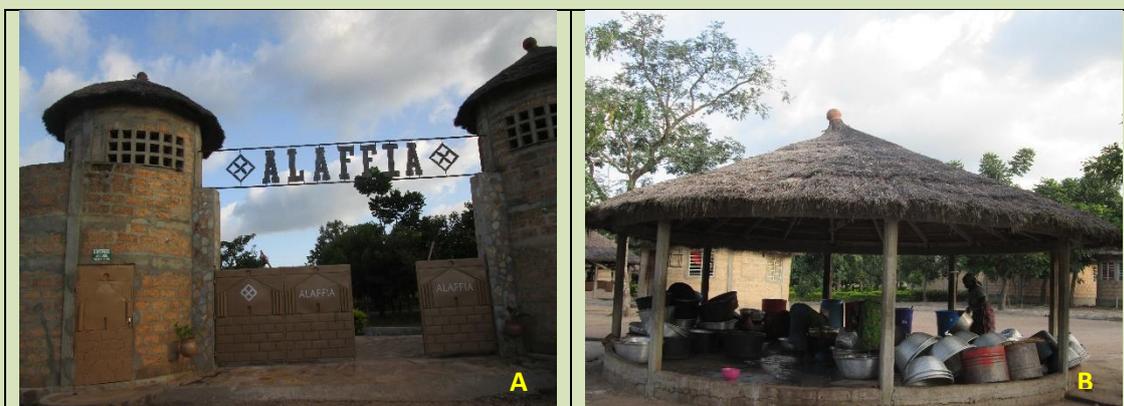


Planche 5 : Siège social de la société ALAFFIA

Photo A : Devanture de la société et Photo B : espace de lavage de cuvettes dans l'enceinte de la société

### B/ CERMETRA

Le Centre d'Etude et de Recherche en Médecine Traditionnelle Appliquée (CERMETRA) est une ONG qui a son siège à Sokodé dans la préfecture de Tchaoudjo. Il regroupe 645 tradithérapeutes dont environ 200 femmes. Il est composé d'herboristes, de ritualistes et de médoco-droguistes. Le centre est sollicité au-delà des frontières togolaises, notamment en Guinée Equatoriale et au Gabon. Il dispose de partenariat avec l'Université de Lomé (Faculté de Médecine, ESTBA) depuis 2006 et accueille des étudiants étrangers venant de la France, de la Suisse et du Kenya. Une étude sur l'état des lieux réalisée par l'ONG a montré que 24 espèces de plantes sont en voie de disparition dans la région Centrale car très sollicitées pour les besoins de soins. Le centre qui a consulté environ 5 000 patients en 2016 a entamé le processus d'homologation de ses produits pour son internationalisation.

### C/ CUFFAB CLE D'ABEILLE

La Coopérative Union Fait la Force (CUFFAB) dans la préfecture de Tchamba est née du rêve d'un natif qui était au Ghana pour ses études dans les années 1960. Après une longue expérience dans les pays étrangers, il a décidé de s'installer et de matérialiser ses idées par la création de cette coopérative en 2006 dans son village à Affem Boussou. En 2016, la coopérative a produit 800 l de miel et a enregistré un bénéfice d'environ 1 million F CFA. CUFFAB a envoyé un de ses membres à Bassila au Bénin pour le renforcement de ses capacités en apiculture. Actuellement, la coopération loue ses services de récolte aux autres apiculteurs du village. Elle maîtrise la fabrication de ruche et la production de cire. La coopérative a acquis un terrain à Tchamba pour la construction de son magasin de vente. Elle envisage créer une miellerie et certifier son miel pour aller sur le marché international.

### 4. 3. Organisation des filières

L'organisation des filières diffère d'une région à une autre et d'une espèce à une autre. Certaines filières se révèlent très structurées avec des chaînes de valeur bien distinctes dans plusieurs régions du pays. Il s'agit des filières du miel, des plantes médicinales, du néré (*Parkia biglobosa*) et du karité (*Vitellaria paradoxa*). Les 2 premières (miel et plantes médicinales) se retrouvent dans les 5 régions administratives et économiques du Togo. Par contre les 2 dernières (néré et karité) sont très développées dans les régions des savanes, de la Kara et dans la région centrale. Outre ces filières, on note des spécificités régionales comme la filière du tamarinier (*Tamarindus indica*) dans la région des savanes, celle du baobab (*Adansonia digitata*) et du rônier (*Borassus aethiopum*) dans la région de la Kara et celle de l'anacarde (*Anacardium occidentale L.*) et du *Detarium Senegalense* dans la région centrale. Dans la région des plateaux, les autres filières en vue sont celles du colatier (*Cola nitida*), du cure-dent (*Garcinia*), du détarium (*Detarium senegalense*) sans oublier celle des épices telles que le fagara (*Zanthoxylum zanthoxyloides*), les poivres (*Piper nigrum* et *Xylopia aethiopica*), le monodora (*Monodora myristica*) et le *Xylopia*. En revanche, dans la région maritime, les filières du moringa (*Moringa oleifera*), du palmier à huile (*Elaeis guineensis*) et des champignons (*Fungi*) font également office de filières porteuses. Il faut également noter que l'utilisation du moringa tend à se généraliser dans le pays avec son introduction dans la fabrication de plusieurs types de produits comme les compléments alimentaires, les savons, les baumes de massage, les pommades corporels, les produits médicinaux, etc.

### 4. 4. Plan de marchéage rencontré dans les filières de PFNL

#### 4. 4. 1. Politique de produits

Il existe des efforts d'application des outils de politique de produits dans quelques filières de PFNL, surtout au niveau des entreprises transformatrices. En effet, les produits commercialisés par certains transformateurs sont bien conditionnés, respectent un design et une norme<sup>9</sup> acceptables. Les filières dans lesquelles des efforts de mise en place d'une politique de produits sont observables sont celles du miel, du moringa (*Moringa oleifera*), du karité (*Vitellaria paradoxa*), du néré (*Parkia biglobosa*) et des produits à base de plantes médicinales (planche 6).

---

<sup>9</sup> La norme correspond à un certain nombre de principes communs inhérents aux caractéristiques d'un produit ou service, à son procédé de fabrication et de commercialisation. Une norme n'est pas forcément obligatoire ou réglementaire.



**Planche 6 : Quelques produits démontrant d'une certaine application d'une politique de produits dans les filières de PFNL au Togo**

**Photo A : Baume de massage à base de moringa – B : savon à base de karité – C : Miel conditionné en bouteille de 1 et 0,5 l – D : Produits phytothérapeutiques étalés dans une boutique**

Toutefois, ces efforts de mise en œuvre d'une politique de produits ne suffisent pas dans la perspective d'une valorisation commerciale des produits à base de PFNL aux échelles nationale et internationale car, cette notion n'est pas encore généralisée et bien maîtrisée. En effet, les groupements et coopératives, qui sont plus nombreux que les PMI dans la transformation des PFNL, rencontrent des difficultés dans le conditionnement de leurs produits (planche 7). Cette situation compromet la qualité de ces produits et ne permet donc pas à ces GIE d'être compétitifs dans le temps, tant sur le marché national qu'international. Les contraintes sont plus liées à l'indisponibilité des emballages primaires pour le conditionnement. Le plus souvent, ces GIE utilisent des anciennes bouteilles de conditionnement d'eau minérale, de confitures et des bidons de 5 l et 25 l pour conditionner leurs produits, ce qui compromet leur qualité et leur attraction par le consommateur et les grandes chaînes de distribution. Le problème de conditionnement est intimement lié à celui de la conservation. Ce cas est plus crucial dans la filière du baobab (*Adansonia digitata*) où la farine de la pulpe séchée n'arrive pas à être conservée plus d'un an.



**Planche 7 : Exemples de défaillance dans le conditionnement de produits à base de PFNL des GIE**

**Photo A : Etiquette mal placée sur la boîte – Photo B : Pommade corporelle à base de beurre de karité conditionnée – Photo C : Beurre de karité conditionnée dans une bouteille.**

#### **4. 4. 2. Politique de prix**

La politique de prix appliquée dans les filières de PFNL au Togo est difficilement perceptible pour 2 raisons principales. La première réside dans la difficulté pour les acteurs d'évaluer le coût de revient de leur activité. En effet, au niveau des GIE (groupements et coopératives) et des ONG appuyant ces GIE dans la transformation, tout comme au niveau des PMI, qui sont constituées dans une large mesure d'entrepreneurs individuels, on constate une indisponibilité des comptes d'exploitation. Chez les producteurs et les collecteurs, la ressource non ligneuse exploitée a peu de valeur et le prix auquel sont vendus les produits récoltés correspond à la rémunération de la main d'œuvre mobilisée pour l'activité de récolte. Hormis les entreprises de transformation structurées telles que la société Alaffia, il est difficile de trouver sur le terrain un transformateur de PFNL qui dispose d'une comptabilité dans les normes de l'art. La seconde raison réside dans le fait que la plupart des acteurs des maillons production, transformation et commercialisation des chaînes de valeur de PFNL évoluent dans l'informel. Toutefois, des méthodes empiriques permettent aux acteurs de structurer leur prix. Il s'agit de la saisonnalité du produit (abondance et rareté) et l'observation de la tendance générale des prix sur le marché local qui est fonction des actions des concurrents.

#### **4. 4. 3. Politique de communication**

Il existe ici également des efforts en matière d'application d'une politique de communication des produits à base de PFNL. Cependant, l'utilisation des médias classiques (radio, télévision, presse) pour la publicité des produits à base de PFNL est très rare. Il en est ainsi également pour l'utilisation de la technique du marketing direct (par le canal du courrier, du téléphone, du fax ou par internet). La technique la plus utilisée est la promotion des ventes. Dans la région des savanes par exemple, des phytothérapeutes prennent l'initiative de faire la promotion de leurs produits dans les écoles et villages de leur préfecture. Ils utilisent à cet effet des présentoirs servant de prospectus pour expliquer les vertus de leurs produits. Dans ce cadre, un prospectus imprimé est photocopié et distribué dans des lieux publics et parfois dans des services par des agents commerciaux. Cette activité est subordonnée à l'obtention d'une autorisation préalable du préfet de la localité. Dans la région de la Kara et dans les autres régions du pays, il a été observé des actions commerciales de porte-à-porte avec des agents commerciaux. Ces derniers sillonnent aussi les bars et restaurants des villes pour la vente de produits à base de PFNL. Par ailleurs, plusieurs transformateurs de PFNL passent par le canal des expositions et foires commerciales pour promouvoir leurs produits. Parmi ces opportunités commerciales, on peut citer la Foire Internationale de Lomé, le Salon international de l'agroalimentaire de Lomé (SIALO), la Foire Made in Togo et la foire ADJAFI.

#### 4. 4. 4. Politique de distribution

Les filières de PFNL ne sont pas encore développées pour la mise en place d'une véritable politique de distribution des produits. A l'heure actuelle, les transformateurs privilégient le marché local et national pour écouler leurs produits. Cependant, on retrouve certains produits à base de PFNL, notamment le miel et des produits phytothérapeutiques autorisés par le Ministère en charge de la santé dans les supermarchés et pharmacies de la place.

#### 4. 5. Analyse FFOM de la commercialisation des PFNL

L'amélioration du système de commercialisation dans les filières de produits à base de PFNL passe par une analyse de ce système de commercialisation en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces (tableau 18).

**Tableau 18 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système de commercialisation des PFNL au Togo**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Activité génératrice de revenus ;</li><li>- Caractère biologique de la production ;</li><li>- Diversités de l'offre de produits à base de PFNL ;</li><li>- Importance des vertus thérapeutiques et nutritionnelles des PFN ;</li><li>- Existence de pratiques traditionnelles originales de transformation ;</li><li>- Création de la vitrine d'exposition et de vente des produits agroalimentaires transformés au Togo par la FAO ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Méconnaissance des techniques de négociation commerciale ;</li><li>- Faible capacité de gestion du risque lié à la variation du prix tant, des matières premières que des produits commercialisés ;</li><li>- Plan de marchéage peu adapté pour la conquête du marché national (distribution dans des grandes surfaces dans les centres urbains) et international (exportation) ;</li><li>- Absence de certification des produits commercialisés ;</li><li>- Faible capacité de production, ce qui limite l'offre et sa régularité dans l'année ;</li><li>- Difficulté d'accès au financement pour</li><li>- Absence d'un cadre de concertation entre les acteurs (producteurs, les transformateurs et les commerçants) favorisant des échanges contractuels.</li></ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Intérêt des consommateurs, surtout urbains, pour les produits « bio » ;</li><li>- Création d'une vitrine d'exposition et de vente des produits agroalimentaires transformés au Togo ;</li><li>- Accompagnement du MERF et des partenaires techniques et financiers du Togo (FAO, PNUD, etc.) ;</li><li>- Création d'un cadre institutionnel d'accompagnement des PME/PMI dénommé Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI (ANPGF) ;</li><li>- Existence de foires d'expositions permettant la visibilité des produits.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rareté des PFNL due à la pression anthropique sur les ressources forestières et aux effets néfastes des changements climatiques ;</li><li>- Concurrence des produits étrangers ;</li><li>-</li><li>- Absence d'un cadre national de gouvernance des PFNL</li></ul>

## **Partie V : Défis majeurs et critères de choix des filières des 5 PFNL**

## 5. 1. Défis majeurs

Au Togo, les PFNL sont d'une importance capitale dans les économies locales et constituent un moyen de subsistance des populations rurales. Leur exploitation constitue en effet des activités génératrices de revenus surtout pour les couches vulnérables que constituent les femmes et les jeunes vivant dans les milieux ruraux. Bien que les PFNL d'origines animales et végétales soient largement consommées et utilisées, ils souffrent d'un manque de reconnaissance dans les statistiques nationales. La conversion progressive de la forêt primaire en terres cultivables, l'empiétement de la population environnante grandissante sur les aires protégées constituent des défis majeurs d'importance pour le développement durable des PFNL. A cela, il faut ajouter les méthodes de récolte non durables, les feux de végétation incontrôlés et la divagation des animaux qui empêchent la régénération naturelle des espèces. Eu égard à ces considérations, la gestion durable des PFNL au Togo doit faire face à des défis d'ordre politique et réglementaire, institutionnel et technique.

### 5. 1. 1. Défis d'ordre politique et réglementaire

Les PFNL ont longtemps souffert de la subordination générale des politiques de gestion des ressources forestières aux intérêts portés aux bois. Ils sont présentés comme des externalités de la gestion forestière, toutes les attentions étant portées sur la matière ligneuse. Ainsi, la déclaration de politique forestière du Togo de 2010 n'a évoqué le terme produit forestier non ligneux qu'une seule fois en parlant de la contribution des forêts au développement durable. Toutefois, le projet de politique forestière du Togo validé en 2011 et n'ayant pas fait l'objet d'adoption par le gouvernement, a effleuré les PFNL en leur réservant deux thèmes prioritaires dans la composante « ***promotion d'une gestion durable des zones humides*** » de l'axe stratégique 2<sup>10</sup>. Il s'agit de :

- susciter la participation populaire à la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- organiser les filières des PFNL.

Sur le plan réglementaire, les textes régissant la gestion des ressources forestières ne présentent aucune disposition spécifique pertinente en ce qui concerne le développement des filières des PFNL. En conséquence, les services du ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) accordent peu d'intérêt à ces produits ignorés par la réglementation forestière. Par contre, le décret du 5 février 1938 portant organisation du régime forestier du territoire du Togo comportait des dispositions intéressantes concernant les

---

<sup>10</sup> Axe stratégique 2 : Restauration des peuplements dégradés et conservation de la biodiversité.

PFNL mais en les considérant comme des produits forestiers accessoires. La loi n°2008 – 009 portant code forestier, quoique récente n’a pas suffisamment pris en compte les PFNL. La disposition y relative concerne l’importation, l’exportation et la réexportation de ces produits pas spécifiquement mais en appendice des produits forestiers ligneux. De ce qui précède, il importe que la législation forestière togolaise prenne en compte l’exploitation des PFNL pour maximiser la contribution de la forêt à l’économie nationale et à l’atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

### **5. 1. 2. Défis d’ordre institutionnel**

Comme corollaire à l’inadéquation du cadre politique et réglementaire de l’exploitation des PFNL, le cadre institutionnel ne prend suffisamment pas en compte la gestion de ces ressources non ligneuses. De par ses attributions le MERF est le département ministériel à qui incombe la gestion des PFNL comme partie intégrante de gestion des ressources forestières nationales. Malheureusement, il n’existe pas une structure de gestion appropriée pour s’occuper du développement des filières des PFNL pour améliorer leur contribution à la création de richesse nationale d’une part et l’atténuation des impacts sur les ressources forestières ligneuses à travers leur exploitation d’autre part.

Par ailleurs, on constate un chevauchement de compétence entre le ministère en charge de l’agriculture et le MERF concernant la gestion des PFNL. En effet, les services du ministère en charge de l’agriculture interviennent sur l’exploitation des PFNL dès qu’il y a une domestication ou culture d’une espèce spontanée par le producteur agricole. Son action d’encadrement du producteur prend en compte toutes les spéculations de celui-ci. Ainsi, assiste-t-on à un chevauchement des interventions du service agricole avec celles du service forestier. Pour une meilleure gestion des PFNL, il convient de clarifier les limites des compétences de chacun de ces services. De plus, aujourd’hui, certaines espèces pourvoyeuses de PFNL et bien d’autres spéculations mobilisent l’attention du service de l’agriculture et de l’élevage à cause de leur apport dans l’alimentation et aux revenus du paysan. Il s’agit, pour les espèces forestières, de l’avocatier (*Persea americana*), de l’anacardier (*Anacardium occidentale*), du poivrier (*Piper guineense*), du palmier à huile (*Elaeis guinensis*), du *Xylopia aethipica*, du *Monodora myristica*, etc. L’apiculture (production de miel), la myciculture (production de champignons) et d’autres élevages spéciaux sont également concernés.

En outre, suivant l’arrêté n°2013-001/MERF du 20 août 2013 portant organisation du ministère de l’environnement et des ressources forestières, seule l’inspection des ressources forestières

retrouve dans ses missions le contrôle du prélèvement des PFNL sur l'ensemble du territoire national. Des interrogations se posent quant à la manière dont l'inspection pourrait accomplir cette mission en l'absence de textes d'application spécifiques y afférents. La Direction des ressources forestières à qui revient la mission de gestion des produits forestiers, tant ligneux que non ligneux, ne dispose pas actuellement d'une structure de gestion de ces PFNL. L'absence de ce cadre institutionnel de gestion approprié limite les actions en faveur du développement de ces filières de PFNL, notamment envers les nombreux acteurs. Ces filières laissées pour compte se retrouvent au carrefour des actions d'autres structures relevant d'autres départements (Agriculture, Action Sociale, etc.) et des ONG qui n'en sont pas spécialistes mais qui, vaille que vaille, accompagnent ces acteurs (nombreux et atomisés) dans leur organisation et dans la modernisation de leurs activités. Il en résulte des incohérences dans les approches et une dispersion des efforts. Un cadre institutionnel cohérent pourrait fédérer les énergies et faire de l'exploitation des PFNL un pôle important d'amélioration des conditions d'existence des populations, et donc un mobile de leur motivation à la gestion durable des espèces pourvoyeuses de ces produits.

### **5. 1. 3. Défis d'ordre technique**

Les défis techniques sont inhérents à l'amélioration de la production des PFNL au Togo. Ils couvrent les aspects de quantités récoltées (productivité et techniques de récolte), de transformation, de certification et de commercialisation. Les produits forestiers non ligneux sont menacés par le déboisement au Togo qui affiche un taux de 5,1 % (FAO, 2010). En effet, les pratiques de culture sur brûlis et l'exploitation du bois et l'usage incontrôlé des pesticides, qui ont émergé ces dernières années comme les principaux agents de dégradation de l'écosystème des forêts primaires, ont également affecté la disponibilité des PFNL. Par ailleurs, les espèces pourvoyeuses de PFNL sont exploitées comme bois d'œuvre, bois-énergie et bois de sculpture. De plus, les méthodes d'exploitation non durables (mutilations, élagages, abattages, arrachages, usage de feux, etc.) réduisent la productivité et la qualité des produits déjà entamées par la vieillesse des arbres et des maladies phytopathologiques. A tout ceci, il faut ajouter la modification des conditions écologiques du milieu, notamment les effets néfastes des changements climatiques, à la base de la perturbation des mécanismes vitaux des plantes. Le développement de l'économie des PFNL passe par une régénération et/ou une amélioration des espèces, une domestication et la vulgarisation des bonnes pratiques de récolte. Pour ce faire, la maîtrise de la sylviculture des espèces de PFNL porteurs est essentielle. Dans cette démarche, l'ITRA, les universités du Togo et les centres de recherche doivent être mis à contribution.

Les produits forestiers non ligneux sont mis en vente sous forme brute ou sommairement traités. La plupart de la technologie de transformation des PFNL est traditionnelle. Cela pose des problèmes de rendement et d'hygiène-qualité des produits dérivés, de la sécurité et par ricochet de l'épanouissement des acteurs de ces filières qui se retrouvent, dans une large mesure dans les zones rurales réputées les pauvres du pays. En effet, les opérations de transformation, très pénibles, s'exécutent avec des outils et matériels rudimentaires au mépris des règles d'hygiène et de qualité. On note quelques initiatives d'amélioration de la transformation des PFNL sans grand changement des procédés initiaux. Avec l'appui des partenaires (ONG, PTF et autres) dans le cadre de projets, quelques outils semi-modernes sont utilisés avec une attention accordée à l'hygiène. Cependant ces efforts entrepris pour améliorer la qualité des produits sont encore insuffisant pour que les PFNL puissent jouer un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la lutte contre la pauvreté au Togo.

#### **5. 1. 4. Défis d'ordre commercial**

La plupart des produits dérivés des PFNL étant alimentaires et pharmaceutiques il se pose le problème de certification dont le processus est complexe et onéreuse hors de portée des petites unités de transformation. Vu l'importance du maillon de la transformation dans les chaînes de valeurs des PFNL, il est fondamental de travailler à standardiser les procédés pour assurer une constance dans la qualité et la gamme des produits dérivés à travers des renforcements de capacités des acteurs. Des réflexions doivent également être menées pour la certification de ces produits. Les ministères en charge de la santé, de l'agriculture et de l'industrie ainsi que les laboratoires des universités (ESTBA), ITRA et INH seront d'une grande utilité à cet effet.

Le dernier volet important du développement de l'économie des PFNL est l'amélioration de la commercialisation et la promotion de la consommation des produits dérivés. La présentation actuelle de la plupart des PFNL et de leurs produits dérivés ne répond pas aux normes de mise sur le marché. La plupart des produits sont conditionnés dans des emballages de secondes utilisations (bouteille, flacons, bidons, etc.) ou dans des sachets plastiques ou parfois même sans emballage. Ces modes de conditionnement suscitent des doutes du consommateur quant à la qualité de ces produits à base de PFNL. On rencontre quelques initiatives dans l'amélioration des emballages et étiquettes chez certaines PMI / PME. Toutefois ces initiatives sont limitées dans l'espace, ce qui pose le problème de compétitivité des produits à base de PFNL alors que la demande de ces produits existe et dépasse même l'offre. La modernisation et le développement de ces filières de produits à base de PFNL

pourront diriger le choix du consommateur togolais, de la diaspora et des autres pays vers ces produits du terroir riches de par leur teneur nutritive. A cet effet, une politique de valorisation des produits locaux serait la bienvenue. Dans ce même ordre d'idée, le secteur de la restauration et des grandes surfaces pourront jouer un grand rôle dans la distribution.

Somme toute, le développement de l'économie des PFNL passe par la définition d'une stratégie efficace bâtie sur une politique intégrée de gestion de ces ressources non ligneuses. Il implique aussi d'autres réformes de la gouvernance forestière qui doit aujourd'hui être considérée comme faisant partie intégrante d'un ensemble plus large de la gestion du territoire. Il peut être utile d'améliorer la coordination du sous-secteur PFNL et il faudrait s'assurer que les intérêts de la conservation soient en accommodation avec les attitudes et le bien-être public, et que l'équilibre de la préservation se repose sur les principes d'utilisation durable. De nouvelles opportunités dans le domaine des paiements pour les services environnementaux (notamment le changement climatique particulièrement, l'atténuation des effets des changements climatique et la REDD+) peuvent offrir des perspectives prometteuses pour le changement, ainsi que des opportunités pour la gestion durable des forêts.

## 5. 2. Proposition de critères de priorisation des PFNL

Sur la base des informations disponibles sur les PFNL du Togo, il convient de faire le choix des 5 filières des PFNL à valoriser et à moderniser suivant une méthode de priorisation. La priorisation consiste à affecter des coefficients (1, 2 ou 3) selon le niveau de satisfaction du critère comme expliqué dans le tableau 19 ci-dessous. La somme des coefficients détermine pour chaque PFNL le score obtenu. Les PFNL seront alors classés en fonction des scores.

**Tableau 19 : Critères proposés pour le choix des 5 PFNL à appuyer**

N°	Critères	Explications	Grille de notation
1	Opportunité de développement de chaîne de valeurs (CVA)	Si plusieurs organes de l'espèce sont utilisés ou s'il existe différentes utilisations du PFNL, cela engendre la création de plusieurs (CVA)	1- Développement d'une CVA 2- Développement de deux CVA 3- Développement de plus de deux CVA
2	Intensité de la demande	Le niveau de sollicitation des consommateurs/utilisateurs du PFNL est un indicateur de la nécessité de sa valorisation	1- Produit demandé localement 2- Produit demandé au niveau national 3- Produit faisant objet de commerce international
3	Intensité de l'exploitation	La quantité produite par saison est un indicateur de la nécessité de sa valorisation	1- Produits exploités en petite quantité 2- Produits exploités en quantité moyenne 3- Produits exploités en grande quantité
4	Niveau d'organisation des acteurs	Plus les acteurs de la filière du PFNL sont organisés, plus il est aisé de les appuyer à court terme	1- Acteurs non organisés 2- Acteurs peu organisés 3- Acteurs bien organisés

<b>N°</b>	<b>Critères</b>	<b>Explications</b>	<b>Grille de notation</b>
5	Potentiel de transformation	Plus le PFNL subit de transformations, plus il permet d'y ajouter de la valeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Produit consommé/utilisé sans aucune transformation</li> <li>2- Produit subissant une transformation avec des procédés et/ou outillages artisanaux</li> <li>3- Produit subissant une transformation avec des procédés et/ou outillages modernes ou semi-modernes</li> </ul>
6	Effet de l'exploitation sur la conservation de la ressource	Dans le cadre de la gestion durable, il convient de ne pas retenir un PFNL dont l'exploitation impacte la survie de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Exploitation impactant peu ou pas la survie de l'espèce et de l'environnement</li> <li>2- Exploitation concourant à la survie de l'espèce</li> <li>3- Exploitation améliorant l'état de l'environnement en général</li> </ul>
7	Potentiel de domestication	Un PFNL qui fait déjà l'objet de soin depuis la production jusqu'à sa maturité et qui dispose de grande superficie de plantation ne compromet pas la survie de l'espèce et facilite son utilisation à grande échelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Objet de soins dans les champs et agroforêts</li> <li>2- Objet de soins et quelques pieds plantés çà et là</li> <li>3- Production industrielle et plantation occupant de grandes superficies</li> </ul>

## **Conclusion et recommandations**

---

## Conclusion

Cette étude s'est fixée comme objectif de faire l'état des lieux du potentiel en PFNL du Togo et de ressortir leur importance socioéconomique. De façon spécifique, il s'est agi (i) d'identifier les PFNL disponibles sur le territoire national et leur niveau de gestion et de valorisation, (ii) d'analyser les procédés et le niveau de transformation de ces PFNL et (iii) examiner les systèmes de commercialisation des PFNL au Togo. En considération de ce diagnostic, il est ensuite proposé des critères objectifs permettant d'identifier des filières de 5 PFNL porteurs devant être appuyées par le MERF et la FAO dans une perspective d'amélioration de leur contribution à la sécurité alimentaire nutritionnelle, à la création de richesse (en terme d'emploi et de réduction de la pauvreté), à l'échelle locale et nationale, et à la gestion durable des forêts.

Les résultats de cette étude diagnostique montre qu'il existe une multitude d'espèces pourvoyeuses de PFNL au Togo. Parmi celles-ci, on distingue les plantes à usage alimentaire, médicinal et artisanal. A ces PFNL s'ajoute le miel, les champignons, les escargots et les insectes utilisés pour l'ornement. Parmi les plantes alimentaires on note des espèces utilisées comme légumes et assaisonnements, les espèces à fruits comestibles, les espèces dont les graines sont transformées en beurre ou en huile, les espèces servant dans l'extraction de vins (2 espèces). Toutes les organes des plantes (feuilles, rameaux feuillus, tiges, racines, graines) sont utilisés. L'accès à ces PFNL est libre dans les forêts naturelles. Par contre ceux qui se retrouvent dans les champs, les jachères et les plantations relève du privé et de ce fait ne profite qu'au membre du lignage et au propriétaire. Les PFNL sont exploités par cueillette, ramassage, arrachage, écorçage, extraction et par production. On dénombre 23 espèces de PFNL faisant l'objet de commerce avec 8 espèces entrant dans le commerce international. Seulement 9 espèces font l'objet de transformation à des fins commerciales. Il s'agit du néré (*Parkia biglobosa*), du karité (*Vitellaria paradoxa*), du miel (*Apis mellifera*), du baobab (*Adansonia digitata*), du tamarin (*Tamarindus indica*), du Neem (*Azadirachta indica*), du moringa (*Moringa oleifera*), du curcuma (*Curcuma Longa*) et des champignons (*Fungi*).

Les acteurs intervenant dans les filières des PFNL au Togo sont fondamentalement de 2 ordres à savoir les acteurs primaires et les acteurs secondaires. Les premiers interviennent directement dans les chaînes de valeurs des PFNL tandis que les seconds ont un rôle indirect dans le développement de ces filières. Parmi les acteurs primaires, il en existe dont les actions influencent directement la dynamique de ces PFNL. Ils sont appelés des acteurs clés. Il s'agit des ménages ruraux, des transformateurs, des commerçants, des collectivités territoriales, du Ministère en charge des ressources forestières et les partenaires techniques et financiers (PTF) qui appuient la valorisation et la modernisation des transformateurs de ces PFNL. A cet

effet, le PNUD, la GIZ, les ambassades de la France et des USA, ainsi que la FAO font office de pionniers dans le domaine en tenant compte de la pléiade de partenaires qui assistent le Togo dans sa marche vers le développement durable. Ces PTF appuient les filières de PFNL par le financement de la construction de bâtiments, des rencontres de renforcement de capacités des acteurs et des dons de matériels.

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la gestion des PFNL. Il s'agit des services étatiques (services en charge des forêts, de l'agriculture et de l'élevage, des actions sociales, des recettes fiscales), des collectivités territoriales, les faitières de regroupements d'exploitants et les entreprises, les organisations de la société civile et les institutions de recherches.

Les chaînes de valeurs des PFNL sont structurées en 5 grandes composantes à savoir : les producteurs / collecteurs, les transformateurs, les commerçants et les consommateurs. Concernant l'organisation des acteurs, on observe une certaine mobilisation des populations rurales en groupes d'intérêt économique (GIE) qui prennent les formes juridiques de groupement ou de coopérative dans les villages et chefs-lieux de préfectures. Ces organisations sont plus développées dans les régions des savanes, de la centrale et de la Kara plus que dans les 2 autres régions que sont les régions des plateaux et maritime. Ces GIE se sont spécialisés dans la transformation de PFNL en produits finis ou semis finis. Certaines de ces organisations sont appuyées par les ONG sur place dans la mise en place des textes organiques, la maîtrise des techniques modernes de production et dans la gestion courante du groupe, parfois avec l'appui des PTF. Hormis ces GIE, on rencontre de petites entreprises de transformation personnelles, des ONG et des sociétés qui interviennent également dans la transformation des PFNL. Ces transformateurs font face à des contraintes d'ordre organisationnel et technique, notamment dans la maîtrise des procédés modernes de fabrication de produits, dans la gestion financière et dans la mise en place d'un plan de marchéage adéquat pour l'écoulement de leurs produits.

Il existe, toutefois des modèles de réussite de filières PFNL sur lesquelles l'on peut s'appuyer pour développer les marchés de PFNL au Togo. Il s'agit des filières du miel, des plantes médicinales, du néré (*Parkia biglobosa*) et du karité (*Vitellaria paradoxa*) qui disposent des chaînes de valeur bien structurées dans plusieurs régions du pays. A part ces filières, certaines filières comme celle du tamarinier (*Tamarindus indica*) dans la région des savanes, celle du baobab (*Adansonia digitata*) et du rônier (*Borassus aethiopum*) dans la région de la Kara, celle de l'anacarde (*Anacardium occidentale L.*) et du détarium (*Detarium Senegalense*) dans la région centrale et enfin les filières du colatier (*Cola gigantea*), du cure-dent (*Garcinia*), du détarium (*Detarium senegalense*) sans oublier celle des épices telles que le fagara

(*Zanthoxylum zanthoxyloides*), les poivres (*Piper nigrum* et *Xylopia aethiopica*) et le monodora (*Monodora myristica*) dans la région des plateaux ; du moringa (*Moringa oleifera*), du palmier à huile (*Elaeis guineensis*) et des champignons (*Fungi*) dans la région maritime sont également des filières porteuses.

Concernant les systèmes de commercialisation, il faut noter que les PFNL issus des forêts togolaises sont vendus sous la forme brute et transformée. On distingue 3 types de marchés de ces PFNL au Togo. Il s'agit des marchés rural, préfectoral, et international. On note enfin des bribes d'application de plan de marchéage dans certaines filières, surtout celles qui disposent des chaînes de valeurs structurées (miel, plantes médicinales, néré et karité). Toutefois, les efforts de mise en place d'un plan de marchéage ne suffisent pas dans l'optique d'une valorisation commerciale des produits à base de PFNL sur le plan national et international.

Pour améliorer la contribution des PFNL à l'économie nationale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté, 4 défis majeurs se présentent aux décideurs. Le premier est lié au cadre politique et réglementaire de la gestion de ces PFNL. Le second a trait à la création d'une structure de gestion doté de moyens indispensables et à la hauteur des attentes placées dans ces ressources non ligneuses. Le troisième défi correspond à l'amélioration du cadre de transformation de ces PFNL. L'amélioration de ce cadre passe par l'innovation technologique et l'application des principes de transformation agroalimentaires tels que l'hygiène-qualité et la sécurité. Enfin, le dernier défi est d'ordre commercial. Il s'agit d'offrir un cadre de promotion de ces PFNL, d'abord sur le plan national, ensuite sur le plan international.

Les critères de priorisation proposés pour le choix des filières des 5 PFNL sont :

- le nombre d'organes utilisés et/ou le nombre d'utilisations de l'espèce ;
- l'intensité de la demande et l'étendue géographique de l'utilisation du PFNL ;
- l'intensité de l'exploitation de l'espèce ;
- le potentiel commercial de l'espèce ;
- les effets de l'exploitation sur la conservation de la ressource ;
- le potentiel de domestication.

## **Recommandations**

Concernant l'organisation des acteurs et leur renforcement de capacités, il convient de mûrir les réflexions sur :

- l'appui institutionnel devant déboucher sur la création d'une structure s'occupant uniquement de la gestion durable des PFNL au MERF ;
- l'organisation des transformateurs de produits de chaque filière de PFNL en plateforme comme c'est le cas aujourd'hui de la Plateforme Africaine d'Apiculture (AAP), qui constitue l'instance faitière des plateformes multi-acteurs (MSP) du continent africain en apiculture, sous l'égide du Bureau interafricain pour les ressources animales (UA-BIRA). Si le cadre continentale est difficile à réaliser, il n'en demeure pas moins que cette piste peut correspondre à une réalité à l'échelle nationale ;
- sous l'autorité du MERF et en collaboration avec le ministère en charge de l'agriculture, envisager la création d'un label de qualité permettant aux acteurs produisant des produits à base de PFNL de se conformer à certain cahier de charges en vue de leur faciliter la vente de leurs produits sur l'ensemble du territoire national et dans la perspective d'internationalisation de ces produits.

Sur la base des contraintes des acteurs et de l'analyse FFOM du système de commercialisation des PFNL au Togo, il est souhaitable que les producteurs et les transformateurs, voient leurs capacités renforcées en :

- méthode d'élaboration d'un plan de marchéage ;
- méthode d'analyse de la structure des coûts pour la fixation d'un prix de vente ;
- technique de négociation commerciale ;
- méthodes de structuration des prix de vente ;
- gestion financière (tenue de la comptabilité et analyse financière) ;
- possibilités de financement des activités commerciales ;
- gestion des ressources humaines (gestion d'un groupement ou coopérative) dans le cadre de la motivation des membres du groupe.

## Références bibliographiques

- Anderson J., Warner K., Russo L., Qwist-Hoffmann H., 1999. Produits forestiers non ligneux: les défis de la vulgarisation. *Unasylva* 198 (50) disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/x2450f/x2450f0b.htm#produits%20forestiers%20non%20ligneux:%20les%20d%C3%A9fis%20de%20la%20vulgarisation>, consulté le 20 mai 2017.
- Banque mondiale, 2017. Données sur l'espérance de vie à la naissance. Disponible sur : [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.LE00.IN?locations=TG&name\\_desc=true](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.LE00.IN?locations=TG&name_desc=true). Consulté, le 10.01.2018.
- Bardin L., 1977. L'analyse de contenu. Presses universitaires de France, Paris – France, 233 p.
- Bastien S., 2007. Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives* 27 (1) : 127-140.
- Cobbinah J. C., Vink A., Onwuka B., 2008. L'élevage d'escargots : production, transformation et commercialisation. *Agromisa CTA*. 88 pp.
- Codjia J.T.C. & Noumonvi R.C.G., 2002, Guide technique d'élevage No 2 sur les escargots géants. J. Hardouin, BEDIM, FuSAGx, 5030 Gembloux. <http://www.bib.fsagx.ac.be/bedim/guide/pdf/2.pdf>.
- DGSCN, 2013. Quatrième recensement général de la population et de l'habitat. Novembre 2010. Publication des résultats définitifs, Volume spécial, Lomé-Togo, 232 p.
- Ekoué S., Kuevi-Akue K., 2002. Enquête sur la consommation, la répartition et l'élevage des escargots géants au Togo. *Tropicultura* 20 (1) : 17 – 22.
- INSEED, 2015. Perspectives démographiques du Togo 2011 – 2031. Lomé – Togo. 26 p + Annexes. Disponible sur : <http://www.stat-togo.org/contenu/pdf/Perspectives-demographiques-final-2016-05.pdf>.
- INSEED, 2016. Togo profil de pauvreté 2006-2011-2015. Lomé – Togo. Disponible sur : <http://www.stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pb-rap-profil-pauvrete-tg-2015.pdf>. Consulté le 10.01.2018.
- INSEED, 2017. Comptes nationaux du Togo 2015. Lomé – Togo, 23 p + Annexes.
- Kitula R., 2014. Portée, potentiel et mise en œuvre des activités d'atténuation dans les forêts de mangrove en Afrique de l'Est et du Sud. *African Forest Forum, Working Paper Series*, Vol. 2 (1), 75 pp.
- MERF / FAO, 2011. Plan d'action forestier national du Togo - phase 1 (PAFN1-Togo 2011-2019), Projet TCP/TOG/3203(D), Lomé, Togo, Version complète, 110 p + Annexes.

- MERF, 2014. Cinquième rapport national sur la diversité biologique 2009-2014 du Togo. Projet GFL/2328-2716-4C37-2226 (SPANB/5NR), Lomé - Togo, Version complète, 95 p + Annexes.
- MERF / GIZ, 2016. Inventaire Forestier National. ProREDD, Lomé.
- Ndoye O., 2015. Importance des PFNL pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale. XIV<sup>e</sup> Congrès de la foresterie mondiale. 7 – 11 septembre 2015, Durban – Afrique du Sud. 10 p. Disponible sur : <http://pfbc-cbfp.org/actualites/items/fao-pfln-r.html?file=docs/news/Septembre-Octobre%202015/CFM2015-Durban/S3-2%20WFC2015-%20PPP%20side%20event%20COMIFAC-FAOndoye.pdf>. Consulté le 24 novembre 2017.
- Okali D., 2014. Revue des plans et programmes nationaux relatives aux peuples, forêts, et Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest. *African Forest Forum, Working Paper Series*, Vol. 2 (10), 64 pp.
- PNUD, 2016. Rapport sur le développement humain 2016. Disponible sur : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016\\_FR\\_Overview\\_Web.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf).
- Prasad R., 1999. La FAO et la foresterie. *Unasylva* 198 (50). Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/x2450f/x2450f0d.htm#la%20fao%20et%20la%20foresterie>. Consulté le 12.12.2017.
- Taylor D. A., 1999. Les conditions de la prospérité des entreprises rurales basées sur les produits forestiers non ligneux in Les Produits Forestiers non Ligneux et la Création de Revenus. *Unasylva* 198 (50). Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/x2450f/x2450f03.htm#les%20conditions%20de%20la%20prosp%C3%A9rit%C3%A9%20des%20entreprises%20rurales%20bas%C3%A9>, consulté le 20 mai 2017.

## Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES.....	III
LISTE DES ANNEXES.....	V
LISTE DES ENCADRES.....	V
LISTE DES FIGURES.....	V
LISTE DES PLANCHES.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
RESUME.....	VIII
INTRODUCTION.....	1
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE LA VALORISATION DES PFNL.....	2
CADRE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	2
CHAPITRE I : DEFINITION DES CONCEPTS, PRESENTATION DU TOGO ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	5
1. 1. DEFINITION DE CONCEPTS.....	6
1. 1. 1. <i>Notion de produit forestier non ligneux (PFNL)</i> .....	6
1. 1. 2. <i>Autres définitions</i> .....	8
1. 2. BREVE PRESENTATION DU TOGO.....	8
1. 3. APPROCHES METHODOLOGIQUES.....	13
1. 3. 1. <i>Types d'informations recherchées, échantillonnage et méthodes de collecte</i> ....	14
1. 3. 1. 1. Acteurs intervenant dans la gestion et le développement des filières de PFNL.....	14
1. 3. 1. 2. Acteurs utilisant directement les PFNL.....	15
1. 3. 2. <i>Analyse des données</i> .....	16
CHAPITRE II : ETAT DU POTENTIEL ET NIVEAU DE GESTION DES PFNL DU TOGO ...	17
2. 1. POTENTIEL NATIONAL EN PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.....	18
2. 1. 1. <i>Plantes alimentaires</i> .....	18
2. 1. 1. 1. Espèces utilisées comme légumes et assaisonnements.....	18
2. 1. 1. 2. Espèces à fruits comestibles.....	19
2. 1. 1. 3. Espèces dont les graines sont transformées en beurre ou en huile.....	20
2. 1. 1. 4. Espèces servant dans l'extraction de vins.....	20
2. 1. 2. <i>Plantes médicinales</i> .....	20
2. 1. 3. <i>Plantes à usage artisanal</i> .....	21
2. 1. 4. <i>Autres PFNL</i> .....	21
2. 2. GESTION DES PFNL AU TOGO.....	22
2. 2. 1. <i>Contribution de l'Etat à la gestion des PFNL</i> .....	23

2. 2. 1. 1. Cadre juridique international impactant les PFNL et auquel le Togo adhère	23
2. 2. 1. 2. Cadre juridique national impactant les PFNL	24
2. 2. 1. 3. Politique, stratégies, plans et programmes en faveur des PFNL	25
2. 2. 1. 4. Cadre réglementaire de gestion des PFNL	26
2. 2. 1. 5. Cadre institutionnel de gestion des PFNL	26
2. 2. 2. Contribution des organisations de la société civile à la gestion des PFNL	28
2. 2. 3. Modes d'accès aux PFNL	29
2. 2. 4. Méthodes d'exploitation des PFNL	30
2. 2. 4. 1. Cueillette ou ramassage des fruits	30
2. 2. 4. 2. Cueillette et/ou arrachage des tiges feuillées	30
2. 2. 4. 3. Ecorçage des tiges ou des racines	30
2. 2. 4. 4. Extraction	31
2. 2. 5. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gestion des PFNL au Togo	31
2. 3. ANALYSE DES ACTEURS DES FILIERES DE PFNL	34
2. 3. 1. Caractérisation des acteurs	34
2. 3. 1. 1. Acteurs primaires	34
2. 3. 1. 2. Acteurs secondaires	36
2. 3. 2. Organisation des acteurs	37
2. 3. 2. 1. Producteurs / collecteurs	37
2. 3. 2. 2. Transformateurs	38
2. 3. 2. 3. Commerçants	39
2. 3. 3. Principales contraintes des acteurs	40
CHAPITRE III : TRANSFORMATION DES PFNL AU TOGO	42
3.1. CARACTERISATION DE LA TRANSFORMATION DES PFNL	43
3. 1. 1. PFNL objets de transformation	43
3. 1. 2. Constats généraux dans les unités de transformation de PFNL	43
3. 1. 2. 1. Locaux de production	43
3. 1. 2. 2. Approvisionnement en matières premières	44
3. 1. 2. 3. Personnel	44
3. 1. 2. 4. Matériel et équipements	44
3. 1. 2. 5. Méthode de production	45
3. 1. 3. Technologies de transformation des PFNL	45
3. 1. 3. 1. Néré (Parkia biglobosa)	45
3. 1. 3. 2. Karité (Vitellaria paradoxa)	46
3. 1. 3. 3. Miel (Apis mellifera)	47
3. 1. 3. 4. Baobab (Adansonia digitata)	48

3. 1. 3. 5. Tamarin ( <i>Tamarindus indica</i> ).....	48
3. 1. 3. 6. Neem ( <i>Azadirachta indica</i> ).....	49
3. 1. 3. 7. Moringa ( <i>Moringa oleifera</i> ).....	50
3. 1. 3. 8. Curcuma ( <i>Curcuma Longa</i> ).....	51
3. 1. 3. 9. Champignon (Fungi).....	51
3. 1. 3. 10. Autres produits transformés : cas des produits phytopharmaceutiques.....	52
3.2. ANALYSE FFOM DES UNITES DE TRANSFORMATION DES PFNL.....	53
CHAPITRE IV : SYSTEME DE COMMERCIALISATION DES PFNL AU TOGO.....	56
4. 1. TYPES DE PFNL COMMERCIALISES.....	57
4. 2. TYPES DE MARCHES ET CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES PFNL AU TOGO.....	58
4. 2. 1. <i>Marché rural</i> .....	58
4. 2. 2. <i>Marché préfectoral</i> .....	59
4. 2. 3. <i>Marché international</i> .....	60
4. 3. ORGANISATION DES FILIERES.....	63
4. 4. PLAN DE MARCHEAGE RENCONTRE DANS LES FILIERES DE PFNL.....	63
4. 4. 1. <i>Politique de produits</i> .....	63
4. 4. 2. <i>Politique de prix</i> .....	65
4. 4. 3. <i>Politique de communication</i> .....	65
4. 4. 4. <i>Politique de distribution</i> .....	66
4. 5. ANALYSE FFOM DE LA COMMERCIALISATION DES PFNL.....	66
PARTIE V : DEFIS MAJEURS ET CRITERES DE CHOIX DES FILIERES DES 5 PFNL.....	67
5. 1. DEFIS MAJEURS.....	68
5. 1. 1. <i>Défis d'ordre politique et réglementaire</i> .....	68
5. 1. 2. <i>Défis d'ordre institutionnel</i> .....	69
5. 1. 3. <i>Défis d'ordre technique</i> .....	70
5. 1. 4. <i>Défis d'ordre commercial</i> .....	71
5. 2. PROPOSITION DE CRITERES DE PRIORISATION DES PFNL.....	72
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	74
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	79
TABLE DES MATIERES.....	81
ANNEXES.....	84

# Annexes

## Annexe 1 : Groupes d'acteurs et type de données collectées

Groupes d'acteurs	Informations recherchées	Effectifs
Structures centrales du MERF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en compte des PFNL dans la planification</li> <li>- cadre juridique de la gestion des PFNL</li> <li>- la vision du MERF par rapport au PFNL</li> <li>- Nature des PFNL</li> <li>- Défis</li> </ul>	19
Administrations locales (environnement, agriculture, plan, action sociale, Santé, Délégations spéciales, Fautières des groupements d'exploitants de PFNL, CDB, ONG etc)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de connaissance des PFNL</li> <li>- Perception de l'importance des PFNL</li> <li>- Zones de production des PFNL</li> <li>- Niveau de prise en compte des PFNL dans la planification locale du développement</li> <li>- Les différents acteurs des PFNL</li> <li>- Système de gestion des PFNL (valorisation, contrôle et taxation, etc.)</li> <li>- Défis liés à la gestion durable de PFNL</li> </ul>	94
Producteurs / récolteurs / collecteurs de PFNL, transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de PFNL exploités</li> <li>- Abondance relative des PFNL</li> <li>- Zones de production/récolte des PFNL</li> <li>- Rendement des PFNL</li> <li>- Techniques de production/récolte/stockage des PFNL</li> <li>- Modes de transformation</li> <li>- Technologies de transformation</li> <li>- Les différentes utilisations des PFNL</li> <li>- Destination finale des PFNL</li> <li>- Statut des PFNL (libre ou propriété de tiers)</li> <li>- Période de récolte</li> <li>- Genre et groupe d'âge de producteurs /récolteurs</li> <li>- Effectif et organisation des acteurs</li> <li>- Revenus générés</li> <li>- Type d'emplois générés</li> <li>- Différents appuis reçus</li> <li>- Domestication /amélioration des PFNL</li> <li>- La dynamique de la production</li> <li>- Conflits aux PFNL</li> <li>- Défis liés à la gestion et la pérennisation des PFNL</li> </ul>	285
Autres acteurs (chercheurs, personnes ressources)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt dans le domaine des PFNL</li> <li>- Les PFNL objet d'attentions, raisons</li> <li>- Apports dans le développement des PFNL</li> <li>- Défis et perspectives</li> </ul>	05
<b>Total</b>		<b>403</b>

## Annexe 2 : Zones visitées et acteurs rencontrés

Régions	Préfectures	Villes / villages	Structures / personnes visitées	Activités	Nombres de personnes rencontrées
SAVANES	Oti	<i>Mango</i>	Direction régionale de l'environnement et ressources forestières	Appui-conseil et gestion des ressources forestières de la région des Savanes	02
	Kpendjal	<i>Ogaro</i>	- Centre de formation agricole et d'animation rurale Tambimong d'Ogaro (CARTO) - Groupement DAKAFAME	- Expérimentation de l'apiculture - Production de beurre de karité	02
		<i>Borgou</i>	- Groupement SONGUIMPALE - Groupement SAAGANE	- Production de beurre de karité et moutarde de néré - Apiculture	26
		<i>Mandouri</i>	Visite du marché de Mandouri	Vente de PFNL	10
		<i>Sansiega</i>	- Groupement TOTKAB - Groupement DAKALFAME	- Production de beurre de karité - Apiculture	54
	Tône	<i>Dapaong</i>	Préfet	Gestion administrative de la préfecture	01
			Rencontre institutionnelle (avec les structures d'appui aux acteurs des filières PFNL)	Appui à l'organisation et à la promotion des acteurs	16
		<i>Worgou</i>	UNIFESA	Accompagnement des femmes dans la production du miel et de la moutarde	2
			ATYK	Accompagnement des femmes dans la production du beurre de karité	1
			RAFIA	Accompagnement des femmes dans la production du jus de tamarin	4
			Gens des médias de la région des Savanes (GEMESA)	Accompagnement des femmes dans la production et la promotion du beurre de karité, de la moutarde à base de néré, etc.	5
	<i>Nassablé</i>	Entreprise AGROBIO LAAFIA JIET	Phytothérapie	1	
	Cinkassé	<i>Nadjoundi Fanworgou</i> /	Coopérative TIN FIIL	- Production de beurre de karité - Production de savon à base de beurre de karité	3

Régions	Préfectures	Villes / villages	Structures / personnes visitées	Activités	Nombres de personnes rencontrées
KARA	TANDJOUARE	<i>Bombouaka</i>	Groupement de femmes productrices de beurre de karité	Production de beurre de karité	05
			Association togolaise pour le développement agricole et rural (ASTODAR)	Accompagnement des groupements de femmes dans les activités génératrices de revenus	01
	KOZAH	<i>Kara</i>	Direction régionale de l'environnement et ressources forestières	Appui-conseil et gestion des ressources forestières de la région de Kara	02
			Rencontre institutionnelle (avec les structures d'appui aux acteurs des filières PFNL)	Appui à l'organisation et à la promotion des acteurs	17
			M. KOURA Adi	Commercialisation du néré et karité	01
			SANTE VERTE	Phytothérapie	01
			TRADI NATURELLE AFRICA (TNA)	- Production de thé à base de moringa et de curcuma - Production de pommades de massage et anti-moustique à base de moringa	01
	KERAN	<i>Kantè</i>	Direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières	Appui conseil et gestion des ressources forestières	01
			<i>Nabougou</i>	Unité de conservation du parc national Oti-Kéran	Gestion des ressources parc national Oti-Kéran et des interfaces avec la périphérie
	DOUFELGOU	<i>Baga</i>	Centre international de développement agropastoral (CIDAP)	Production de la moutarde à base de néré	01
	DANKPEN	<i>Guérin-Kouka</i>	Direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières (DPERF)	Appui-conseil et gestion des ressources forestières de la préfecture de Dankpen	01
			Groupement TANALAFIA	Production de la moutarde à base de néré	05
			M. DAOUDA Moumouni	Commercialisation des graines de karité	01
			Action Environnementale pour le Développement Durable (AE2D)	Appui-conseil aux communautés à la base dans la production du miel	01

Régions	Préfectures	Villes / villages	Structures / personnes visitées	Activités	Nombres de personnes rencontrées
	BASSAR	<i>Bassar</i>	Direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières (DPERF)	Appui-conseil et gestion des ressources forestières de la préfecture de Bassar	01
			Coopérative UCFBA	Production de beurre de karité	05
			SCOOPS APICOLE	Production de miel	02
			Phytothérapeutes	Phytothérapie	11
			Productrices de moutarde	Production de moutarde à base de néré	07
	BINAH	<i>Pagouda</i>	Direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières (DPERF)	Appui-conseil et gestion des ressources forestières de la préfecture de la Binah	01
			Préfet	Gestion administrative de la préfecture	01
		<i>Kagnissi</i>	Phytothérapeutes	Phytothérapie	08
			Productrice de moutarde	Production de moutarde à base de néré	01
		<i>Tchikawa</i>	Groupement HEZOUWE	Production de moutarde à base de néré	07
			Productrice d'huile	Production d'huile à base de graines de neem	01
			Productrice de jus	Production du jus à base de la farine de pain de singe de baobab	01
		<i>Kétao</i>	Visite du marché de Kétao	Vente de PFNL	05
		CENTRALE	TCHAOUDJO	<i>Sokodé</i>	Direction régionale de l'environnement et ressources forestières
Centre d'étude et de recherche en médecine traditionnelle appliquée (ONG CERMETRA)	Phytothérapie, étude et développement en pharmacopée				06
Entreprise ABEILLE PROGRES	Production du miel, fabrication de matériels apicoles et du savon à base de miel				02
ALAFFIA	- Production du beurre de karité, de <i>Pentadesma spp</i> pour l'exportation				01

Régions	Préfectures	Villes / villages	Structures / personnes visitées	Activités	Nombres de personnes rencontrées
				- Exportation de la farine de baobab	
	TCHAMBA	<i>Tchamba</i>	Action Environnementale pour le Développement Durable (AE2D)	Appui-conseil au groupement à Agbaweliga et Kitambolo) dans la valorisation des amendes de karité	01
		<i>Affem Boussou</i>	Groupement Union fait la force	Production de miel et fabrication de matériels d'apiculture	06
		<i>Agbawouliga</i>	Groupement GNABANA	Commercialisation des amendes de karité	04
	SOTOUBOUA	<i>Fazao</i>	Groupement d'apiculteurs	Production de miel	06
	BLITTA	<i>Waragni</i>	Groupement BAGNABANA	Production de beurre de karité	13
PLATEAUX	OGOOU	<i>Atakpamé</i>	Rencontre institutionnelle (avec les structures d'appui aux acteurs des filières PFNL)	Appui à l'organisation et à la promotion des acteurs	10
	WAWA	<i>Klabe Azafi</i>	Groupe de femmes	Commercialisation du cola	04
		<i>Badou</i>	Direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières (DPERF)	Appui-conseil et gestion des ressources forestières de la préfecture de Wawa	01
			Groupe de femmes	Commercialisation du cola	02
		<i>Zogbégan</i>	Visite du marché de Zogbégan	Vente de PFNL (Cola)	02
	AKEBOU	<i>Kougnohou</i>	Groupe de femmes	- Commercialisation du miel - Commercialisation du cola	11
	EST - MONO	<i>Elavagnon</i>	Rencontre institutionnelle (avec les structures d'appui aux acteurs des filières PFNL et quelques acteurs)	- Appui à l'organisation et à la promotion des acteurs - Production de beurre de karité - Production de moutarde à base de néré - production du miel	10
	ANIE	<i>Anié</i>	Direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières (DPERF)	Appui-conseil et gestion des ressources forestières de la préfecture de l'Anié	01
			Visite du marché d'Anié	Commercialisation des plantes médicinales	01

Régions	Préfectures	Villes / villages	Structures / personnes visitées	Activités	Nombres de personnes rencontrées
		<b>Agbodjololo</b>	Groupe de tisserands de nattes et d'éventails	Production de nattes et éventails à base de feuilles de rônier et du palmier doum	32
	<b>DANYI</b>	<b>Danyi</b>	Groupements d'apiculteurs et leur union + DPERF Danyi	Production de miel et appui à l'organisation des acteurs	12
			Rencontre avec les Abbaye de l'ascension de Dzogbégan	Production de miel Production d'épices à base de PFNL	02
	<b>KLOTO</b>	<b>Kpalimé</b>	Direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières	Appui conseil et gestion des ressources forestières	01
			Centre d'actions sociales du Togo (CAST)	- Production de miel - Production de champignons	04
	<b>MARITIME</b>	<b>ZIO</b>	<b>Tsévié</b>	Direction régionale de l'environnement et ressources forestières	Appui-conseil et gestion des ressources forestières de la région des Savanes
Rencontre institutionnelle (avec les structures d'appui aux acteurs des filières PFNL et quelques acteurs)				Appui à l'organisation et à la promotion des acteurs	17
Association pour la gestion intégrée et durable de l'environnement (ONG AGIDE)				- Production de champignons - Production de fertilisant et bio pesticide	01
<b>VO</b>		<b>Bokokopé</b>	Groupe de femmes	Fabrication de nattes à base de Typha latifolia	10
<b>YOTO</b>		<b>Tabligbo</b>	APPEF	Poudre à base de feuilles de Moringa	04

### Annexe 3 : Espèces à fruits comestibles

Zones écologiques	Espèces
Zone I	<i>Haematostaphis barteri</i> , <i>Lannea acida</i> , <i>Lannea kerstingii</i> , <i>Lannea microcarpa</i> , <i>sclerocarya birrea</i> , <i>Spondias mombin</i> , <i>Annona glauca</i> , <i>Annona senegalensis</i> , <i>Hexalobus monopetalus</i> , <i>Saba comorensis</i> , <i>Adansonia digitata</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Tamarindus indica</i> , <i>Parinari curatellifolia</i> , <i>Parinari congensis</i> , <i>Diospyros mespiliformis</i> , <i>Bridelia ferruginea</i> , <i>Pterocarpus santalinoides</i> , <i>Oncoba spinosa</i> , <i>Strychnos spinosa</i> , <i>Acacia nilotica</i> , <i>Parkia biglobosa</i> , <i>Prosopis africana</i> , <i>Ficus gnaphalocarpa</i> , <i>Ficus vallis-choudae</i> , <i>Sizygium guineense</i> , <i>Ximenia americana</i> , <i>Opilia amentacea</i> , <i>Hyphaena thebaica</i> , <i>Phoenix reclinata</i> , <i>Borassus aethiopicum</i> , <i>Ziziphus abyssinica</i> , <i>Ziziphus mucronata</i> , <i>Gardenia erubescens</i> , <i>Sarcocephalus latifolius</i> , <i>Blighia sapida</i> , <i>Paullinia pinnata</i> , <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Grewia cissoides</i> , <i>Grewia lasiodiscus</i> , <i>Vitex doniana</i> , <i>Vitex simplicifolia</i> , <i>Cissus populnea</i> , <i>Balanites aegyptiaca</i> , <i>Mangifera indica</i> , <i>Moringa oleifera</i> .
Zone II	<i>Haematostaphis barteri</i> , <i>Lannea acida</i> , <i>Lannea kerstingii</i> , <i>Lannea microcarpa</i> , <i>sclerocarya birrea</i> , <i>Spondias mombin</i> , <i>Annona senegalensis</i> , <i>Hexalobus monopetalus</i> , <i>Saba comorensis</i> , <i>Adansonia digitata</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Tamarindus indica</i> , <i>Parinari curatellifolia</i> , <i>Parinari congensis</i> , <i>Diospyros mespiliformis</i> , <i>Bridelia ferruginea</i> , <i>Pterocarpus santalinoides</i> , <i>oncoba spinosa</i> , <i>Strychnos spinosa</i> , <i>Acacia nilotica</i> , <i>Parkia biglobosa</i> , <i>Prosopis africana</i> , <i>Ficus gnaphalocarpa</i> , <i>Ficus vallis-choudae</i> , <i>Sizygium guineense</i> , <i>Ximenia americana</i> , <i>Opilia amentacea</i> , <i>Hyphaena thebaica</i> , <i>Phoenix reclinata</i> , <i>Borassus aethiopicum</i> , <i>Ziziphus abyssinica</i> , <i>Ziziphus mucronata</i> , <i>Gardenia erubescens</i> , <i>Sarcocephalus latifolius</i> , <i>Blighia sapida</i> , <i>Paullinia pinnata</i> , <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Grewia lasiodiscus</i> , <i>Vitex doniana</i> , <i>Vitex simplicifolia</i> , <i>Cissus populnea</i> , <i>Balanites aegyptiaca</i> , <i>Mangifera indica</i> , <i>Moringa oleifera</i> , <i>Uvaria chamae</i> , <i>Xylopi aethiopica</i> , <i>Carissa edulis</i> , <i>Landolphia owariensis</i> , <i>Detarium senegalense</i> , <i>Dialium guineense</i> , <i>Maranthes polyandra</i> , <i>Santaloides afzelii</i> , <i>Flacourtia flavescens</i> , <i>Pentadesma butyracea</i> , <i>musaenda elegans</i> , <i>Locaniodiscus cupanioides</i> , <i>Zanha golungensis</i> , <i>Cola gigantea</i> , <i>Cola millenii</i> , <i>cola nitida</i> , <i>Mimusops kummel</i> .
Zone III	<i>Lannea acida</i> , <i>Lannea kerstingii</i> , <i>Spondias mombin</i> , <i>Annona senegalensis</i> , <i>Hexalobus monopetalus</i> , <i>Saba comorensis</i> , <i>Adansonia digitata</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Tamarindus indica</i> , <i>Parinari curatellifolia</i> , <i>Parinari congensis</i> , <i>Diospyros mespiliformis</i> , <i>Bridelia ferruginea</i> , <i>Pterocarpus santalinoides</i> , <i>oncoba spinosa</i> , <i>Strychnos spinosa</i> , <i>Acacia nilotica</i> , <i>Parkia biglobosa</i> , <i>Prosopis africana</i> , <i>Ficus gnaphalocarpa</i> , <i>Ficus vallis-choudae</i> , <i>Sizygium guineense</i> , <i>Ximenia americana</i> , <i>Opilia amentacea</i> , <i>Hyphaena thebaica</i> , <i>Phoenix reclinata</i> , <i>Borassus aethiopicum</i> , <i>Ziziphus mucronata</i> , <i>Gardenia erubescens</i> , <i>Sarcocephalus latifolius</i> , <i>Blighia sapida</i> , <i>Paullinia pinnata</i> , <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Vitex doniana</i> , <i>Vitex simplicifolia</i> , <i>Cissus populnea</i> , <i>Mangifera indica</i> , <i>Moringa oleifera</i> , <i>Uvaria chamae</i> , <i>Xylopi aethiopica</i> , <i>Carissa edulis</i> , <i>Landolphia owariensis</i> , <i>Detarium senegalense</i> , <i>Dialium guineense</i> , <i>Maranthes polyandra</i> , <i>Santaloides afzelii</i> , <i>Flacourtia flavescens</i> , <i>Pentadesma butyracea</i> , <i>musaenda elegans</i> , <i>Locaniodiscus cupanioides</i> , <i>Zanha golungensis</i> , <i>Cola gigantea</i> , <i>Cola millenii</i> , <i>cola nitida</i> , <i>Dovyalis zenkeri</i> , <i>Napoleonaea vogelii</i> , <i>Deinbollia pinnata</i> , <i>Grewia carpinifolia</i> , <i>Mimusops kummel</i> , <i>Bequaertiodendron oblanceolatum</i> .

Zones écologiques	Espèces
Zone IV	<p><i>Lannea kerstingii</i>, <i>Spondias mombin</i>, <i>Annona senegalensis</i>, <i>Monodora myristica</i>, <i>Ancyrobotrys amoena</i>, <i>Adansonia digitata</i>, <i>Detarium microcarpum</i>, <i>Parinari curatellifolia</i>, <i>Parinari glabra</i>, <i>Diospyros mespiliformis</i>, <i>Strychnos spinosa</i>, <i>Parkia biglobosa</i>, <i>Prosopis africana</i>, <i>Ficus vallis-choudae</i>, <i>Myrianthus arboreus</i>, <i>Treculia africana</i>, <i>Trilepisium madagascarense</i>, <i>Eugenia togoensis</i>, <i>Phoenix reclinata</i>, <i>Borassus aethiopium</i>, <i>Sarcocephalus latifolius</i>, <i>Blighia sapida</i>, <i>Paullinia pinnata</i>, <i>Vitellaria paradoxa</i>, <i>Vitex doniana</i>, <i>Cissus populnea</i>, <i>Mangifera indica</i>, <i>Moringa oleifera</i>, <i>Uvaria chamae</i>, <i>Xylopia aethiopica</i>, <i>Picralima nitida</i>, <i>Detarium senegalense</i>, <i>Dialium guineense</i>, <i>Pentadesma butyracea</i>, <i>Musaenda elegans</i>, <i>Locaniodiscus cupanioides</i>, <i>Cola gigantea</i>, <i>Cola millenii</i>, <i>Cola nitida</i>, <i>Napoleonaea vogelii</i>, <i>Deinbollia pinnata</i>, <i>Diospyros ellioti</i>, <i>Garcinia afzelii</i>, <i>Garcinia kola</i>, <i>Irvingia gabonensis</i>, <i>Parkia filicoidea</i>, <i>Synsepalum dulcifolium</i>, <i>Bequaertiodendron oblanceolatum</i>, <i>Pachystella brevipes</i>.</p>
Zone V	<p><i>Lannea acida</i>, <i>Lannea kerstingii</i>, <i>Spondias mombin</i>, <i>Annona senegalensis</i>, <i>Hexalobus monopetalus</i>, <i>Adansonia digitata</i>, <i>Diospyros mespiliformis</i>, <i>Bridelia ferruginea</i>, <i>Pterocarpus santalinoides</i>, <i>Oncoba spinosa</i>, <i>Strychnos floribunda</i>, <i>Parkia biglobosa</i>, <i>Prosopis africana</i>, <i>Ficus gnaphalocarpa</i>, <i>Sizygium guineense</i>, <i>Ximenia americana</i>, <i>Opilia amentacea</i>, <i>Phoenix reclinata</i>, <i>Borassus aethiopium</i>, <i>Gardenia ternifolia</i>, <i>Sarcocephalus latifolius</i>, <i>Blighia sapida</i>, <i>Paullinia pinnata</i>, <i>Vitellaria paradoxa</i>, <i>Vitex doniana</i>, <i>Cissus populnea</i>, <i>Mangifera indica</i>, <i>Moringa oleifera</i>, <i>Uvaria chamae</i>, <i>Detarium senegalense</i>, <i>Dialium guineense</i>, <i>Maranthes polyandra</i>, <i>Santaloides afzelii</i>, <i>Flacourtia flavescens</i>, <i>Pentadesma butyracea</i>, <i>Mussaenda elegans</i>, <i>Locaniodiscus cupanioides</i>, <i>Cola gigantea</i>, <i>Cola millenii</i>, <i>Dovyalis zenkeri</i>, <i>Napoleonaea vogelii</i>, <i>Deinbollia pinnata</i>, <i>Grewia carpinifolia</i>, <i>Mimusops kummel</i>.</p>

#### Annexe 4 : Quelques espèces à usage médicinal

N°	Noms scientifiques	Organes utilisés
1	<i>Abrus precatorius</i>	Feuille, fruit, rameau feuillé
2	<i>Acacia nilotica</i>	Fruit
3	<i>Acacia polyacantha</i>	Ecorce, rameau feuillé
4	<i>Adansonia digitata</i>	Ecorce, rameau feuillé, feuille
5	<i>Afromomum sp</i>	
6	<i>Azelia africana</i>	Ecorce
7	<i>Anacardium occidentale</i>	Rameaux feuillés, racines
8	<i>Annona senegalensis</i>	Feuilles, rameaux feuillés, racines
9	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Ecorce, rameau feuillé
10	<i>Anthocleista vogelii</i>	Ecorce, racine
11	<i>Antiaris toxicaria</i>	Rameau feuillé
12	<i>Azadirachta indica</i>	Ecorce, feuille, rameau feuillé, fruit
13	<i>Biophytum petersianum</i>	
14	<i>Bombax costatum</i>	écorce, racine
15	<i>Bridelia ferruginea</i>	écorce, racine, rameau feuillé, tige
16	<i>Burkea africana</i>	
17	<i>Caesalpinia bonduc</i>	Rameau feuillé, racine, fruit
18	<i>Calotropis procera</i>	feuille
19	<i>Casuarina aquisetifolia</i>	Racine rameau feuillé
20	<i>Chassalia kolly</i>	Feuille, rameau feuillé
21	<i>Chenopodium ambrosoides</i>	
22	<i>Cissus populnea</i>	fruit
23	<i>Cochlospermum planchonii</i>	Racine
24	<i>Cola gigantea</i>	Feuille
25	<i>Cola milleni</i>	Rameau feuillé
26	<i>Combretum mucronatum</i>	Rameau feuillé
27	<i>Crataeva adansonii</i>	Racine, rameau feuillé
28	<i>Crescentia cujete</i>	Ecorce
29	<i>Daniellia oliveri</i>	Ecorce
30	<i>Detarium microcarpum</i>	Rameau feuillé
31	<i>Detarium senegalensis</i>	Rameau feuillé
32	<i>Dichapetalum madagascariensis</i>	rameau feuillé
33	<i>Entada africana</i>	Ecorce, fruit, rameau feuillé
34	<i>Erhetia cymosa</i>	Rameau feuillé
35	<i>Erythrina senegalensis</i>	Rameau feuillé
36	<i>Ficus capensis</i>	

N°	Noms scientifiques	Organes utilisés
37	<i>Flabellaria paniculata</i>	Rameau feuillé, racine
38	<i>Flacourtia indica</i>	Ecorce, racine, rameau feuillé
39	<i>Flueggea virosa</i>	rameau feuillé, feuille
40	<i>Garcinia kola</i>	Graine
41	<i>Gardenia erubescens</i>	Rameau feuillé
42	<i>Gardenia ternifolia</i>	
43	<i>Grewia venusta</i>	
44	<i>Hannon undulata</i>	
45	<i>Holarrhena floribunda</i>	écorce, feuille
46	<i>Hymenocardia acida</i>	Ecorce, racine, rameau feuillé
47	<i>Khaya senegalensis</i>	Ecorce, feuille, rameau feuillé
48	<i>Kigelia africana</i>	Ecorce
49	<i>Lannea acida</i>	Rameaux feuillés, écorces
50	<i>Lannea barteri</i>	écorce
51	<i>Lippia multiflora</i>	rameau feuillé, feuille
52	<i>Mangifera indica</i>	Ecorce
53	<i>Momordica charantia</i>	rameau feuillé, feuille
54	<i>Monodora myristica</i>	Graines
55	<i>Morinda lucida</i>	Racine, rameau feuillé
56	<i>Newbouldia laevis</i>	Rameau feuillé, écorce
57	<i>Opilia amentacea</i>	Racine, rameau feuillé
58	<i>Parkia biglobosa</i>	Rameau feuillé, écorce, racine
59	<i>Parkia filicoidea</i>	Rameau feuillé, écorce, racine
60	<i>Paullinia pinnata</i>	Rameau feuillé, racine
61	<i>Pavetta corymbosa</i>	
62	<i>Pavetta lasioclada</i>	
63	<i>Pericopsis laxifolia</i>	
64	<i>Picalima nitida</i>	Graines
65	<i>Piliostigma thonningii</i>	Rameau feuillé, écorce
66	<i>Piper guineense</i>	Graines
67	<i>Prosopis africana</i>	Ecorce, tige
68	<i>Pseudocedrela kotschyi</i>	Rameau feuillé, tige
69	<i>Pteleopsis suberosa</i>	Ecorce
70	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Ecorce, rameau feuillé
71	<i>Sansevieria liberica</i>	Feuille, racine
72	<i>Sarcocephalus latifolius</i>	Racine
73	<i>Schwenckia americana</i>	
74	<i>Scoparia dulcis</i>	

N°	Noms scientifiques	Organes utilisés
75	<i>Secamone afzelii</i>	
76	<i>Securidaca longepedunculata</i>	Racine
77	<i>Sesbania sesban</i>	
78	<i>Spondias mombin</i>	Rameaux feuillés
79	<i>Terminalia glaucescens</i>	Ecorce, racine, rameau feuillé
80	<i>Trichilia emetica</i>	rameau feuillé, feuille
81	<i>Trilipisium madagascariense</i>	Ecorce
82	<i>Uvaria chamae</i>	Racine
83	<i>Vernonia amygdalina</i>	Feuille
84	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Ecorce
85	<i>Vitex doniana</i>	Ecorce
86	<i>Vitex ferruginea</i>	Rameau feuillé
87	<i>Zanthoxylum zanthoxyloides</i>	Racine
88	<i>Xeroderris stuhlmani</i>	
89	<i>Xylopiya aegyptiaca</i>	Fruit

**Annexe 5 : Quelques espèces à usage médicinal en voie de disparition dans la région Centrale <sup>11</sup>**

N°	Noms scientifiques	Familles	Noms vernaculaires (Tem)	Types de plante	Localités
1	<i>Securidaca longepedunculata</i>	Polygalaceae	Fozii	Arbuste	Tchaoudjo Tchamba Sotouboua Blitta Fazao
2	<i>Annona senegalensis</i>	Annonaceae	Tchoutchoudè	Arbuste	Tchaoudjo Tchamba
3	<i>Gardenia temifolia</i>	Rubiaceae	Kaou	Arbuste Sarmenteux A Petit Arbre, Feuilles Glabre Pubescentes	Tchaoudjo Sotouboua Tchamba
4	<i>Ocimum gratissimum</i>	Lamiaceae	Kounozorou	Plante Herbacée Sous Ligneuse	Fazao Blitta Tchaoudjo
5	<i>Pavetta lasioclada</i>	Rubiaceae	Kpazaou	Arbre De Taille Moyenne	Tchaoudjo Fazao
6	<i>Cassia Alata</i>		Kichenchen Koubongui	Arbuste	Fazao Tchaoudjo Sotouboua
7	<i>Cassia Occidentalis</i>		Kichenchen Koumoukou	Herbe	Tchaoudjo Blitta
8	<i>Securunga Virosa</i>	Euphorbiaceae	Tchakatchaka yo	Herbe	Tchaoudjo Fazao
9	<i>Xeroderris Stuhlmanil</i>	Fabaceae	Tchalawaré	Herbe	Sotouboua Tchaoudjo
10	<i>Fagara Biglobosa</i>		Kilimaou	Arbuste	Fazao Tchaoudjo
11	<i>Kigelia africana</i>		Abliou		Tchamba
12	<i>Nauclea latifolia</i>		Kidjitchilou	Arbuste	Tchaoudjo Blitta
13	<i>Piliostigma thonninngii</i>		Bacou	Arbre	Tchaoudjo Tchamba Fazao
14	<i>Pterocarpus erinaceus</i>		Téem	Arbre	Sotouboua Tchaoudjo
15	<i>Tamarindus indica</i>		Kéditia	Arbuste	Tchaoudjo Tchamba Fazao
16	<i>Trichilia emetica</i>		Adèdjégbizou	Arbre	Fazao
17	<i>Sesbania sesban</i>	Fabeceae	Déouri	Arbuste	Tchaoudjo Tchamba Fazao
18	<i>Burkea africana</i>	Esalpinaceae	Digbagbati		Tchamba
19	<i>Pseudocedra kotschyi</i>	Meliaceae	Ditotoré	Arbuste	Tchaoudjo Fazao
20	<i>Secamone afzelii</i>	Clepiadaceae	Férée	Arbre	Tchamba Tcahaoudjo
21	<i>Phyllanthus muellerianus</i>	Euphorbiaceae	Libéré-Libéré	Arbre	Fazao Blitta

<sup>11</sup> Etude réalisée par CERMETRA en 2012 avec l'appui financier de la Fondation RHAN de Zurich en Suisse

					Tchaoudjo
22	<i>Opilia amentacea</i>	Opiliaceae	Doumfadou	Arbuste	Tchaoudjo
23	<i>Pteleopsis suberosa</i>	Combretaceae	Sissinoh	Arbuste	Sotouboua Tchamba Tchaoudjo